

Mairie du 15^{ème} arrondissement

Direction Générale des Services

PV n°05/XV/2009

CONSEIL DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT

Lundi 25 Mai 2009

- Transcription des débats -

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac, José Baghdad, Claude Barrier, Catherine Bessis, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Anne-Charlotte Buffeteau, Grégory Canal, Sylvie Ceyrac, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Louisa Ferhat, Ghislène Fonlladosa, Gérard Gayet, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Corinne Lucas, Grégoire Lucas, Hélène Macé-de-Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Véronique Sandoval, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin -pouvoir à Anne Hidalgo-, Catherine Bruno -pouvoir à Anne Tachène-, Pierre Charon -pouvoir à Daniel-Georges Courtois-, Vincent Flouquet -pouvoir à Claude Dargent-, Jean-Manuel Hue -pouvoir à Marie Toubiana-.

Est absent :

Monsieur Fabrice Rousseau.

≈ ≈ ≈

Monsieur le Maire :

1. - Désignation des Secrétaires de Séance :

Monsieur Mouricou et Madame Buffeteau.

En premier lieu, je dois d'abord vous demander de voter une procédure d'urgence avec un ordre du jour complémentaire comprenant deux projets de délibération qui nous sont parvenus mercredi après 17 heures et qui vous ont été envoyés immédiatement. Il s'agit des projets DFPE 318 sur la crèche Boucicaut, et DFPE 335, crèche Émeriau. Je vais donc procéder au vote sur l'ordre du jour complémentaire. Je mets donc aux voix pour que nous puissions adopter cet ordre du jour complémentaire.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté.

Alors, je propose que nous abordions ces deux mémoires à la suite des points 10 et 11 pour que cela fasse un ensemble concernant la petite enfance.

≈ ≈ ≈

2 - Adoption du procès-verbal :

Monsieur le Maire : le procès-verbal de notre dernière séance du Conseil n'a pas pu être retranscrit dans les temps, compte tenu du rapprochement entre les deux séances, les jours fériés et l'organisation, par les services de la DGS des prochaines élections européennes qui donnent un énorme travail à Monsieur Foisel et à ses collaborateurs, donc ce procès verbal vous sera adressé avec l'ordre du jour de notre séance de juin et là, nous nous prononçons sur l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement, lors du CICA du 3 avril. Pas d'observation ? Monsieur Mouricou, une observation sur ce procès-verbal.

Philippe Mouricou : Non, pas sur celui-ci, mais en regardant la vidéo du dernier Conseil d'arrondissement, nous n'avons pas voté l'adoption du procès-verbal du précédent Conseil, nous avons directement procédé à des nominations pour la commission extra-municipale des dérogations scolaires, et nous avons oublié de voter ce procès-verbal. Donc, je ne sais pas comment on fait.

Monsieur le Maire : Vous avez été extrêmement attentif, je vous en félicite. Donc, je propose que nous adoptions, si c'est la réalité des choses ce dont je ne doute pas, également ce procès-verbal de cette séance précédente.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Adopté. Et merci à Monsieur Mouricou de suivre très attentivement ces vidéos, d'ailleurs je précise qu'à partir d'aujourd'hui, nos séances seront, grâce au matériel que nous avons acquis à la Régie, nous diffusons, en direct, ce que vous pouvez vérifier pour ceux qui ont des portables, la séance de notre Conseil d'aujourd'hui. Maintenant, je donne également lecture des pouvoirs qui me sont donnés. Monsieur Blin à Madame Hidalgo, Monsieur Flouquet à Monsieur Dargent, Monsieur Hue à Madame Toubiana. Merci.

Maintenant, nous allons donc évoquer deux projets de délibération, enfin un projet de délibération et une proposition de délibération que je propose de lier, étant donné l'intérêt qui s'attache à l'étude commune de ces deux dossiers. Il y a tout d'abord le DDATC 112, présenté par la Mairie de Paris et il y a le projet de délibération UMPPA 1, présenté par le groupe UMPPA du Conseil de Paris.

3.- DDATC 112 - Mise en œuvre de la communication « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens ».

≈ ≈ ≈

4.- UMPPA 1 - Proposition de délibération présentée par le groupe UMPPA « Pour une vraie démocratie de proximité au service des Parisiens ».

Monsieur le Maire : Je propose évidemment de lier les deux dans une discussion commune que j'ouvre, pour ceux qui souhaitent intervenir dans ce débat. Qui intervient ? Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois que l'on peut tous reconnaître que le deuxième mandat du Maire de Paris ne sera pas à l'image de ces périodes qui traînent en longueur, qui s'étirent ou qui se prélassent dans l'inactivité. Ce sera, je pense, un mandat de volontarisme et d'action et d'ailleurs, cette délibération, celle du Conseil de Paris que nous examinons aujourd'hui, illustre, me semble-t-il, l'état d'esprit du Maire de Paris, soucieux de faire évoluer, progresser même, la question de la démocratie locale, afin que les décisions soient prises au plus près des habitants.

Oui, c'est vrai que le centralisme excessif qui résulte d'une mauvaise lecture de la loi PLM et que chacun, ici, a des raisons de pourfendre, vous comme nous, ce centralisme a commencé à céder le pas et il doit s'effacer devant l'exigence de proximité.

Depuis quelques années, la Ville de Paris s'est engagée dans un processus progressif qui prend de la maturation et qui fait que les arrondissements disposent maintenant de plus en plus de compétences, en cohérence d'ailleurs avec leur mission de proximité. Des équipements nombreux ont été transférés, de la Mairie centrale vers les mairies des arrondissements, des dotations et des crédits ont accompagné ces transferts. Alors, oui, nous sommes, sur ces bancs, en accord avec la Mairie de Paris pour poursuivre cette action décentralisatrice en dépit d'ailleurs, de notre position de minorité dans le 15^{ème} arrondissement et, naturellement, au-delà de notre statut d'élus d'opposition, nous nous projetons vers l'avenir, conscients et persuadés qu'il y a encore des actions à mener pour avancer dans cette politique du mouvement qui vise à placer la décision au plus près de l'usager.

La majorité du 15^{ème} arrondissement, j'imagine, ne va pas bouder son plaisir. Elle va acquérir, à compter de 2011, un pouvoir de décision pour la programmation des investissements d'intérêt local, qui porte sur l'entretien des équipements de proximité et les espaces publics d'intérêt local.

Deux enveloppes budgétaires d'ailleurs seront donc notifiées à chacune des mairies d'arrondissement. De même, la Mairie du 15^{ème} arrondissement va jouer dorénavant, un rôle essentiel dans les subventions aux associations locales. Mais, des pouvoirs, des moyens, doivent toujours s'accompagner de responsabilités.

Aussi, relevons, mes chers collègues, le grand progrès que constitue le co-pilotage en matière de propreté qui va être mis en place par la Mairie de Paris avec chacune des mairies d'arrondissement, mais je sais qu'ici, dans le 15^{ème}, on touche un sujet légèrement polémique parce que jusqu'à maintenant, en refusant de s'engager sur toute action contractuelle sur ce projet, la Mairie du 15^{ème} a cherché plutôt à s'octroyer le beau rôle, à elle la dénonciation de la malpropreté et à la Ville de Paris, naturellement d'en endosser les effets puisqu'elle en est considérée comme responsable.

La réforme qui nous est proposée présente enfin le grand mérite de faire progresser la démocratie de proximité et la transparence. Avec ce projet, notre Conseil, mes chers collègues, pourra débattre des travaux programmés par le Maire de l'arrondissement en matière d'espaces publics et d'équipements de

proximité. A l'autre bout du cycle, nous aurons aussi connaissance, au moment de l'examen du compte administratif, du détail des dépenses effectuées. Il en sera d'ailleurs de même, pour le bilan des subventions attribuées aux associations locales.

Enfin, je relève que le plan d'action en matière de propreté, qui sera, pour les services, leur feuille de route, nous sera présenté en conseil d'arrondissement tous les ans et que les conseils de quartier pourront contribuer à son élaboration.

Notre groupe, naturellement, utilisera ces temps de débat nouveaux pour obtenir, voire pour demander l'information qu'il estimera nécessaire à son travail de vigilance démocratique. Nous questionnerons, nous interpellons la Mairie du 15^{ème} arrondissement, nous lui demanderons des comptes et nous débattons avec sa majorité, des choix que celle-ci compte faire ou qu'elle a effectués.

Oui, ces instruments démocratiques, nous les utiliserons et ce d'autant qu'à ce jour, le constat que nous faisons de la pratique des responsabilités municipales et du dialogue avec l'opposition, est extrêmement mauvais. Les instances dites de transparence, qui ont été mises en place ne donnent pas encore tout à fait satisfaction. Si la commission d'attribution des logements sociaux fonctionne pour sa part, plutôt de façon correcte, je le reconnais, nous avons récemment dit ici, qu'il n'en est pas de même pour celle d'attribution des places en crèches. Et que penser des instruments de communication de la Mairie du 15^{ème}, des séances du Conseil d'arrondissement, certes, filmées mais dont la mise en ligne est tardive, oui, Monsieur le Maire, vous venez de nous faire une annonce, nous serons filmés et retransmis en direct. Le journal municipal qui, je dois le dire, pour le déplorer, relaye la politique du Gouvernement et pourfend systématiquement, celle du Maire de Paris et de sa majorité sans offrir à cette majorité, ou au Maire de Paris, la possibilité d'user d'un légitime droit de réponse.

Enfin, des conseils de quartier dont l'ordre du jour et l'animation sont étroitement contrôlés par la Mairie du 15^{ème}, des conseils qui servent essentiellement de caisse de résonance à la Mairie du 15^{ème} et qui s'apparentent plus à des comptes rendus de mandat qu'à des instances de débat avec les habitants.

Enfin, ici même, un débat, je dois le dire, dégradé où la minorité est souvent caricaturée et où ses propos sont détournés. Cette guerre des tranchées, mes chers collègues, ne grandit personne.

Elle est au contraire, je pense, préjudiciable à l'image que les habitants doivent avoir de leurs élus et au-delà de toutes ces « chicaneries », pour terminer mon propos, je dirais, que nous sommes tous ici, les élus de l'ensemble des habitants du 15^{ème} arrondissement, nous avons une responsabilité, qui est celle de nous écouter et si nous ne pouvons pas nous comprendre, au moins de nous supporter. Merci.

Monsieur le Maire : Bien. Je crois que personne n'a reconnu la pratique démocratique dans le 15^{ème}. En revanche, moi, j'ai reconnu tout à fait la pratique au Conseil de Paris, du fait du Maire de Paris. Chacun, évidemment, aura son appréciation. D'autres intervenants ? Oui, Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Je voulais dire à Monsieur Alayrac qu'on dirait que la Mairie de Paris a inventé l'eau chaude. Ce qui se passe sur la propreté à la Mairie du 15^{ème}, nous le faisons déjà depuis 5 ans. Les réunions, de la réunionniste avec la DPE, les services de l'urbanisme, tout cela se fait. Ce n'est pas de la décentralisation, c'est de l'organisation du travail. Ce n'est pas du co-pilotage, c'est autre chose. Alors, justement, le modèle de centralisation de l'administration parisienne qui, au cours des décennies précédentes a permis à notre ville de se moderniser, notamment sous l'impulsion de Jacques Chirac qui était alors, Maire de Paris, n'est plus adaptée à notre époque et la demande des habitants de plus en plus de proximité est légitime.

Cet évènement de proximité se voit dans la gestion des équipements sportifs, dans les parcs et jardins de notre arrondissement, les demandes d'aménagement de voirie et, bien entendu, dans les services de la Propreté. Jadis, Paris était une capitale propre. La propreté d'une ville de plus de 2 millions d'habitants, visitée par des millions de touristes chaque année, n'est pas une chose facile. Et pourtant, les personnels de la propreté, qui étaient moins nombreux, assuraient un service de grande qualité. Lors de la précédente mandature, les modifications voulues ont abouti à la désorganisation des services de la propreté et le résultat est aujourd'hui dans nos rues. L'idéologie en matière de propreté a donc des conséquences regrettables sur la vie quotidienne des Parisiens. L'exemple le plus flagrant est la suppression brutale des matériels très efficaces tels que les motos crottes et le refus de réinstaller un système a sa conséquence directe : un nombre important de déjections canines qui jonchent nos rues et empoisonnent la vie de nos concitoyens. On peut se persuader, tous les matins, que 100% des propriétaires ramasseront, mais on peut aussi regarder la réalité en face et se rendre compte que la Mairie de Paris a échoué et que, pour rendre la vie agréable aux habitants et visiteurs de notre ville, il faut revoir sa copie.

Mais, pourquoi revoir sa copie lorsque les principaux griefs de la malpropreté des rues sont adressés au Maire d'arrondissement ? C'est une manœuvre politicienne de la Mairie de Paris et c'est bien sur ce point, aujourd'hui, qu'il est nécessaire de parler de décentralisation.

Mais, ne nous y trompons pas. Pour être efficaces, et permettre une qualité de service importante, il est nécessaire de faire une vraie décentralisation et un vrai transfert de compétences. Monsieur le Maire de Paris a indiqué sa volonté de faire de la décentralisation, mais jusqu'à présent, en matière de propreté, les propositions restent vagues et c'est plus une lettre d'intention que de vrais engagements qui nous parviennent de la Mairie centrale.

Pour assurer un vrai service de proximité aux habitants du 15^{ème}, le Maire de l'arrondissement doit voir la décentralisation des hommes et du matériel. Comment imaginer être responsable, de l'un, sans avoir l'autre. On ne peut marcher correctement avec une seule jambe ! Il n'est donc plus besoin de x réunions à la Mairie centrale, pour savoir ce que veulent les Maires d'arrondissement ou pour ce qui doit être -ou non- décentralisé. La propreté doit être l'un des premiers services à bénéficier d'une vraie décentralisation mais pas comme semble l'entendre le Maire de Paris.

La décentralisation ne va pas être simplement une tribune pour le Maire de Paris où il réitère sans cesse ses bonnes intentions, tout cela est de la poudre aux yeux, cela doit être clairement dit et un calendrier enfin proposé au Maire d'arrondissement. Concernant la propreté, si cette décentralisation n'est pas pleine et entière, non seulement cela ne marchera pas, mais elle aura pour conséquence de faire peser encore plus sur le dos du Maire d'arrondissement l'échec de la politique de la propreté du Maire de Paris. C'est le tour de passe-passe voulu par le Maire de Paris, depuis déjà sept ou huit ans. Il est donc alors compréhensible que, dans de telles conditions, l'adhésion à ce type de politique de décentralisation ne peut être acceptable par la Mairie du 15^{ème} arrondissement.

J'irai encore plus loin dans la réflexion. Ne serait-il pas judicieux d'étudier la possibilité de privatiser le service du nettoyage des rues comme on a privatisé le ramassage des poubelles. C'est une réflexion. Monsieur le Maire, on ne peut souscrire aux propositions du Maire de Paris. Cette proposition de co-pilotage est une arnaque politicienne voulant faire porter la responsabilité sur le Maire d'arrondissement sans lui en donner les moyens, c'est-à-dire l'autorité sur les agents et la gestion du budget correspondant. Je voudrais ajouter à la propreté, l'espace public en général.

On se croirait souvent, quand on traverse Paris et le 15^{ème}, dans la rue Blomet, dans les rues des pays sous-développés. Qu'a fait le Maire de Paris de la manne financière des 5 et 6 dernières années, lorsque l'argent rentrait à flots ?

Monsieur le Maire : Merci. D'autres intervenants ? Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Je constate que la gauche se décide enfin, en matière associative, huit ans après son installation à l'Hôtel de Ville, à engager très timidement le processus de décentralisation des subventions aux associations parisiennes d'intérêt local. Je voudrais aussi souligner que le projet qui nous est soumis est, en vérité, une décentralisation à minima car les Maires d'arrondissement ne disposeront pas vraiment des crédits nécessaires pour répondre aux besoins financiers de leurs associations. Plus fondamentalement, je déplore que rien n'est actuellement prévu dans le projet de délibération, pour renforcer l'évaluation de l'action des associations qui bénéficient de subventions publiques, ce qui est pourtant indispensable pour éviter les dérives électoralistes et clientélistes.

Monsieur le Maire : Oui, merci. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. Mon intervention fait suite à l'intervention de notre collègue Delmas, puisque j'ai quand même l'impression que vous avez complètement travesti la réalité et travesti les intentions du Maire de Paris. C'est vrai qu'à chaque fois qu'on vous a proposé, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, d'être plus responsable et de co-piloter, avec la Mairie centrale, la propreté, vous avez dit : « merci, mais non merci » Quand nous avons proposé au Maire du 15^{ème}, je m'en souviens, je n'étais pas élu à l'époque, mais vous étiez déjà élu, de signer un contrat de propreté, le Maire du 15^{ème} avait dit, « merci, mais non merci ». Probablement, c'est vrai que la propreté est l'une des questions les plus difficiles parce que ce sont beaucoup de réunions de travail, de concertation avec les services, des demandes des habitants qui sont légitimes mais qu'il est toujours difficile de satisfaire, et c'est compliqué à gérer, donc je comprends que vous préféreriez être dans une posture qui consiste à dire, « lorsque ça ne va pas, c'est la faute de la Mairie centrale » Eh bien, nous avons tendance à dire que le pouvoir que nous allons vous donner en matière de propreté, il implique aussi des responsabilités et s'il y a bien quelque chose que j'espère ne plus jamais revoir, c'est ce genre de discours qui consiste à se défausser. Pour vous dire très simplement, puisque nous sommes en ce moment amenés à parcourir le 15^{ème} arrondissement en vue des prochaines échéances électorales, nous sommes allés, avec Anne Hidalgo, rue Duhamel ce week-end.

Dans cette rue, effectivement, il y a un certain nombre de choses qui mériteraient d'être améliorées au niveau de la propreté et je pense que c'est aussi votre rôle d'adjoint, mais il est vrai que vous n'étiez pas rue Duhamel samedi après-midi, vous étiez ailleurs puisque vous avez d'autres activités professionnelles.....

Monsieur le Maire : Si c'est une mise en cause personnelle, celle-ci est un petit peu déplacée.

Philippe Mouricou : Ce n'est pas une mise en cause personnelle.....

Monsieur le Maire : Vous dites qu'il ne faut pas travailler pour pouvoir être élu, c'est ça ? Il faut être quoi alors ?

Philippe Mouricou : Il faut aussi prendre son mandat au sérieux, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : C'est scandaleux ! Non, franchement, Monsieur Mouricou, vous n'avez pas le droit de dire d'un de vos collègues qu'il ne prend pas son travail au sérieux, nous ne le disons d'aucun des collègues de gauche !

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Ce n'est vraiment pas acceptable je crois que vous donnez un mauvais début à ce débat alors que Monsieur Alayrac avait fait une intervention très correcte. Monsieur Destrem, Président du groupe UMP

Alain Destrem : Pour que Monsieur Mouricou puisse prendre un peu de fraîcheur, je suggère que l'on prenne deux minutes de suspension de séance.

Monsieur le Maire : Elle est de droit. Deux minutes.

≈ ≈ ≈

Je vous demanderai de modérer vos expressions et de rester, les uns et les autres, corrects pour que nous puissions avoir un débat digne. Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Je voulais dire à Monsieur Mouricou, qui doit travailler certainement, je crois qu'il est chercheur ? Je ne sais pas s'il est trouveur, mais il doit être chercheur. A part faire grève, peut-être qu'il doit travailler aussi un peu de temps en temps ? Mais moi, j'ai en effet une autre activité.

Hélas, la Mairie du 15^{ème} ne me fait pas vivre et je voudrais dire à Monsieur Mouricou que, ce que j'ai dit dans mon intervention, beaucoup de Maires de gauche, d'adjoints à la propreté de gauche -j'ai assisté à des réunions avec Monsieur Dagnaud il n'y a pas si longtemps- pensent comme moi. Alors, Monsieur Mouricou, il faudrait quand même sortir un peu du 15^{ème} en dehors des élections, vous verriez autre chose.

Monsieur le Maire : Bien. Nous n'allons pas faire un débat entre vous deux, il est vrai que, pour avoir assisté pour ma part, aux réunions de concertation, sous la présidence de Madame Errecart, un certain nombre de maires de gauche, aussi, se sont plaints du manque d'efficacité des contrats de propreté. C'est bien la raison pour laquelle la Mairie de Paris propose un autre dispositif aujourd'hui différent. Y avait-il d'autres interventions ? Monsieur Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclouque : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais vous exprimer, et au nom de mes collègues adjoints de quartier, ma déception devant un projet de délibération qui fait si peu de cas des conseils de quartier tout en assurant vouloir offrir un meilleur service de proximité aux Parisiens. Jugez-en par vous-mêmes. Dans l'exposé des motifs, en quatre pages, une seule brève mention des conseils de quartier, en deuxième paragraphe, il faut la trouver, qui plus est sans objet car le forfait alloué par l'exécutif aux conseils de quartier est resté inchangé, 3.306€ par an de budget de fonctionnement en dépit de l'augmentation de 15% de dotation d'animation locale évoquée dans le mémoire.

Quant au délibéré, écoutez, c'est guère mieux, puisqu'il se contente de mentionner, en 4 lignes, les conseils de quartier, en les cantonnant strictement à la propreté, ce qui est quand même bien réducteur, vous en conviendrez. Sans mésestimer l'importance de ce sujet -j'étais Conseiller de Paris délégué à la Protection de l'Environnement et ce n'est pas moi qui vais dédaigner l'intérêt de la propreté, mais quand on pense à la diversité des sujets traités, et il suffit de penser aux sujets récemment traités dans cette mandature, franchement, je pense que les conseils de quartier sont légitimes à s'occuper d'autre chose également. Et puis, même si encore, dans ce même domaine, il y avait un progrès, on pourrait en donner acte à l'exécutif municipal. Mais rien de ce qui est écrit ici, et mon collègue Delmas le soulevait dans son propos, qui ne se fasse déjà, pas plus qu'aucun moyen humain ou matériel supplémentaire.

Les conseillers de quartier sont invités, avec leurs moyens personnels, -leur bic, leur ordinateur personnel- à faire ce qu'ils font déjà depuis longtemps. C'est merveilleux ! On réinvente l'eau tiède, c'est formidable !

En résumé, pour ne pas allonger ces débats, beaucoup de bruit pour rien ! Et décidément, je me permets de dire qu'il y a loin du discours aux actes de la part de l'exécutif municipal en matière de démocratie de proximité, comme nous avons eu l'occasion hélas, de le constater pour le terrain multisports sous le métro aérien, pour ne citer que cet exemple, mais on pourrait en citer bien d'autres, mais plutôt l'éternel double langage qui fait incontestablement, des conseils de quartier, le parent pauvre de cette délibération. Merci Monsieur le Maire

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac souhaite reprendre la parole.

Gilles Alayrac : Je voudrais quand même vous faire comprendre, dans le projet qui est le nôtre et qui, je pense est non compris ou en tout cas, manifestement, sous-estimé par les élus qui siègent sur les bancs de droite que nous voulons aboutir à un co-pilotage qui va, et ce n'est pas rien je pense, concerner aussi bien un diagnostic partagé des besoins de nettoyage, que l'élaboration commune d'une stratégie d'intervention, que le suivi opérationnel des missions de propreté dont la verbalisation. Ça n'est pas rien mais je pense aussi aux actions de communication de proximité et de prévention dont les Maires seront pleinement responsables, voilà quelle est notre ambition.

En ce qui concerne vos propres propositions, il me semble que dans votre volonté de transférer la responsabilité du nettoyage aux mairies d'arrondissement, vous sous-estimez quatre facteurs : d'abord le risque social et je vous demande d'y réfléchir, et Monsieur Delmas me comprendra, je pense, sur ce point là. C'est l'extrême sensibilité du personnel à ce que, chers collègues, les élus locaux puissent intervenir sur la gestion des carrières, même si nous assurons le maintien du statut des agents. Deuxièmement, c'est un risque de perte d'efficacité managériale car nous allons aboutir, avec votre projet, à un risque de double commande, ou alors peut-être une commande unique dont la compétence managériale pourrait ne pas être suffisante. Troisièmement, c'est un risque financier. C'est celui de voir les coûts augmenter en renonçant à certaines mutualisations de l'encadrement ou de certaines ressources qui sont actuellement mutualisées, par exemple, en terme d'engins. Dernièrement, le risque de désorganisation d'un équilibre qui est toujours difficile entre collecte et propreté.

J'ai noté que vous souhaitiez finalement, c'est le terme que vous avez employé, je crois, privatiser le nettoyage. Je pense qu'il vous faudra assumer et assurer, politiquement, ce que vous entendez par là, parce que si une partie de la collecte est aujourd'hui privatisée, et cela, nous l'assumons, le nettoyage, à mon avis, ne doit pas l'être. Il doit y avoir un service public de la propreté pour une égalité de tous les Parisiens devant ce service public et là, je pense que si on suit petit à petit, pas à pas la logique de votre projet, on aboutit au démantèlement du statut de Paris, c'est-à-dire l'autonomisation de la Mairie du 15^{ème} arrondissement et de votre Mairie d'arrondissement. Alors, chers collègues, si vous voulez démanteler le statut de Paris et le statut des agents de la Propreté, portez-le publiquement au Conseil de Paris dans une semaine, faites-le savoir et assumez-le publiquement, notamment devant les organisations syndicales. Cette proposition est très radicale au sens premier du terme, mais mesurez-en les conséquences. Pour terminer mon propos, je voudrais vous dire que nous ne vous reconnaissons pas le droit de parler au nom des Maires de gauche. Jusqu'à maintenant, nous nous sentons plus proches d'eux que vous ne l'êtes. Merci.

Monsieur le Maire : En ce qui concerne l'efficacité, je crois qu'il y a des marges de progrès assez considérables. On évite de reprendre deux fois la parole, les uns et les autres sinon, on ne s'en sortira pas, il y a beaucoup de demandes d'interventions et il y a beaucoup de projets de délibération.

Qui avait demandé la parole ? Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : On parle beaucoup de la propreté, je comprends car il y a beaucoup de choses à dire et surtout à faire. Mais, dans la délibération, il y a un deuxième domaine qui est évoqué, c'est celui de l'action sociale. Je suis un peu étonnée car sur ces neuf lignes, il n'y a que du creux et du vide, d'autant plus que les réflexions en cours à la Mairie de Paris vont plutôt à l'encontre de la proximité puisque les administrateurs bénévoles qui participent aux commissions permanentes du centre d'action sociale semblent être sur le point d'être supprimés. Je suis un peu étonnée que ces bénévoles qui consacrent du temps, leurs compétences et leur expérience au service des personnes en difficulté de notre arrondissement et qui exercent ainsi une réelle démocratie de proximité, semblent gêner la Mairie de Paris puisqu'elle préférerait les supprimer. Je suis donc un peu étonnée de cette réflexion.

Monsieur le Maire : Je partage l'inquiétude de Madame Ceyrac. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Monsieur le Maire, chers collègues puisqu'il est question de quartier, je souhaite relever une petite contradiction entre les revendications certes, légitimes pour plus de décentralisation dès qu'il s'agit du rapport à la Mairie de Paris et une pratique locale hyper centralisatrice jusqu'à organiser la fête des voisins, ici, fête qui, pourtant, doit trouver toute son expression dans la micro proximité. Permettez-moi, puisqu'il est question d'associations, de rappeler que cet effort de décentralisation et de renforcement de la démarche de proximité permettra et doit permettre une meilleure prise en compte de l'intérêt local dans le développement de la vie sociale ; ainsi les dossiers de subventions aux associations ancrées dans le 15^{ème} relèveront de votre arbitrage.

En effet, la délibération présentée prochainement au Conseil de Paris va permettre aux mairies d'arrondissement de gérer en direct l'attribution de 25% de l'enveloppe globale des subventions associatives. Aussi, nous serons très vigilants à ce que l'affectation des subventions localisées aux associations corresponde aux besoins des habitants dans le cadre du développement de la vie sociale, sportive et culturelle de cet arrondissement. Cette exigence est d'autant plus importante que nous sommes dans un contexte qui fragilise les plus vulnérables d'entre nous donc je fais référence particulièrement aux demandeurs d'emplois et bénéficiaires du RSA.

J'espère, et nous serons tout à fait vigilants que le soutien, les orientations et les affectations budgétaires, par rapport à ces subventions, seront effectivement orientés vers ceux qui en ont le plus besoin et je vous rappelle que nous sommes tous garants des solidarités collectives et de la justice sociale envers les Parisiennes et les Parisiens.

Monsieur le Maire : Merci. Madame de Fressenel.

Agnès de Fressenel : Madame Lalem vient d'employer un terme qui m'a beaucoup plu, le terme de la contradiction et je pense que la contradiction est plus de votre côté. Je m'explique. En tant qu'Adjoint au Maire chargé du secondaire, j'ai été un peu perplexe en lisant cette délibération, je dois le dire. Je crois surtout qu'il faut être honnête avec nous-mêmes et surtout vis-à-vis des habitants du 15^{ème}. Je lis un bref passage, si vous me permettez, Monsieur le Maire, de cette délibération, qui a attiré mon attention : « L'ambition de la présente délibération est d'instaurer plus de confiance, plus de fluidité et plus d'efficacité dans les rapports entre Mairie centrale et arrondissements ». Alors, Madame Hidalgo, c'est à vous que je m'adresse. Il va falloir encore faire un petit effort pour joindre le geste à la parole car cette délibération est en totale contradiction, comme le disait Madame Lalem, avec la réalité des rapports entre la

Mairie centrale et notre Mairie d'arrondissement pour ce qui concerne les établissements scolaires. Notre mairie ne reçoit aucunement les informations qui concernent les travaux effectués dans les collèges, alors même que cela est de la compétence de la Mairie centrale. Je dirai même pire. J'ai appris, par un chef d'établissement, que vous aviez convié à la Mairie de Paris, l'ensemble des principaux des collèges du 15^{ème} arrondissement à une réunion sur la sécurité et la violence scolaire. Or, sur un sujet aussi délicat que celui-ci, ni le Maire d'arrondissement, ni l'adjointe compétente, ni les associations de parents d'élèves qui sont pourtant directement concernées, ni même le Recteur n'ont été informés et encore moins associés à cette réunion.

Sachant que la Mairie de Paris n'a aucun pouvoir de police et qu'elle n'a aucune compétence en matière de sécurité, ni au sein ni à l'abord des établissements scolaires, faut-il en déduire, ce que je n'ose penser bien sûr, que vous utilisiez, Madame Hidalgo, votre fonction de Première Adjointe à des fins politiciennes ? Non, je n'oserais pas le penser sur un sujet aussi important.

Monsieur le Maire : Il est vrai que c'est assez surprenant.

Agnès de Fressenel : Ce n'est pas ce qu'attendent les familles du 15^{ème}. Madame Hidalgo, je vous demande des explications. Je souhaite savoir pourquoi le Maire ni moi-même, puisque je suis quand même concernée, n'avons été associés à cette réunion demain après-midi.

Monsieur le Maire : Je ne souhaite pas qu'il y ait forcément de débat entre les élus, alors si Madame Hidalgo souhaite répondre, mais évitez de vous interpellier entre élus, concentrez-vous sur les textes que vous avez à étudier même si, évidemment, je partage cette indignation si c'est vrai.

Anne Hidaglo : Alors, en l'occurrence, la compétence en matière des collèges incombe au département, ça je crois que vous en êtes tout à fait consciente et se situe au niveau parisien ; que l'adjointe en charge des affaires scolaires et la Première Adjointe au Maire de Paris que je suis, veuillent faire le tour d'un certain nombre d'arrondissements et notamment des principaux collèges dont c'est la compétence ne me heurte pas. S'il y a des propositions. Vous êtes dans un rapport qui consiste à refuser toutes les initiatives et les mains tendues que nous faisons. La preuve en est en matière de décentralisation et de déconcentration de la propriété, vous êtes en train de nous expliquer que ce n'est pas suffisant, que ce n'est pas assez bien.

Lorsque j'appelle la Mairie du 15^{ème} pour dire que nous devons, dans le cadre de la révision simplifiée du PLU, faire une réunion en Mairie d'arrondissement, j'attends des semaines pour avoir une date, ce qui fait que, pour ne pas être hors délai puisque vous savez qu'en matière d'enquête publique, il y a des obligations de répondre dans des délais particuliers pour ne pas être en situation d'être en dehors des délais, et donc d'avoir une contestation de la procédure que nous engageons, le 15^{ème} arrondissement est le dernier arrondissement à avoir répondu après moult demandes de ma part et de mon Cabinet.....

Monsieur le Maire : On s'éloigne....

Anne Hidalgo : Non non, je ne m'éloigne pas. Je vous dis simplement que la coopération, ça marche. Ça marche, par exemple avec des Maires d'arrondissement, je pense au Maire du 1^{er} arrondissement avec lequel nous avons mené un travail exemplaire qui nous a amené, d'ailleurs, à voter une délibération très importante, sur les Halles, à l'unanimité du Conseil de Paris. Ça marche avec le Maire du 16^{ème} arrondissement, sur un certain nombre de projets.....

Monsieur le Maire : Ce n'est pas ce qu'il nous dit. Ne vous exprimez pas à la place des Maires de droite.

Anne Hidalgo : Nous sommes en train de réunir les habitants du 16^{ème} arrondissement sur tous les aménagements de la Porte d'Auteuil. Ça ne marche pas dans le 15^{ème} arrondissement parce que vous refusez la main que l'on vous tend. Mes chers collègues, il se trouve que l'adjointe au Maire de Paris en charge des affaires scolaires et notamment des collèges a le droit de s'informer sur ce qui se passe dans le 15^{ème} arrondissement, indépendamment du fait que le Maire d'arrondissement ne veut pas participer aux initiatives que nous organisons.

Monsieur le Maire : Alors, là, je suis mis en cause directement de façon un peu surprenante d'ailleurs. Je ne sais pas si c'est Roland Garros que l'on joue là, mais en tout cas, je renverrai la volée parce que c'est exactement le contraire qui se passe, mes chers collègues. Je ne vois pas qui peut considérer comme normale, une situation dans laquelle, Madame Hidalgo, effectivement, convoque, avec la complicité active c'est vrai, d'un ou deux adjoints de la Mairie de Paris, tous les Principaux des collèges du 15^{ème} pour évoquer avec eux les problèmes de sécurité sans informer le Maire du 15^{ème}. Avant de dire que je ne viendrai pas à cette réunion, encore faut-il, m'y inviter. D'ailleurs, Madame Hidalgo, vous savez très bien que, dans les réunions de la commission que vous avez mise en place à la Mairie d'ailleurs alors que ça aurait pu se faire à la Mairie du 15^{ème}, du comité de veille et d'action pour Duplex, j'ai assisté à la première séance et mes adjoints

sont venus à chacune des séances suivantes. On ne peut absolument pas dire, le procès-verbal fait foi, que les élus du 15^{ème} ne sont pas présents.

Cette affaire du PLU, je ne vais pas ergoter sur des affaires d'emploi du temps de Madame Hidalgo qui n'a pas la possibilité de donner une date plus rapprochée pour embrayer sur un débat plus intéressant qui est celui, effectivement, de la pratique, par la Mairie de Paris et par Madame Hidalgo plus particulièrement, de la concertation et simplement, de ce que j'appellerai, des usages républicains. J'ai appris incidemment ou presque que, dans deux jours, il y aurait l'inauguration d'un terrain d'éducation physique dans le 15^{ème}. On me prévient deux jours à l'avance ! C'est sûrement pour que je puisse y aller. Je peux multiplier les exemples. C'est à peu près tous les jours. Enfin, ce n'est pas tellement le sujet, sauf que la pratique est vraiment détestable et je pense qu'il faudra demander des explications au Maire de Paris ainsi qu'au Recteur si lui-même n'est pas convié.

Maintenant je vais continuer à donner la parole sur le sujet à ceux qui l'ont demandée. Monsieur Lefevre.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire. Juste, je constate, avec regret, que dans ce projet, la voirie n'est pas un domaine qui mérite une attention particulière puisqu'il y a deux domaines et la voirie n'y est pas. Je suis un peu surpris car, lorsqu'on regarde ce qui s'est dit dans les conseils de quartier, je crois que depuis que les conseils de quartier existent, il n'y a pas un seul conseil de quartier qui se soit tenu sans que le sujet « voirie » n'ait été abordé et donc c'est une préoccupation et là, pour le coup, s'il y a un service de proximité à apporter aux habitants du 15^{ème}, c'est bien dans ce domaine-là que l'on pourrait faire quelque chose. Or, je constate qu'il n'y a rien ; je suis d'autant plus déçu que nous avons fait, lors d'un CICA, une proposition disant qu'il serait souhaitable, en matière de voirie, qu'il y ait un audit qui soit fait ce qui aurait pu permettre de faire un état des lieux sur la voirie en général et d'être parfaitement pertinents en terme de décentralisation, c'est-à-dire de trouver des moyens qui soient en rapport avec l'audit et les besoins du 15^{ème} arrondissement. Je ne vois rien et je le regrette.

Monsieur le Maire : Qui souhaite intervenir ? Madame Catherine Margueritte.

Catherine Margueritte : j'aimerais attirer l'attention de l'assemblée sur un paragraphe, sur la préemption d'immeubles. En effet, quand j'ai lu ce paragraphe j'ai été fort étonnée et je pense qu'il est tout à fait regrettable que le Maire d'arrondissement soit simplement consulté en matière de préemption d'immeubles.

En effet, l'implantation de logements sociaux implique des coûts, à terme, et nous avons eu l'occasion de le souligner lors de précédents conseils d'arrondissement. Il implique également des changements dans l'équilibre social, il implique aussi des coûts dans l'équipement, la surveillance, l'animation et le Maire de notre arrondissement est garant de l'équilibre de cet arrondissement qu'il connaît fort bien. Je pense qu'il est vraiment regrettable qu'il n'ait qu'un avis consultatif. Il devrait avoir vraiment un avis à part entière concernant ces préemptions d'immeubles.

Monsieur le Maire : Très bonne idée. D'autres interventions ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste sur le dernier point car il est très clair. Ce qui vient d'être dit effectivement est d'une clarté absolue. J'ai entendu souvent le Maire du 15^{ème} arrondissement nous dire « Ah, des obligations, l'objectif de 20% de logements sociaux cela ne concerne pas le 15^{ème} arrondissement. Cela concerne Paris, cela ne s'applique pas aux arrondissements ». Alors, évidemment, et juridiquement, il a raison. Ce qui est sûr est de savoir si, politiquement, il a raison. Nous pensons que, politiquement, il a tort. Il faut que les arrondissements de l'ouest de la Capitale contribuent à la réalisation de cet objectif parce que c'est un peu trop simple de dire : « les logements sociaux, on les met à l'est et puis, à l'ouest, on est exonéré de cette obligation ».

Alors, l'intervention qui vient d'être faite et la façon dont vous avez, Monsieur le Maire, abondé dans ce sens, dit les choses très clairement. Vous voulez un droit de veto et je suis sûr que, si vous aviez un droit de veto sur la réalisation de logements sociaux dans le 15^{ème} arrondissement, il y aurait beaucoup de familles qui attendraient pendant des décennies de pouvoir se loger à Paris et dans le 15^{ème}. Nous, ce n'est pas notre intention et je trouve que là-dessus, permettez-moi, je vous trouve d'une maladresse quand même indigne sur ce sujet.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent confond le financement des logements sociaux et l'organisation, ce qui est bien différent, on le sait. Évidemment il caricature notre position. La meilleure preuve qu'il caricature, c'est que nous avons voté tous les projets de délibération que la Mairie de Paris a présentés concernant la construction de logements sociaux dans le 15^{ème}, depuis le début de cette mandature. Je crois que cette démonstration se suffit à elle-même. Il y avait Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais revenir sur l'article 3 de cette délibération et notamment sur l'alinéa 2 pour compléter et aller dans le même sens que mon collègue Gérard Sarracani tout à l'heure puisqu'il est dit que les montants d'enveloppes attribués à chaque arrondissement, en 2010 et 2011, avant que le dispositif définitif ne soit mis en place, seront calculés sur la moyenne des subventions des trois dernières années. Je m'interroge sur ce dispositif puisqu'on a pu constater que des associations, notamment de notre arrondissement, ce sont celles que l'on connaît le mieux, ont vu, soit le montant de leur subvention réduit suite à l'instruction qu'a pu en faire la Mairie de Paris, soit, certaines associations l'ont dit, leur demande de subvention n'a pas été suivie d'effet. J'en conclus, par rapport à ce dispositif, quelque chose d'assez injuste pour le 15^{ème}, en tout cas, c'est que le niveau de l'enveloppe qui vous sera attribuée, Monsieur le Maire, ne tiendra pas compte d'une part, des subventions non attribuées depuis trois ans aux associations culturelles ou des subventions dont le montant aura été diminué. Je trouve ce dispositif particulièrement discutable.

Ensuite, je voudrais revenir sur un dispositif de la communication de Monsieur Girard dont nous parlons assez régulièrement, en tout cas, moi, c'est le 1€ par habitant. Ce dispositif, selon Monsieur Girard et les élus de la gauche du 15^{ème} nous le rappellent chaque année, vous avez, Monsieur le Maire, disent-ils, les uns et les autres, 235 000 € pour la culture dans la dotation d'animation locale. Or, je conclus, après 6 ou 7 ans que ce dispositif est mis en place, qu'il n'a jamais été suivi d'une mise en œuvre, disons, juridique ou comptable, excusez-moi je n'emploie peut-être pas les bons mots, effective, puisque ces 235 000 € sont noyés dans la dotation d'animation locale et que je dois dire que, si vous attribuez 235 000 € à la culture dans le 15^{ème}, je pense que les autres adjoints qui font un excellent travail en matière d'animation locale en souffriraient et en pâtiraient considérablement puisque vous ne pourriez pas attribuer, à toutes les animations qu'ils font et notamment depuis mars 2008, dans tous les domaines de leurs compétences, que ce soit pour le développement durable, le sport, la jeunesse, etc.... et pour toutes les tranches d'âge, les ados, etc... vous ne pourriez pas leur attribuer les subventions auxquelles ils ont droit pour faire cette animation locale. Donc, dans cette délibération, quid de ce 1€ par habitant.

J'en conclus et j'en finirai par là, que jusqu'à maintenant, ce 1 € par habitant n'a été qu'un effet d'annonce et de communication de la gauche parisienne et locale et que là, il n'en restera à ce niveau-là, qu'une communication, donc des effets de manche sur un dispositif qui est totalement inappliqué et inapplicable dans un arrondissement.

Monsieur le Maire : Monsieur Gayet.

Gérard Gayet : Merci Monsieur le Maire. Mes chers collègues, je pense que l'on peut se féliciter de tout ce qui va vers la proximité puisque nous sommes des élus de proximité. Mais il y a une condition importante. Nous avons vécu, avec les subventions aux associations de commerçants, une aventure qui nous inquiète.

Je voudrais que Madame Hidalgo prenne l'engagement que cette déconcentration, parce que ce n'est pas une décentralisation, bien entendu, puisque le pouvoir budgétaire reste au Conseil de Paris, se fera à périmètre financier constant.

Monsieur le Maire : Ce sera débattu dans les débats budgétaires, j'imagine. Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur Alayrac, une troisième fois alors, je suis très magnanime mais le débat est important. Allez-y.

Gilles Alayrac : Je suis un peu le porte-parole de notre groupe. Mais que veut l'UMP réellement ? Nous arrivons avec un projet qui, me semble-t-il est un projet très progressiste et cela ne va pas, c'est trop timoré, ça ne va pas assez loin... Puis-je rappeler que depuis 2001, nous avons décentralisé beaucoup d'équipements. Nous sommes passés de 874 à plus de 2100 et les crédits qui ont accompagné cette décentralisation des équipements ont été multipliés par 7, donc nous sommes une gauche décentralisatrice. Maintenant, nous vivons sous le statut de la loi PLM de 1982. Voulez-vous la modifier et voulez-vous me dire quelles sont vos intentions ? Après tout, vous avez aujourd'hui la majorité qui vous permettrait de le faire.

Je pense que si l'on regarde ce que vous aviez fait avant 2001, on était sur un système extrêmement centralisé où les mairies d'arrondissement étaient considérées comme des mairies annexes où leurs fonctions étaient purement administratives. D'ailleurs je crois savoir qu'un Maire de Paris de l'époque qualifiait les Maires d'arrondissement de simples collaborateurs. Il a fallu la victoire de quelques maires socialistes entre 1995 et 2001 pour que des recours auprès du Tribunal Administratif de Paris fassent avancer les choses et que l'on fasse respecter le code des collectivités territoriales sur la gestion des équipements de proximité.

Pour nous, le statut PML est un statut qui est un statut d'actualité. Il garantit l'unité de la commune et pour nous Paris est une ville une et indivisible et le Maire de Paris est le garant de cette unité et de cette indivisibilité il faudrait donc que vous vous prononciez par rapport à l'affirmation de ce principe.

Quant à l'utilisation du 1€ par habitant pour la culture, je ne sais pas quoi vous dire, dites-nous comment vous les utilisez ? En tout cas, nous, nous vous les attribuons.

Monsieur le Maire : Bien, on les évoquera dans le débat budgétaire. Là où nous sommes d'accord à 100%, c'est sur l'unité de Paris. Les choses doivent être très clairement dites. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. A écouter Monsieur Alayrac, j'allais dire sans un certain lyrisme, dans sa présentation de ce projet de délibération, il nous a parlé de proximité, de démocratie, de transparence, on avait le sentiment que cette délibération, que cette volonté de décentralisation allait dans le bon sens. Alors on lui dit « chiche ». Il nous dit : « que fait l'UMP ? » Eh bien, on vous dit « chiche ». Mais une vraie décentralisation, Monsieur Alayrac, une décentralisation réelle, avec non seulement des responsabilités et des compétences, mais également les moyens associés à ces responsabilités et ces compétences.

Or, il nous faut les moyens d'appliquer sa politique en matière d'aide aux associations, en matière d'entretien des équipements de proximité, en matière d'entretien des espaces publics et également en matière de propreté dont on sait que c'est un vrai sujet. On ne parle pas de la collecte des ordures, mais bien de la propreté qui reste effectivement du domaine de la municipalité. Or, malheureusement, cette délibération va exactement à l'inverse de ce qu'il faudrait faire. En résumé, le Maire de Paris reprend d'une main ce qu'il donne de l'autre, en permanence, pour encore plus centraliser son pouvoir. Avoir son pouvoir, ses équipes à sa botte, sans, évidemment, transmettre au Maire d'arrondissement les moyens de travailler en toute sérénité, de manière opérationnelle.

Alors vous dites « que veut l'UMP ? » Vous avez la proposition de délibération sous les yeux, nous voulons de vrais pouvoirs : des pouvoirs budgétaires avec un comité d'experts indépendants qui permette de déterminer quelle doit être l'enveloppe destinée aux Maires d'arrondissement alors qu'on a vu, que, lors de la précédente mandature, il y avait un réel déséquilibre en matière de budget entre les Mairies qui étaient sous votre majorité et les nôtres. Nous demandons un véritable état des lieux avec une capacité de voir objectivement ce qu'il faut pour que les mairies d'arrondissement aient les moyens de leur politique. Nous demandons aussi que le Maire d'arrondissement puisse émettre un avis conforme en matière d'occupation du domaine public et également pour les déclarations d'intention d'aliéner.

Je crois que c'est naturel et juste que le Maire d'arrondissement soit au plus près des préoccupations de ses habitants, et en ait la capacité. Nous demandons également que, en ce qui concerne les associations et des aides apportées aux associations que le Maire puisse déterminer sur la base de ses propositions, après l'aval du Conseil d'arrondissement, les associations qui doivent bénéficier de ces aides.

Quant à propreté, permettez-moi de vous dire que nous ne sommes pas loin de la forfaiture. En effet, vous dites : « vous allez pouvoir ainsi co-piloter les équipes de propreté ». Mais co-piloter sans être en capacité d'avoir une réelle autorité fonctionnelle sur le personnel, ce n'est pas possible. On ne co-pilote pas si on n'a pas un minimum d'autorité fonctionnelle sur les équipes. Comment voulez-vous ensuite pouvoir demander des comptes au Maire de l'arrondissement si le Maire lui-même n'est pas en capacité d'accompagner ces équipes sur le terrain, de faire en sorte de déterminer quel doit être leur champ d'activité, les priorités et de faire en sorte d'avoir cette autorité ?

Alors, je vous le dis : ce projet de délibération, c'est de la poudre aux yeux. Nous avons donc fait une proposition de délibération que vous avez sous les yeux. Nous ne manquerons pas d'ailleurs de déposer un certain nombre d'amendements en commission pour que le débat ait lieu au Conseil de Paris et de faire en sorte, que ce soit réellement une vraie décentralisation et non pas encore une fois, une sorte de fausse évolution, vous l'avez dit, Monsieur Alayrac, de la position du Maire de Paris qui ne veut qu'une chose, c'est conserver tous les pouvoirs entre ses mains et faire du Maire d'arrondissement, un simple exécutant. Cela, nous le refusons.

Quant à Monsieur Alayrac, les propos que vous avez tenus sur les moyens d'information diffusés, en tout cas permettant la diffusion d'informations en Mairie du 15^{ème}, je ne vous dis qu'une chose. Avant de donner des leçons, commencez par regarder ce qui se fait déjà au niveau de l'exécutif municipal. Je vous donnerai un exemple, Monsieur Alayrac. Regardez le bulletin de liaison du mois de décembre dernier interne à la DASCO, (Direction des Affaires Scolaires). Vous avez là une attaque sans précédent de l'ancien adjoint, Monsieur Cherki sur la politique du Gouvernement. Je dis bien qu'il s'agit d'un bulletin de liaison interne, destiné aux fonctionnaires de la Ville. Alors, les leçons, Monsieur Alayrac, vous les gardez pour vous.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Lamour. Je crois que nous allons nous acheminer vers la deuxième partie de notre débat avant que je dise quelques mots. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Si je comprends bien, nous en sommes passés à la mise dans le débat également des propositions de délibération du groupe UMPPA.

Monsieur le Maire : C'est ce que j'ai indiqué en début de séance, qu'il y aurait une discussion commune sur les deux, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur Lamour vient d'y faire précisément référence. Alors, nous avons entendu vos différents adjoints, Monsieur le Maire, regretter qu'un certain nombre de questions ne soit pas abordé dans la délibération qui nous est proposée par le Maire de Paris. J'ai entendu Monsieur Boulenger de Hauteclocque sur les conseils de quartier, j'ai entendu Monsieur Lefevre sur les transports, j'ai entendu Madame Fonlladosa sur la culture. Moi j'observe que, dans la proposition de délibération du groupe UMPPA il n'est absolument pas question de chacun de ces secteurs. Donc, Monsieur Lamour parlait de leçons, je ne pense pas, nous ne sommes pas ici dans des rôles de leçons, mais je pense qu'il faut faire attention aux critiques que l'on émet. On peut considérer que la décentralisation doit aller plus loin et doit concerner tous ces domaines, mais à ce moment-là, que fait le groupe UMPPA ? Pourquoi les oublie-t-il dans la proposition de délibération qu'il nous soumet ce soir et qu'il soumettra ensuite au Conseil de Paris.

Deuxième point que je voulais aborder porte simplement sur le discours que je trouve un peu irréal qui nous est produit aujourd'hui. Monsieur Lamour vient de nous dire « Oui, en fait, cette délibération ne sert qu'au Maire de Paris à centraliser encore son pouvoir ». On peut avoir le goût du paradoxe. Il y a un moment où ce goût du paradoxe est anéanti parce qu'il suffit de lire le texte pour ne rien voir de ce type-ci. Il y a des limites à l'inversion des logiques qui sont défendues.

L'autre limite, elle est toute simple. Elle nous est donnée par l'histoire. Oui, Monsieur Lamour, par l'histoire et, en l'occurrence, ce qu'on regarde en France, comment se sont réparties historiquement les compétences entre les collectivités territoriales, il n'y a aucune exception à cela. C'est toujours la gauche qui décentralise et la droite qui centralise. Le dernier exemple de la pseudo décentralisation de Nicolas Sarkozy pour le coup, parce que vous vous exposez à ce retour de bâton, Monsieur Lamour, nous montre bien qu'en l'occurrence, sous couvert de décentralisation lui, effectivement, a centralisé dans le cadre de l'hyper présidence puisque c'est désormais le terme qu'il faut utiliser.

Dernier point. Je suis également un peu surpris tout de même. J'entends un certain nombre d'élus ici, de droite, qui sont élus depuis bien longtemps, qui étaient élus, pas seulement pour vous, Monsieur Destrem, vous n'êtes pas le seul à être élu depuis bien longtemps, mais vous, comme Monsieur Goujon et comme d'autres, étaient élus du temps où Jacques Chirac était Maire de Paris. Cette longue période et à aucun moment, Monsieur Destrem, Monsieur Goujon, n'ont déposé de projets, de propositions pour que le Maire de Paris décentralise ses pouvoirs vis-à-vis des Maires d'arrondissement. A ce moment-là, cette idée-là ne vous passait absolument pas par la tête. Elle ne vous passait pas par la tête, tout allait pour le mieux, dans le meilleur des mondes d'un Paris extrêmement centralisé.

Aujourd'hui, évidemment, que vous ne maîtrisez pas la Mairie de Paris, vous vous trouvez subitement une fièvre décentralisatrice qui paraît bien peu cohérente avec ce que je viens de rappeler quant à l'histoire récente des rapports entre collectivités publiques et puis, elle peut laisser penser une chose, c'est que, évidemment, vous étiez centralisateurs quand vous maîtrisiez Paris, mais vous avez aujourd'hui, perdu tout espoir de reconquérir la Capitale et que donc, vous cherchez à vous replier sur les quelques arrondissements que vous détenez encore.

Je ne pense pas que ce soit la bonne façon d'aborder les problèmes. Je note d'ailleurs que les discours de Monsieur Lamour et de Monsieur Goujon sont différents. Monsieur Lamour nous a parlé de la politique des Mairies d'arrondissement. Ah bon ! Il y a une politique des Mairies d'arrondissement ? S'il y a une politique des mairies d'arrondissement, il n'y a plus de Paris, parce que le principe de Paris, c'est que la politique, elle est municipale. Donc, Monsieur Lamour, vous venez bien de nous dire que vous voulez faire éclater la Capitale,

Monsieur le Maire : Attendez, s'il vous plait, laissez les débats se dérouler sereinement. On connaît Monsieur Dargent, laissons-le parler.

Claude Dargent : C'est vous qui vous êtes dévoilé, Monsieur Lamour, en nous parlant de la politique des Maires d'arrondissement. Vous nous dites très clairement et très explicitement, que vous souhaitez la fin de Paris et que vous souhaitez que, dans les quelques arrondissements où vous êtes au pouvoir, vous puissiez mener la politique que vous souhaitez mener. Nous ne souhaitons pas cela et les Parisiens ne souhaitent pas cela. Les Parisiens sont attachés à l'unité de la Capitale et le Paris de ce texte, c'est de marier à la fois l'unité de la Capitale et une nouvelle étape dans la décentralisation qui n'est pas la première puisque Bertrand Delanoë a organisé une première étape dans sa première mandature.

Là, nous avons une seconde étape. Et puis, dernier point. Je ferai simplement remarquer qu'on peut souhaiter Monsieur Lamour, qu'il y ait une politique des mairies d'arrondissement et qu'il y ait une politique du Maire du 15^{ème}, auquel cas, le 15^{ème} n'aurait jamais connu ni le nouveau Necker qui est en train de se bâtir ni le nouvel institut Pasteur qui est en train de se réaliser, ni le nouveau Beaugrenelle, ni le tramway parce qu'il était contre chacun de ces quatre dossiers. Nous, ce n'est pas ce que nous souhaitons, nous souhaitons un 15^{ème} arrondissement qui change, qui progresse, pour le service de ses habitants.

Monsieur le Maire : S'il n'y a pas d'autres interventions, mes chers collègues, je voudrais apporter quelques précisions complémentaires, en tant que Maire de l'arrondissement rapporteur de ce texte. Tout d'abord pour dire que je me réjouis que ce débat ait enfin lieu, cela fait plusieurs mois que nous le demandons, que ces propositions de délibération du groupe UMPPA aient été inscrites et que nous ayons ce débat en Conseil d'arrondissement, un peu tardivement il est vrai, mais nous l'avons et je crois que chacun a pu s'exprimer en toute indépendance, en toute liberté et sans être contraint, forcé par quiconque. Il était important que chacun des praticiens, qu'il soit élu d'opposition, Adjoint au Maire, élu de la majorité, puisse dire sa pensée sur les propositions du Maire de Paris et du groupe UMP également.

Je ne ferai pas d'Histoire, contrairement à Monsieur Dargent, je ne lui rappellerai même pas qu'en 1982, quand la loi PLM a été proposée par un gouvernement de gauche à l'époque, le Ministre de l'Intérieur, le Président de la République et le Premier Ministre proposaient simplement de faire éclater Paris en vingt communes de plein exercice. Je crois que l'on a entendu cela ni dans la bouche de Monsieur Lamour ni d'autres élus. Je voudrais dire, pour ma part, par rapport à la proposition UMP, c'est vrai que le projet de délibération présenté par le Maire de Paris est un projet très lourd, très détaillé et que peut-être cette abondance de détails noie l'essentiel et ce qu'a voulu l'UMP dans sa proposition de délibération, c'est justement aller à l'essentiel et effectivement, conférer de vraies possibilités d'intervention pour les Mairies d'arrondissement ce qui n'est pas le cas aujourd'hui et nous le regrettons. Je le regrette en tant que Maire parce que j'ai participé à la plupart des réunions de concertation qui étaient présidées par Madame Errecart et nous attendions beaucoup de cette démarche qui nous paraissait comme positive et nous y avons participé avec grand intérêt.

Nous avons pu constater à cet égard, et sans vouloir, bien sûr m'exprimer au nom des Maires de gauche qui y participaient et qui n'étaient pas les moins virulents, que le fonctionnement actuel des institutions municipales n'allait pas sans poser un certain nombre de problèmes, c'est aussi la raison pour laquelle il y a une réforme, comme l'absence d'interlocuteurs territoriaux au niveau de certaines directions, comme le manque de coordination entre les services déconcentrés et surtout le déficit flagrant d'informations et de consultations des Maires d'arrondissement sur beaucoup de sujets.

Alors c'est vrai que, sous des allures de transfert de compétences, il s'agit finalement plutôt de ce coup de rage dont on ne voit pas très bien d'ailleurs l'axe principal. Bien sûr qu'il ne faut pas toucher à l'unité de Paris et je crois qu'ici, sur ces bancs, ne caricaturons pas l'opposition, mes chers collègues, Monsieur Alayrac a posé la question, j'y ai répondu au nom de l'ensemble des collègues, l'unité de Paris ne sera jamais remise en question, pas par nous en tout cas. Néanmoins, cela n'empêche pas d'aller plus loin parce que c'est ce que veulent nos concitoyens dans l'évolution de cette décentralisation, ce qui peut être proposé par les élus l'était peut-être différemment ou ne l'était pas il y a 10, 20, 30, 40 ans ou 50 ans. L'état d'esprit de l'opinion évolue, les demandes des habitants et l'état d'esprit des élus aussi et il est normal qu'aujourd'hui, nous ne raisonnions pas comme nos prédécesseurs d'il y a 20 ou 30 ans. Il faut nous donner acte de ceci.

Ce qui est vrai, c'est que les Maires d'arrondissement n'ont pas aujourd'hui et pas beaucoup plus demain finalement, les pouvoirs et les moyens qui leur permettraient d'intervenir efficacement parce qu'un constat demeure. Il n'y aura pas d'autorité fonctionnelle, pas plus de personnel, ni de compétences budgétaires véritablement très claires.

Prenons l'exemple des subventions. On sait très bien et cela a été dit dans les réunions avec Madame Errecart que sur 200 millions de subventions qui sont votées par la Mairie de Paris, ce sont 4 millions qui seront déconcentrés et encore, dans un premier temps, 2 millions pour les subventions de moins de 10 000 €. C'est un progrès, sur ce point en tout cas, que souligne un certain nombre de mes collègues. Mais, d'une part, évidemment cela ne correspond pas à ce qu'il aurait été nécessaire de faire et, deuxièmement, avec quels moyens supplémentaires seront instruites ces demandes supplémentaires ? Quelles solutions pour palier les lourdeurs éventuelles ? Il y a des problèmes techniques, aussi, qui se posent.

L'avis du Maire sur l'occupation de l'espace public lors de manifestations. Le groupe UMP demande que l'avis du Maire d'arrondissement soit suivi car, qui plus que le Maire peut, dans des manifestations locales, savoir ce qu'il convient de faire ou pas. C'est loin d'être le cas, comme l'a souligné notre collègue Agnès de Fressenel et d'autres encore. Si cette évolution figure dans l'exposé des motifs, je ne comprends pas pourquoi elle ne figure pas dans le dispositif. Il y a aussi des choses qui figurent dans l'exposé des motifs, je l'ai bien sûr bien lu, et qui ne figurent pas dans le dispositif.

Il en va de même pour le coordinateur de l'espace public. Nous ne savons pas comment il est nommé, comment il est noté, l'intervention des Maires n'est pas précisée et de surcroît, ce qui aurait été nécessaire, c'est non pas que les Maires veuillent assurer la dissection des personnels, le risque social que vous évoquiez ne se pose pas. C'était simplement le souhait de créer des pôles logistiques et d'avoir une influence sur les responsables des services déconcentrés. Cela a été dit dans ces réunions que j'évoquais tout à l'heure avec Madame Errecart et par l'ensemble des élus qui ont souhaité avoir un pouvoir de co-nomination, de co-notation comme c'est le cas, par exemple, pour le DGS qui aurait pu lui aussi, avoir davantage de pouvoirs sur les chefs de services déconcentrés.

C'est un sujet que nous ressentons très fortement. J'essaie d'être technique et le moins polémique possible et de donner l'avis et l'expérience d'un Maire d'arrondissement. On nous dit que nous allons gérer des enveloppes supplémentaires et c'est bien, ce système d'enveloppes par rapport à ce qui existe aujourd'hui, mais c'est sans tenir compte aussi du fait que celles-ci et notamment pour les arts, sont en baisse et que les charges qui nous incombent sont en augmentation. Monsieur Alayrac, vous l'avez dit, il y a eu davantage de transferts d'équipements de proximité et chacun s'en réjouit mais il s'agit surtout de centraliser et de déconcentrer des équipements dont nous revient la gestion des fluides, du petit entretien, etc... et pas de la gestion de ces établissements et avec des budgets qui sont réduits. Nous constatons qu'il y a moins de budget pour gérer plus d'équipements transférés.

Je voudrais être le plus court possible mais je pense qu'il faut sortir de cette incompréhension pour les Parisiens et de la confusion qui peut exister dans leurs esprits entre les vrais responsables qui tiennent les cordons de la bourse et qui tiennent aussi le pouvoir, la compétence à l'Hôtel de Ville, et les Maires d'arrondissement qui n'ont que des parcelles de décentralisation et qui portent, évidemment, vous le savez bien, la responsabilité de ce qui ne va pas aux yeux des Parisiens et nous ne voulons pas jouer de ce jeu-là. Nous voulons assumer nos compétences par rapport à la population et nos responsabilités.

Voilà, je pourrais encore vous dire un certain nombre de choses sur les critères de répartition et les équipements et c'est la raison pour laquelle nous souhaitons une commission indépendante qui fixe des critères de façon indépendante et que ceci ne soit pas dévolu qu'au Maire de Paris, qu'elle puisse donner un avis. Je ne reviendrai pas sur la propriété puisque notre collègue en a parlé, ni sur les conseils de quartier pour dire finalement que nous avons le souhait, le souci, d'avoir une décentralisation qui, véritablement n'est pas un leurre, il y a des choses qui vont dans le bon sens, mais c'est largement un leurre qui fera peut-être davantage penser à l'opinion publique que nous avons la possibilité de gérer l'arrondissement, mais qui, en réalité ne nous en donnera pas les moyens ni techniques, ni humains, ni au niveau des compétences. Alors que donner plus d'autonomie aux arrondissements, c'est renforcer la démocratie de proximité, c'est améliorer le service rendu aux Parisiens, c'est instaurer une gestion plus efficace aussi et c'est s'inscrire dans la marche de l'Histoire et surtout, mes chers collègues, j'en terminerai pas cela, c'est que c'est vraiment donner aux arrondissements la place que l'opinion réclame pour régler avec exactitude, efficacité et promptitude les questions de proximité municipale.

Nous allons maintenant passer au vote de ces deux délibérations. Je vais déjà mettre aux voix le projet de délibération **DDATC 112**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Il est rejeté.

Je vais mettre aux voix la délibération **UMPPA 1**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Elle est adoptée.

Je vous remercie, mes chers collègues. Nous allons maintenant passer au projet de délibération DVD 144.

≈ ≈ ≈

5. DVD 144 - Approbation du programme 2009 d'aménagements de sécurité des carrefours éligibles aux subventions de la Région Ile-de-France et autorisation à Monsieur le Maire de solliciter des subventions.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci.

Ensuite le projet de délibération DPA 32.

≈ ≈ ≈

6. DPA 32 - Approbation du principe de création de 3 aires d'accueil pour les gens du voyage (rue Lucien Bossoutrot 15^{ème}, Bois de Vincennes 12^{ème}, Bois de Boulogne 16^{ème}), des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre, et du dépôt des demandes de permis de construire.

Monsieur le Maire : Je proposerai à la gauche, si elle l'accepte, sinon on procèdera autrement, de lier peut-être la question qui est posée un peu plus loin, dans la même discussion commune en laissant évidemment la liberté, à ceux qui étaient les orateurs, de pouvoir intervenir. On est d'accord, cela fera discussion commune ? Merci.

Sur ce projet de délibération, qui prend la parole ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Vous ne la rapportez pas ? Personne ne la rapporte ?

Monsieur le Maire : Alors, nous avons, dans le règlement intérieur, établi une procédure que nous appliquons depuis plusieurs conseils maintenant qui est, comme au Conseil de Paris, que les orateurs s'expriment et que le rapporteur, qui est Monsieur Lefevre, je le précise, réponde aux questions. C'est simplement la procédure qui est employée au Conseil de Paris. On peut lire la question si vous voulez, d'accord ?

≈ ≈ ≈

26 .Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou, relative aux gens du voyage.

« A l'occasion de la réunion publique sur l'installation du Balardgone organisée par la Mairie du 15^{ème} arrondissement et le Ministère de la Défense, des propos inacceptables ont été tenus sur les gens du voyage. Vous avez déclaré Monsieur le Maire, qu'une implantation d'une aire de gens du voyage serait la cerise sur le gâteau, allant jusqu'à informer le public présent qu'une dizaine de caravanes arriverait dans le sud de l'arrondissement. La gauche souhaite connaître le fondement de ces propos pour le moins surprenants, sur les gens du voyage ».

Je croyais que vous aviez la parole, Madame Hidalgo ?

Anne Hidalgo : J'aurai la parole encore après ? Sinon...

Monsieur le Maire : J'ai dit que je répondrai, que Monsieur Lefevre répondra...

Anne Hidalgo : Je vais donc rapporter la délibération, si vous le permettez.

Monsieur le Maire : Attendez, il ne s'agit pas de rapporter, vous ne faites pas encore partie de l'exécutif du 15^{ème}.

Anne Hidalgo : Non, mais parisien, oui.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas au Conseil de Paris. Vous rapporterez au Conseil de Paris. Je vous rappelle la procédure pour d'autres collègues qui l'auraient oubliée, notamment Madame Hidalgo, c'est que les orateurs s'expriment, le rapporteur, ensuite, répond aux orateurs, c'est très simple, c'est ce qui est appliqué au Conseil de Paris, et dans notre Conseil d'arrondissement depuis maintenant plusieurs mois. Il n'y a vraiment rien de nouveau.

Anne Hidalgo : Monsieur le Maire, pour que nous n'ayons pas de difficulté dans la façon dont la parole va s'organiser, d'une part je vais parler de la délibération et ensuite je répondrai, une fois que vous aurez répondu à la question.

Donc, je vais parler de la délibération. C'est une délibération qui est très importante, c'est pour ça que je m'attendais à ce que quelqu'un de la majorité du 15^{ème} arrondissement l'évoque ici. Une délibération importante dont il faut sans doute rappeler un peu le contexte historique puisqu'il s'agit d'une demande de l'Etat. La loi impose à chaque collectivité, d'avoir des aires pour les gens du voyage et Paris n'échappe pas à cette règle. Paris a échappé pendant très longtemps à cette règle-là et en 2002, la discussion qui s'est engagée entre le Gouvernement de l'époque et notamment le Maire de Paris, a abouti à un plan départemental pour l'installation des gens du voyage, plan départemental, donc, je vous le dis, qui répond à une demande de la loi. Pour nous, appliquer la loi, c'est quelque chose d'important.

Lorsque la loi l'impose, nous devons effectivement répondre à la loi et donc, il se trouve que la loi impose aux communes de mettre en place des aires pour les gens du voyage et que, à la demande des Préfets de Région, précédant le Préfet Canepa, le Préfet en charge de Paris, le Préfet Kupfer aujourd'hui, et ses prédécesseurs ont engagé un travail très fructueux avec la Ville de Paris d'ailleurs, qui a abouti à la présentation d'une délibération au Conseil de Paris, en février 2004 sur ce plan départemental pour l'installation d'aires de gens du voyage, conformément à la loi.

Il se trouve que, parmi les propositions qui ont été faites d'un commun accord entre le Gouvernement et la Ville de Paris, le 15^{ème} est concerné par l'installation d'une aire de gens du voyage puisqu'il a été demandé par les plus hautes autorités de l'Etat, qu'effectivement, une aire se trouve à proximité de l'hôpital Georges Pompidou puisque les personnes, notamment les gens du voyage, viennent souvent, soit pour des soins, soit en visite de leurs familles et qu'il a été demandé par l'Etat, que cette aire se situe à l'endroit qui est mentionné dans cette délibération.

Le Maire de Paris, la majorité parisienne, a soutenu cette demande de l'Etat et du Gouvernement et nous avons progressé en la matière. Depuis, est arrivé un projet sur lequel d'ailleurs un Ministre de la République n'a même pas pris soin d'inviter, ni même d'informer le Maire de Paris de sa venue dans l'arrondissement...

Monsieur le Maire : il y a une question là-dessus.

Anne Hidalgo : Il y a une question dessus mais j'en profite pour dire que les principes républicains méritaient d'être appliqués en l'occurrence, un Ministre est venu faire une réunion à Balard et vous vous êtes exprimé comme la question le relate, dans le document que nous vous avons présenté. Il se trouve que, préalablement à cette réunion publique, j'avais pris soin, dans le dialogue et le travail fructueux que la Mairie de Paris a avec les autorités de l'Etat, j'avais pris soin, lors d'une réunion que j'ai tenue le 5 mai à la Préfecture de Région, en présence de Monsieur Canepa et Monsieur Kupfer qui sont les représentants de l'Etat sur la Région et sur la Ville de Paris, j'avais pris soin de leur demander si, effectivement, l'arrivée d'un Balardgone dans ce secteur, remettait en question la demande qui était la leur d'avoir, à cet endroit précis, une aire des gens du voyage.

La réponse a été très claire et très ferme. « Non, bien sûr, l'arrivée des services du Ministère de la Défense, ne doit en rien, remettre en question l'implantation d'une aire des gens du voyage. » Vous pourrez d'ailleurs vérifier auprès de Monsieur Canepa et de Monsieur Kupfer, mais j'y reviendrai tout à l'heure. Ils m'ont dit non, cela ne doit en rien remettre en question cette aire des gens du voyage dont nous avons besoin, à proximité de l'hôpital Georges Pompidou. D'ailleurs, m'ont-ils précisé, dans la demande d'échange de terrain qui est faite aujourd'hui par le Ministère de la Défense, il se trouve que, étant en charge notamment de l'urbanisme et de l'architecture, je suis -j'étais en relation- sur cette discussion d'échange foncier.

Il a été demandé par le Ministère de la Défense, que nous cédions le terrain sur lequel se trouve aujourd'hui le square Sarabezolles pour y faire des constructions liées au Ministère de la Défense et que nous prenions le terrain qui se trouve en arrière, c'est-à-dire à proximité du boulevard périphérique et que nous installions à cet endroit-là, une sorte de reconstitution du square Sarabezolles et l'aire des gens du voyage.

Voilà les discussions que nous avons entreprises à la demande du Préfet de Région, du Préfet de Paris et du Ministère de la Défense concernant cette aire des gens du voyage. Je suis donc très surprise d'avoir vu les propos que vous avez tenus parce qu'ils ne correspondent pas à ceux des représentants de l'Etat, qui ont quelque engagement, je crois, auprès d'autres autorités encore plus hautes que le niveau régional et départemental ; ils sont véritablement sur une position qui n'est pas la vôtre et nous demandent d'insister et comme nous ne savons qu'appliquer la loi et répondre positivement aux demandes qui nous sont faites de collaboration et de coopération avec l'Etat, nous irons dans ce sens-là.

Je voudrais vous rappeler aussi qu'il y a une commission départementale consultative des gens du voyage qui est d'ailleurs présidée par Monsieur Kupfer, Préfet de Paris, donc voyez, ce n'est même pas la Ville qui préside cette commission. Madame Olga Trostiansky en tant qu'Adjointe en charge des solidarités y est présente. Dans cette commission, plusieurs élus devraient y siéger et je voudrais dire ici, que Monsieur Jean-Baptiste Menguy est membre titulaire. Nous sommes au regret de constater qu'il a brillé jusqu'à présent par son absence, comme beaucoup d'ailleurs de ses collègues UMP et que, lors notamment d'une réunion qui s'est tenue le 11 septembre 2008, au cours de laquelle le Préfet de Région a révoqué les trois emplacements en demandant à cette commission de donner son avis, eh bien, vous n'étiez pas représenté, Monsieur le Maire du 15^{ème}, pour évoquer, éventuellement, une position contraire à celle de l'Etat. En l'occurrence, je pense que ce que vous avez dit lors de cette réunion publique, mérite aujourd'hui des éclaircissements.

Bien entendu, ce que vous nous direz ce soir, sera porté en haut lieu pour savoir ce que nous devons faire, compte tenu des propos que vous tiendrez ici, parce que, nous, nous obéissons à la loi, nous ne savons pas ne pas répondre à cette injonction qui nous est faite de créer ces aires de gens du voyage dont cette aire qui a été depuis l'origine de ce travail, située dans le 15^{ème} arrondissement mais je ne doute pas que vos propos ont peut-être dépassé votre pensée.

Monsieur le Maire : Il est quand même intéressant de constater cette référence subite et constante à l'Etat et aux plus hautes autorités de l'Etat, ce qui est assez rare dans la bouche de Madame Hidalgo. En revanche, après le débat d'une heure et demie que nous avons eu sur la décentralisation, il est étonnant que la seule personnalité locale non consultée par la Ville de Paris, ait été le Maire d'arrondissement et aussi les conseils de quartier, pour faire bonne mesure. Enfin, Monsieur Menguy a été mis en cause donc il demande la parole.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, merci. Je suis assez grand pour savoir ce que je dois dire à Madame Hidalgo. Je n'ai pas besoin qu'elle me prête les réponses. Oui, effectivement, j'étais absent à cette réunion du 11 septembre. Je dois dire que j'aurais souhaité vraiment beaucoup y participer. Malheureusement, cela a l'air d'être une généralisation de la pratique avec la gauche parisienne, quand on reçoit les convocations moins d'une semaine avant la réunion.....

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo, je crois que Monsieur Menguy ne vous a pas interrompue. Vous l'avez mis en cause, laissez-le répondre, s'il vous plaît.

Jean-Baptiste Menguy : vous savez, Monsieur le Maire, c'est un petit peu ce que ma collègue, Agnès de Fressenel a dit sur les collèges, la réunion du 5 mai dernier cela m'aurait beaucoup intéressé d'y être convié, Madame Hidalgo. Pourquoi vous ne m'avez pas envoyé d'invitation ? Je serais venu avec grand plaisir, vous auriez pu nous tenir informés et là, j'ai l'impression qu'il y a un déficit d'informations envers les élus intéressés par la question et, franchement, Madame Hidalgo, quel regret que vous pensiez être la seule dépositaire de la parole du 15^{ème}, en tout cas les électeurs du 15^{ème} ne sont pas d'accord avec vous.

Sur cette délibération -j'écoutais avec beaucoup d'intérêt le cours d'histoire du droit administratif de Madame Hidalgo- décidément, à chaque fois qu'on vient, on repart un peu plus savant, grâce à Monsieur Dargent et Madame Hidalgo, c'est une bonne raison de venir, au moins, pour cela.

Ce que je constate, dans un contexte assez difficile et sensible sur la question des gens du voyage, je n'ai pas besoin de rappeler les récents événements qui ont marqué cette communauté pas très loin d'ici, et je crois qu'il faut prendre cette question avec beaucoup de gravité et ne pas faire n'importe quoi.

Le problème, par cette délibération qui est une délibération pour le moins « mal fichue », floue, avec des ombres juridiques c'est que, encore une fois, la gauche a décidé de balader une catégorie de la population.

On était habitué, avec les Parisiens. Balader la communauté des gens du voyage, c'est un autre exercice. Ce que je regrette aussi, c'est que, dans le cadre de ce projet, bravo, la gauche a enfin découvert qu'il fallait respecter la loi. Après le refus d'appliquer le SMA, la proposition d'un droit de pétition non conforme à la constitution, c'est un bel effort intellectuel fourni par nos collègues. Il aurait été assez bénéfique, dans votre volonté de démocratie au plus près des habitants, de recueillir l'avis des conseils de quartier concernés par ce projet du square Sarrabezolles. Je crois, d'ailleurs, si vous étiez bien informée par vos collègues, le prochain conseil de quartier, sur la Porte de Versailles et également sur Citroën va aborder la question du projet Balard. Il sera évidemment fait mention de cette question des gens du voyage. Je regrette que nos collègues de gauche qui siègent et qui assistent aux réunions préparatoires ne vous en aient pas informée, ou alors c'est que vous êtes encore plus mal organisée que ce que l'on pouvait penser.

Evidemment, je ne reviens pas sur le suivi du projet Balard. Il y a des zones d'ombre que je ne comprends pas très bien. Vous faites mention, notamment, de l'implication du rôle des communes limitrophes. D'accord, une fois que l'on a dit cela, on n'a pas dit grand-chose. Il aurait été intéressant de développer cette question. Encore une fois, on n'y comprend pas grand-chose. Je crois également que l'on s'expose à un risque de rupture d'égalité vis-à-vis des gens du voyage eux-mêmes puisque quid des gens du voyage dont l'un des membres de la famille ne fera pas l'objet d'une hospitalisation à Pompidou, est-ce qu'ils ne pourront pas bénéficier d'une aire de stationnement ? Quid également, au sens plus large d'une Parisienne ou d'un Parisien qui serait hospitalisé, qui n'est pas de la communauté des gens du voyage et qui aimerait bien que sa famille vienne l'aider dans son souci de santé et qui, lui, par contre, ne pourra pas bénéficier d'une aide du département de Paris pour se loger à proximité de Paris ?

Alors j'attire votre attention parce que je crois qu'il y a éventuellement un risque de rupture d'égalité. Également vous précisez, mais c'est dommage que le cours de droit administratif ne soit pas allé plus loin, que les gens du voyage, c'est une catégorie juridique déterminée par un décret de 1972 qui porte sur les commerçants ambulants. Il faut faire très attention quand on manie les concepts juridiques, Madame Hidalgo.

Il y a des exactitudes juridiques à suivre et je crois que les rédacteurs de ces délibérations devraient faire très attention à la façon dont ils rédigent. Également, ce qui n'est pas précisé dans la délibération : quels sont les critères et les moyens de contrôle qui seront mis en place pour savoir si telle ou telle

famille des gens du voyage peut avoir accès à l'aire de stationnement ou pas ? Comment est-ce que cela va s'organiser ? Est-ce qu'il y aura un agent de la Ville qui sera à l'entrée de l'aire de stationnement et qui contrôlera le certificat médical ? Vous comprendrez qu'il est difficile de se prononcer sur ce genre de délibération alors que cette délibération est entachée de vide, de flou et tout cela est vraiment regrettable pour une décision aussi importante.

Autre point sur l'argument de l'hospitalisation. Je crois que c'est un mauvais argument parce que, à aucun moment, on peut soupçonner l'hôpital Pompidou de refuser une hospitalisation et que la famille de l'hospitalisé vienne, parce que ce sont des gens du voyage. C'est un mauvais argument auquel on ne peut pas souscrire. Enfin, ce qui m'interpelle, c'est le coût exorbitant de ce projet.

La délibération l'explique. 90 places vont être créées, mais à terme, ce sont 200 places qui seront créées. Pour le 15^{ème}, le coût est de plus de 4 millions d'euros. Pour ces 90 places, le coût final, et je parle TTC est de 16 millions d'euros. Alors vous imaginez bien que quand on arrivera à 200 places, le coût global va frôler les 40 millions d'euros. 4 millions d'euros pour le 15^{ème}, cela équivaut à une crèche de 60 berceaux. 4 millions d'euros, pour le 15^{ème}, cela équivaut à 30 terrains de basket comme le terrain de basket des Périchaux. 4 millions d'euros TTC, cela équivaut à 9 terrains multisports tels que nous le souhaitons dans le square Calmette.

Enfin, Madame Hidalgo, lors d'un Conseil précédent, nous avons demandé, pour une association de commerçants, d'augmenter leur « pauvre » subvention pour les aider, de 2.000 euros et vous nous avez répondu un peu à la façon Ségolène Royal : « je préfère que ces 2.000 euros soient mieux utilisés et aillent à des personnes éligibles au RMI ».

Les 90 places prévues pour accueillir les gens du voyage pour un coût de 16 millions d'euros, Madame Hidalgo, cela représente 12.703 mois de SMIC, cela représente 37.000 RMI pour une personne seule et sans enfant, soit 3.000 ans de RMI, Madame Hidalgo. Alors, d'un côté, vous dites, « non, 2.000 euros, c'est trop et je préfère que cela revienne à des personnes au RMI », et de l'autre côté, nous avons cette comparaison dont, évidemment les habitantes et les habitants du 15^{ème} et de Paris d'ailleurs, pourront juger à quoi est utilisé l'argent de la Ville de Paris. En tout état de cause, Madame Hidalgo, pour conclure et Monsieur le Maire, compte tenu de ces incertitudes, compte tenu de cette façon de faire, on pourra en reparler de cette réunion du mois de septembre et de la réunion du mois de mai, il n'y a pas de souci.

Compte tenu des incertitudes et des inexactitudes juridiques et Madame Hidalgo, mais ça vous fait rire, c'est très bien ! Si cela vous fait rire de voir tout cet argent échapper aux habitants de Paris, nous ne pouvons l'accepter et c'est la raison pour laquelle je demande à ce que nous rejetions cette délibération. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : Peut-être irai-je droit au but car le discours était très alambiqué, très tortueux pour, finalement, aboutir à ce que nous savons déjà, à savoir que vous ne vouliez pas de cette aire de voyage. Quel paradoxe, tout de même, de voir, ici, la gauche dans l'obligation finalement morale qu'elle se reconnaît elle-même, d'expliquer, non pas de défendre, la politique de l'Etat et l'obligation qui est faite par la loi. Ce n'est pas un cours de droit que de dire ce qu'est la loi et d'ailleurs, Madame Hidalgo aurait pu même aller au-delà pour dire qu'il y a des sanctions à ne pas appliquer la loi. Il y a une sanction qui prévoit que le Préfet peut, après une mise en demeure restée sans effet, acquérir les terrains nécessaires et réaliser les travaux d'aménagement au nom et pour le compte de la commune. Il faut savoir que nous nous exposons aussi à cela. Je ne fais pas, ici, un cours de droit. Je dis que nous devons prendre des décisions en conscience. Moi, je pense que le courage politique, Monsieur Menguy, c'est de dire ce que l'on veut. Nous, on n'a pas d'opinion sur cette aire de voyage. Elle nous est imposée, nous devons la faire et je pense que c'est notre honneur d'être clairs sur ce sujet. Merci.

Monsieur le Maire : Madame Hidalgo, de façon brève, parce que vous vous êtes exprimée longuement sur le sujet.

Anne Hidalgo : Pour reprendre un propos que vous utilisez souvent, j'ai quand même été interpellée par Monsieur Menguy, donc je vais lui répondre.

D'abord, j'ai pris bonne note de tous ses arguments et je vais m'empressez de les renvoyer au Préfet pour qu'il lui apporte les réponses nécessaires puisque je rappelle à Monsieur Menguy, et ce n'est pas faire un cours de droit que de dire en l'occurrence, que les invitations à la Commission Départementale à laquelle il n'a pas assisté, ont été envoyées par le Préfet de Paris.

Je suis désolée, je lui ferai part aussi du fait que la prochaine fois, il faudra qu'il prenne l'attache de votre secrétariat pour savoir si vous êtes disponible. Mais ce n'est pas la Mairie de Paris. Celle-ci répond à une demande, légitime, de l'Etat, du Préfet de Région, du Préfet de Paris.

Lorsque j'ai rencontré, pardonnez-moi, mais ça m'arrive quand même, -y compris parfois des conseillers à l'Élysée et je ne vous en informe pas préalablement et je ne demande pas- mais je le ferai,.....

Monsieur le Maire : Mais Madame Hidalgo, on ne vous demande rien, allez au bout...

Anne Hidalgo : Que l'on demande à Monsieur Menguy s'il est disponible pour venir à toutes les réunions qui concernent directement

Monsieur le Maire : Bon, Madame Hidalgo, je vous ai donné la parole pour une chose sérieuse.

Anne Hidalgo : Le Maire de Paris, la Mairie de Paris et les autorités, y compris de l'Etat. Lors de la réunion du 5 mai, avec le Préfet de Région et le Préfet de Paris, à la demande d'ailleurs du Préfet de Région nous avons évoqué différents sujets immobiliers dont le sujet Balard et, à l'occasion de cette réunion, je le répète parce que je pense que la répétition est la meilleure des pédagogies, j'ai demandé au Préfet de Région s'il était toujours d'accord pour considérer que l'aire des gens du voyage, dans le 15^{ème} arrondissement, faisait partie de ses demandes prioritaires auprès du Maire de Paris étant donné l'arrivée d'un nouveau projet sur Balard porté par le Ministère de la Défense. La réponse a été sans appel. Je le redis parce que j'ai l'impression que ça n'a pas été entendu. Le Préfet de Région et le Préfet de Paris m'ont demandé de maintenir, et d'ailleurs si vous estimez, comme l'a dit Monsieur Menguy, que cette délibération porterait un certain nombre de failles, libre à vous de l'attaquer en recours gracieux, voire en recours contentieux.

Je serais très intéressée de voir quelle sera la réponse du Préfet au fait que vous refusez d'appliquer la loi qui s'applique à Paris, en matière d'accueil des gens du voyage. Nous, nous ne renonçons pas à nos obligations. Vous avez eu un discours particulièrement démagogique mettant en relation des choses qui n'ont pas grand-chose à voir les unes avec les autres, parce que, ce que vous nous dites, à contrario de votre propos, c'est qu'il ne faudrait pas mettre trop d'argent pour les gens du voyage. C'est ce que j'ai entendu dans votre discours.

Monsieur le Maire : Non, c'est qu'il faut en mettre plus ailleurs.

Anne Hidalgo : Finalement, l'illumination d'une rue du 15^{ème} arrondissement est plus importante que de respecter une obligation de dignité que nous avons et de sécurité dans l'accueil des gens du voyage.

Je crois que là, nous avons une différence très très importante qui ne m'étonne pas puisque nous faisons partie de familles politiques différentes, mais, en l'occurrence, je suis plutôt fière d'appartenir à une famille politique qui, sur une demande de l'Etat et du Préfet de Région et du Préfet de Paris, relève le défi et accepte d'appliquer la loi. Je pense que vous devriez réfléchir à deux fois avant de tenir les propos que vous avez tenus, mais comme ils ont déjà été tenus et que, finalement ils sont déjà retranscrits et enregistrés ici, je me ferai vraiment un plaisir de les transmettre directement au Préfet.

Monsieur le Maire : Bien. C'était tout à fait touchant de voir Madame Hidalgo se réfugier sous l'aile protectrice du Préfet, des plus hautes autorités de l'Etat jusqu'à des Conseillers de l'Elysée. C'est assez rare et je ne regrette pas d'avoir vécu ce moment historique dans notre Conseil d'arrondissement. J'espère qu'il y en aura d'autres, Madame, sur des sujets qui vous sont moins, peut-être, familiers. Moi, ce que je constate, c'est que la seule décision prise par le Préfet aujourd'hui, par rapport au Maire de Paris, c'est d'avoir annulé sa délibération concernant le droit de pétition.

Je voudrais juste, puisque vous m'avez invité également à m'exprimer, et je ne voudrais pas louper ce moment non plus, dire qu'évidemment sur le fond, cette fois-ci, bien sûr que nous sommes tout à fait conscients, loin des caricatures et des propos démesurés qui viennent d'être tenus, de la nécessité de répondre aux besoins des familles des gens du voyage qui sont présents dans notre région et d'y améliorer leurs conditions de vie et de séjour et c'est vrai que, sous la mandature précédente, lorsque le schéma départemental d'accueil a été présenté par la Mairie et la Préfecture, il a été accepté, mais ce qui n'a pas été accepté, en revanche, et je renvoie nos collègues à la lecture du BMO qui fait foi, me semble-t-il, c'est que nous avons refusé de voter l'avis qui était soumis au Conseil en février 2004, en raison justement de la localisation des aires qui étaient incluses sans guère de concertation avec les Maires d'arrondissement concernés puisque le Maire du 15^{ème}, mon prédécesseur à l'époque, s'y était, comme certains s'en souviennent ici, totalement opposé.

Cette décision a été prise avec, peut-être l'accord d'un certain nombre de personnalités que Madame Hidalgo, mais de façon inattendue, mais c'est pour servir sa démonstration en avant, mais qui n'étaient pas les autorités locales et les élus de l'arrondissement.

Pour avoir eu les mêmes entretiens, d'ailleurs, peut-être pas les mêmes, parce que je suis beaucoup moins important qu'elle, bien sûr, mais un certain nombre d'entretiens avec le Préfet qu'elle a cités et il m'a bien semblé, dans les

déclarations qu'il m'a faites et je ne peux pas imaginer qu'il tienne deux discours, que la localisation des aires n'était pas sa proposition mais celle de la Mairie de Paris, ce qui ne m'étonne pas, puisque c'est exactement le débat qu'on a eu au Conseil de Paris et auquel je vous renvoie, mes chers collègues. Il est très instructif et vous verrez les positions des uns et des autres.

Nous avons même demandé à l'époque, la saisine des conseils d'arrondissement, ce qui n'avait pas eu lieu puisque nous en parlons pour la première fois aujourd'hui alors que le projet date de 2004 et pas plus des conseils de quartier qui peuvent se prononcer, me semble-t-il aussi, sur ce type de sujets locaux. A l'époque, nous évoquions d'ailleurs aussi le fait que la Mairie contrevenait à un certain nombre de règles d'urbanisme, il y avait les prescriptions du PPRI, (plan de présentation des risques d'inondation) il y avait le problème du bruit de l'héliport de Paris Issy-les-Moulineaux, cette aire était installée dans un square et, dans le cadre de l'approbation du PLU, en 2006, nos prédécesseurs avaient voté un amendement pour que le square Sarrabezolles soit inscrit en zone urbaine verte et que la destination soit un équipement sportif ou vert et que lors de la modification du PLU la suppression de la réserve pour l'aire du voyage une nouvelle fois avait été demandée par les élus du 15^{ème}, sous la précédente mandature et sous celle-ci puisque c'est un square dont la Mairie occupe la moitié pour installer ces gens du voyage, à moins qu'il y ait un échange de parcelle, on verra bien ce qu'il en est, on se prononcera quand nous en serons saisis car on nous parle de projets que nous ignorons. Nous attendrons d'être saisis pour nous prononcer dessus, bien sûr.

Le Conseil du 15^{ème}, à l'époque, en janvier 2005 très exactement, a adopté un vœu de classement du square en zone urbaine verte. J'ajoute aussi que la Directrice de l'Hôpital Georges Pompidou de l'époque avait exprimé un avis très réservé, que Madame Hidalgo d'ailleurs, dans ses déclarations, a fustigé à l'époque, notamment en raison de l'implantation du centre Montecristo dans les locaux de l'HEGP, ainsi que le Colonel, commandant la base aérienne, mais ça, sans doute qu'elle ne s'en soucie guère.

C'est vrai qu'il y a un certain nombre de problèmes techniques que j'ai évoqués pour ce dossier qui a obtenu, c'est vrai, un avis favorable de la commission consultative en 2008. Je soulignerai simplement la faiblesse de l'argument sanitaire qu'a déjà décrit Monsieur Menguy en disant que les problèmes techniques, notamment l'installation de réseaux d'assainissement ne sont toujours pas réglés alors que les aires d'accueil, vous le savez, selon la loi du 5 juillet 2000 qui prévoit ces schémas départementaux doivent bénéficier des mêmes dispositifs d'assainissement que ceux du secteur auquel elles

appartiennent. Je ne rentre pas dans le détail, mais les conditions sanitaires ne sont pas remplies. Je pense aussi qu'en ce qui concerne la scolarisation des enfants du voyage qui nous incombe, et c'est bien naturel, les écoles du secteur qui ont une moyenne de 28 enfants par classe pour certaines, ne pourront absorber ce nombre supplémentaire d'enfants qui s'ajoutera aux logements sociaux supplémentaires qui verront un certain nombre d'enfants supplémentaires dans les établissements scolaires du quartier.

J'ajoute aussi que les représentants des gens du voyage eux-mêmes et ceux de la Caisse d'Allocations Familiales ont exprimé le fait qu'il était préférable d'aménager plutôt des aires de 15 à 20 places alors que là, nous sommes sur 25/30 places parce que cela permet une gestion du site par les gens du voyage eux-mêmes.

Pour terminer, je voudrais dire que les éléments nouveaux qui apparaissent dans cette affaire, depuis ceux que j'ai évoqués à l'instant, c'était quand même l'installation du Ministère de la Défense, qualifié d'un nom que je ne reproduis pas, tellement il me semble scandaleux de la part de la gauche, j'appelle ça le Ministère de la Défense, puisque c'est son nom. Je pense que le fait d'installer cette aire d'accueil pour gens du voyage à cet endroit, devant l'entrée ou quasiment devant le Ministère de la Défense nous paraît inopportun. D'ailleurs, en tête de station du tramway et devant l'accès à France Télévision également, ce n'est pas forcément la localisation la plus opportune, vous en conviendrez.

Voilà Madame, les réponses complémentaires que je pouvais faire pour confirmer ce qu'avait dit Monsieur Menguy, c'est-à-dire que nous voterons contre ce projet de délibération, que je sou mets maintenant aux voix. Monsieur le rapporteur, Monsieur Lefevre, Monsieur Baghdad et Monsieur Lefevre, pardon qui conclura.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci de me donner la parole. Je voulais revenir d'abord précisément sur la question qui vous a été soumise, Monsieur le Maire, où vous avez qualifié l'installation des gens du voyage à l'endroit précis que vous avez cité, comme « cerise sur le gâteau ». Je ne comprends pas l'image que vous avez voulu dire par là et j'aimerais que vous puissiez apporter des précisions.

Moi, j'ai entendu aussi les propos de Monsieur Menguy et je veux bien entendre aussi vos propos purement techniques, mais vous vous cachez derrière uniquement des aspects tout à fait secondaires, en vous cachant derrière des aspects uniquement techniques. La chose est bien plus importante.

Effectivement cela a un coût. La dignité a un coût. La dignité humaine a un coût parce que le droit à un logement décent est fondamental pour pouvoir jouir d'autres droits. Les violations dans ce domaine ont des répercussions considérables sur la capacité des personnes et notamment des comités des gens du voyage à jouir effectivement du droit de ne pas subir de traitements dégradants, par exemple sur la vie privée, l'éducation. Si vous ne leur donnez pas une aire d'installation, les enfants ne pourront pas être scolarisés. L'emploi, la nourriture, la santé, la sécurité sociale, la liberté de placement, les droits électoraux et le fait que les gens du voyage vivent, dans certains cas malheureusement, parce qu'on les repousse de ville en ville dans des bidonvilles conduit, comme il a été évoqué, à des drames -comme ce week-end à Bobigny- fait que nous devrions faire en sorte de mieux respecter la loi et d'accueillir les gens du voyage plutôt que de se cacher derrière des termes techniques pour dire que nous n'en voudrions pas.

Monsieur le Maire, vous avez l'habitude aussi de comparer le 15^{ème} arrondissement à Bordeaux. Bordeaux, ville, qui, à ma connaissance, a des aires d'accueil de gens du voyage. Alors, si vous nous comparez à Bordeaux en permanence, que dirions-nous du Maire de Bordeaux si, demain, il n'accueillait pas des gens du voyage comme il se doit. Je crois que, Monsieur le Maire, vous devez, comme Bordeaux, comme c'est nécessaire pour Paris, d'accueillir, de manière décente, les gens du voyage et ne pas vous retrancher dans les aspects uniquement techniques pour dénigrer ce droit fondamental.

Monsieur le Maire : J'ai déjà répondu à Monsieur Baghdad, en lui réaffirmant le principe qui est celui de l'installation des aires d'accueil et en contestant bien sûr, et je le confirme formellement, l'implantation sur ce site, je ne vais pas le répéter dix fois. Monsieur Lefevre, pour terminer et conclure. Bon, alors Monsieur Dargent.

Claude Dargent : l'article 26 de notre règlement dispose que, en séance, le Maire donne lecture de la question posée après sa réponse ou celle d'un adjoint. L'auteur de la question dispose d'un droit de réplique. Cela veut dire que : 1- il n'y a que vous Monsieur le Maire ou votre Adjoint qui puisse y répondre et que c'est l'auteur de la question qui doit clore le débat. C'est disposé dans notre règlement.

Monsieur le Maire : Nous ne sommes pas situés dans le cadre de la procédure des questions, la preuve, c'est que vous avez été plusieurs, à gauche, à prendre la parole et que j'ai donné la parole à plusieurs orateurs, ce qui n'est pas possible dans le cadre des questions.

Donc, j'avais posé la question au départ et vous avez accepté de joindre la discussion commune. Donc, c'est une discussion dans le cadre d'un projet de délibération. C'est fait. Maintenant, je passe la parole à Monsieur Lefevre et je suis encore maître de l'ordre du jour, que je sache. Je passe la parole à Monsieur Lefevre et vous arrêtez.

Franck Lefevre : Merci Monsieur le Maire. Monsieur Dargent, je souhaite m'exprimer sur la délibération.....

Monsieur le Maire : J'ai tenu, dès le départ de cette discussion, à demander à la gauche si elle acceptait que la question soit liée à un débat général sur cette question. Vous avez accepté, donc c'est ce qui a eu lieu, tout le monde a pu s'exprimer. S'il y a encore un orateur qui souhaite s'exprimer, je suis tout à fait d'accord pour qu'il s'exprime, mais Monsieur Lefevre conclura comme rapporteur, comme c'est le cas au Conseil de Paris. Alors, Monsieur Lefevre, allez-y.

Franck Lefevre : Je souhaite donc m'exprimer sur le projet de délibération qui, lui, peut peut-être intéresser les habitants du 15^{ème} et non pas la question purement politicienne et qui n'apporte strictement rien au débat. Sur cette aire d'accueil, je voudrais rappeler que cette aire était localisée dans une zone qui était dite « C » dans le plan d'exposition au bruit, le fameux PEPB de 1997, zone qui était assujettie par nature, aux interdictions qui s'attachent à la construction d'équipements à usage d'habitation. Ce que je nommerai par une manœuvre, a consisté à modifier la délimitation de cette zone lors de la révision du plan d'exposition au bruit qui a fait l'objet d'une enquête publique en 2006 et au cours de laquelle d'ailleurs, France Télévisions, l'hôpital Georges Pompidou - j'ai les courriers qui sont ici- ont manifesté leur désapprobation à l'égard de cette modification et de l'implantation d'une aire pour les gens du voyage. Pour ceux que cela intéresse, je mets à leur disposition les courriers.

En effet, on ne saurait prétendre que le bruit, dangereux à l'intérieur de la zone devient non dangereux car les limites de zone ont été changées. Le caractère essentiellement tertiaire du secteur lié en grande partie à ces nuisances incompatibles avec l'habitation est aujourd'hui renforcé, par l'importance du tramway qui s'est ajoutée à celle du RER, du périphérique, des boulevards et de l'héliport.

Comment, Madame Hidalgo, peut-on oser vouloir loger les gens dans ces conditions ? Vous parliez tout à l'heure de dignité, mais nous n'avons pas la même définition de la dignité !

Les conditions de vie pour les personnes qui seraient rassemblées dans cette aire ne seraient guère appropriées en raison de l'absence de commerces à proximité de l'aire ; progressivement, cette aire va être totalement enclavée avec la présence, notamment, du Ministère de la Défense. En définitive, il s'agit de la présence d'une aire d'accueil et de séjour des gens du voyage, dans une zone, je le rappelle, qui est inondable, très bruyante, polluée, tertiaire, sensible à cause de la présence de la délégation générale pour l'Armement, de la Direction générale de l'Aviation Civile également.

Ce choix nous apparaît comme un choix d'urbanisme particulièrement discutable, de nature à affecter la valeur de notre propre patrimoine et là, je suis surpris parce que vous semblez très intéressée dans cette zone par la préservation du patrimoine et donc la présence de caravanes ne semble pas vous choquer, c'est surprenant. Ce choix porte par ailleurs atteinte aux intérêts des habitants car cette zone offre de tels avantages économiques et un tel potentiel de créations d'emplois intra-muros dont Paris a grand besoin.

Nous comprenons certes les difficultés rencontrées par la Ville de Paris pour créer des aires d'accueil des gens du voyage mais la rareté des terrains disponibles ne doit pas conduire à choisir des sites totalement inappropriés et qui, justement, ne permettent pas de loger, comme vous le disiez tout à l'heure, Madame Hidalgo, des gens dans des conditions de dignité parce que nous avons une autre notion de la dignité que celle-là, Madame Hidalgo, permettez-moi de vous le dire.

Pour toutes ces raisons, je vous appelle, mes chers collègues, à ne pas voter ce projet de délibération. Merci.

Monsieur le Maire : Bien, merci. Je vais mettre le projet aux voix :..... Mais oui, à quel titre Madame ? Vous vous êtes exprimée à deux reprises, je ne peux pas vous donner la parole. Alors, une explication de vote.

Anne Hidalgo : d'abord, Monsieur le Maire, par rapport à la procédure que vous avez suivie, c'est la dernière fois que nous acceptons une proposition qui s'avère être un marché de dupes, donc nous n'accepterons plus de procéder comme cela si c'est pour in fine, nous empêcher d'avoir le dernier mot puisque c'est prévu comme tel dans notre règlement intérieur lorsqu'on pose une question.....

Monsieur le Maire : C'est parce que vous avez accepté. Alors allez-y.

Anne Hidalgo : Deux éléments que je tiens à préciser : tout d'abord, cette demande d'installation d'aire des gens du voyage à Paris est une demande d'application de la loi relayée par le Préfet et Gilles Alayrac l'a bien précisé tout à l'heure, le Préfet est en droit d'imposer à la Ville le lieu, l'endroit, etc.... C'est l'endroit qui poserait problème. Proposez un autre endroit dans le 15^{ème} puisque la demande qui est faite par le Préfet et par les gens du voyage, c'est qu'il puisse y avoir l'installation d'une aire à proximité de l'hôpital Georges Pompidou pour que, lors des déplacements qui sont faits par les gens du voyage soit pour se faire soigner, soit pour visiter leurs familles, ils puissent loger à proximité. En fait, vous avez un débat entre vous et le Préfet. Nous vous laisserons poursuivre ce débat entre vous et le Préfet.

Pour notre part, nous prenons notre responsabilité. La responsabilité qui est la nôtre est celle qui est d'appliquer la loi, de l'appliquer à cet endroit et je vous rappelle, puisque visiblement cela vous a échappé, le Ministère de la Défense a fait une demande d'échange de parcelle -je suis étonnée que Monsieur Morin ne vous en ait pas parlé puisque c'est de notoriété publique- un échange de parcelle pour que le Ministère de la Défense puisse construire des bureaux le long du boulevard Victor et sur l'emplacement actuel du square Sarrabezolles. Il nous demande de reconstituer l'équivalent du square et l'implantation de l'aire des gens du voyage en arrière de la parcelle qu'il échangerait. Nous sommes toujours coopératifs lorsque l'Etat nous demande d'être partenaire.

Nous l'avons été en son temps quand l'Etat était confronté à des difficultés par exemple pour le désamiantage de Jussieu, nous avons pris notre part en acceptant, y compris les reports de délais sur Boucicaut et le TGI, nous sommes toujours en partenariat, constructifs avec l'Etat sur ces opérations-là. Ce n'est pas un choix d'urbanisme, je vous le rappelle, c'est un choix de l'Etat et du Préfet et je pense que vous aurez à vous en expliquer avec lui.

Monsieur le Maire : Vous ne ferez croire cela à personne. Nous allons maintenant procéder au vote.

Qui est pour ce projet de délibération ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est rejeté.

Nous passons maintenant au DPA 235.

≈ ≈ ≈

7. DPA 235 - Avenant n°1 au marché de travaux signé avec la société Brisset dans le cadre de l'opération de modernisation de la chaufferie et des réseaux de chauffage du groupe scolaire 19, rue Blomet et 13/17, rue des Volontaires (15^{ème}).

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Le DJS 99.

≈ ≈ ≈

8. DJS 99 - Signature d'une convention avec l'association « Rugby Club Paris 15 » (15^{ème}) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Cette délibération est l'occasion de souligner plusieurs choses sur

Monsieur le Maire : Parlez dans le micro parce que l'on entend mal.

José Baghdad : Cette délibération est pour moi l'occasion d'exprimer la qualité du travail qui est fait par le RCP 15. Vous noterez que cette délibération porte sur une subvention de 15 000 euros alors que celle-ci, l'année dernière était de 10 000 euros donc une augmentation de 50% non pas pour uniquement souligner la qualité du travail qui est fait et la croissance du nombre d'adhérents, même si c'est déjà très important, mais ceci pour pousser l'initiative qui est prise depuis des années par le RCP club de favoriser le sport au féminin et le sport pour les plus jeunes. Je voulais ici souligner la qualité de l'équipe féminine du RCP 15 qui a eu de très bons résultats au niveau national, qui était première de sa poule mais qui malheureusement a été éliminée en quart de finale en extérieur et donc nous appuyons, nous le groupe la gauche, les sports quels qu'ils soient, collectifs ou individuels qui favorisent l'émergence du sport, notamment féminin et c'est pourquoi nous nous félicitons du travail de qualité qui est fait par le RCP 15 qui est pour nous l'un des cinq meilleurs clubs parisiens et qui, surtout, le meilleurs club féminin parisien. Merci.

Monsieur le Maire : Bien sûr, nous nous joignons à ces appréciations sur notre Rugby club parisien. Monsieur Loriau, pour répondre.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Je m'associe, bien sûr, au concert de louanges de Monsieur Baghdad concernant le RCP 15 qui est effectivement un club phare de la Capitale dans la pratique du rugby.

Concernant l'attribution d'une subvention cette année de 15 000 €, nous nous voyons ici, au-delà d'un choix politique qui ne se situe pas dans l'attribution de ces 15 000 €, mais dans le choix qui a été validé par notre Conseil d'arrondissement et par l'ensemble des conseillers d'arrondissement, toute tendance politique confondue, de choisir des nouveaux critères d'attribution des subventions ; l'augmentation de 15 000 € est finalement l'application mathématique pure et simple de ces nouveaux critères de subvention. C'est d'ailleurs de cette même manière que, lors d'un précédent conseil, vous aviez adopté un certain nombre de subventions révisées à la hausse.

C'est aussi pour moi l'occasion, Monsieur le Maire, de rappeler tout l'intérêt que notre majorité porte à la pratique du rugby dans le 15^{ème}. Dès notre arrivée au début de cette mandature aux responsabilités dans le 15^{ème} et alors que les services de la Ville nous proposaient de repousser aux calendes grecques la réfection du terrain de sports de rugby de Suzanne Lenglen, nous avons souhaité placer cette réfection parmi notre première priorité et nous avons obtenu que, dès cette année et dès la saison prochaine, le RCP 15 puisse donc jouir du deuxième terrain en synthétique de Paris et pouvoir pratiquer ce sport dans des meilleures conditions de confort mais surtout de sécurité, notamment s'agissant des sportives féminines.

Pour terminer, Monsieur le Maire, comme j'aurais aimé discuter de tout cela avec Monsieur Blin, qui, jamais, ne nous a fait l'honneur de siéger à notre assemblée depuis son élection ! Alors Monsieur le Maire, au moment où nous sommes en train de distribuer des bons points et des mauvais points pour la présence de chacun, Monsieur Blin pose un réel problème à notre assemblée. Ne jamais siéger au cours d'une mandature est quelque chose que je considère inconcevable et j'aimerais un jour entendre la gauche à ce sujet.

Monsieur le Maire : Alors, exceptionnellement je donne la parole à Monsieur Baghdad ou à Madame Lalem ? C'est Monsieur Baghdad. C'est l'un ou l'autre. Le rapporteur a rapporté. Il ne me semble pas qu'au Conseil de Paris, les élus de l'opposition aient la parole après que les projets de délibération aient été rapportés. Cela n'arrive jamais. C'est Monsieur Baghdad qui fait l'explication de vote. Allez-y. Décidez-vous. Madame Lalem.

Fatima Lalem : Je déplore la façon, l'orientation qu'a pris le débat autour de cette question qui aurait du, en principe, faire l'unanimité. Je crois que là, il est encore une fois question des valeurs et pour nous, les valeurs sportives qui sont là en question, sont des valeurs extrêmement importantes. Ce n'est pas la peine d'amener d'autres éléments pour détourner et déformer le débat.

Je trouve cela assez déplorable. Je tiens quand même à souligner et à rester sur une tonalité importante pour moi qui est celle de favoriser l'accès des femmes à la pratique féminine. Il faut savoir qu'aujourd'hui 2/3 des licenciés sont toujours des hommes et seulement des hommes et que, si la Municipalité parisienne soutien l'organisation de manifestations importantes pour favoriser la pratique du sport au féminin, vous devriez vous en féliciter et nous en féliciter.

J'aimerais vous rappeler que c'est une fierté pour nous d'avoir cette équipe et d'avoir les résultats de cette équipe.

Monsieur le Maire : Merci, Madame. C'est ce qu'a dit Monsieur Loriau donc ça n'apporte rien de plus au débat. Je mets aux voix.

Qui est pour la subvention ? Unanimité. Tout le monde soutient cet effort. Qui est contre ? Abstention ? Non plus.

Maintenant nous arrivons au projet de délibération DASCO 82.

≈ ≈ ≈

9. DASCO 82 - Signature des conventions avec les caisses des écoles proposant les modalités et les prix d'achat des prestations de la restauration des centres de loisirs d'été organisés en 2009.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci. Le DFPE 111.

≈ ≈ ≈

10. DFPE 111 - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association « Calinot Singe » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche parentale (15^{ème}). Montant : 22 145 €.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Si, Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Merci de cet enthousiasme à ma prise de parole. Monsieur le Maire, mes chers collègues.....

Monsieur le Maire : je ne sais pas si c'est vraiment cela, ne vous faites pas trop d'illusions quand même. Allez-y.

José Baghdad : Je voulais profiter de cette délibération pour excuser mon collègue, Mathieu Blin de sa non présence qui, lui aussi, a des activités professionnelles.

Monsieur le Maire : Monsieur Delmas est là, lui ! On ne revient pas au précédent débat.

José Baghdad : Mais, comme vous le savez bien tous, il n'est qu'un simple Conseiller d'arrondissement, non rémunéré et qu'à la différence d'autres.....

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad, vous vous êtes exprimé tout à l'heure,

José Baghdad : Je sais que cela ne vous plait pas ce que je vais dire.

Monsieur le Maire : Ce n'est pas que ça ne plait, pas, mais ce n'est pas le sujet. On parle des crèches, on ne parle pas du rugby.

José Baghdad : Il ne fallait pas interpellé

Monsieur le Maire : Madame Lalem a défendu Monsieur Blin. Voilà, c'est le règlement. Chacun s'est exprimé. Il y a des règles dans une assemblée que vous devez respecter comme les autres. Donc, passez au DFPE, s'il vous plait.

José Baghdad : Mais, Monsieur le Maire, dans notre règlement intérieur, il est interdit d'interpellé quelque membre que ce soit du Conseil d'arrondissement. Il a été interpellé. Madame Lalem a parlé de la délibération, uniquement de la délibération.

Monsieur le Maire : Pas du tout. Elle a fait l'explication de vote. Bon. Vous avez terminé, Monsieur ?

José Baghdad : Non, pas du tout. Donc Monsieur Blin est non rémunéré en tant que Conseiller d'arrondissement et donc sa présence ou son absence ne coûte rien aux contribuables. Si vous voulez regarder la présence dans ce Conseil d'arrondissement des Conseillers de Paris.....

Monsieur le Maire : Ce n'est pas un débat qui a lieu d'être. Nous sommes sur les délibérations, Monsieur. Je vais être obligé de vous retirer la parole puisque nous sommes sur le DFPE 111.

José Baghdad : Je cite Monsieur Charon, qui brille par son absence, est lui Conseiller de Paris, touche une indemnisation importante et ne siège pas ; il ne fait pas son devoir d'élu. Alors, vous pouvez critiquer, mais faites en sorte qu'au demeurant, Monsieur Charon soit beaucoup plus présent, surtout au regard de son indemnité en tant qu'élu.

Monsieur le Maire : Alors, si c'était pour ça, alors je considère que je ne passerai plus la parole dans ces conditions. Monsieur Destrem, comme Président du groupe.

Alain Destrem : Il y a des rappels au règlement qui sont quand même nécessaires de temps en temps. Je souhaiterais que, sincèrement, on essaye de rester dans le cadre des sujets des mémoires qui ont été évoqués et que nous avons discutés très longuement. Il nous reste encore beaucoup de questions et il nous reste encore également des vœux. Donc je pense qu'il faudrait que chacun, les uns et les autres essayent de rester sur le sujet qui concerne ledit mémoire.

La deuxième des choses est que, c'est vrai que l'on a cité des absences. Cela arrive à tout le monde d'être absent. Tout le monde sait très bien les responsabilités qu'a Monsieur Charon, mais tout le monde connaît sa tête ! A tout le moins ! Au Conseil de Paris comme au Conseil d'arrondissement d'ailleurs.

Monsieur le Maire : Monsieur Charon, c'est peut-être lui le Conseiller de l'Elysée que Madame Hidalgo rencontre finalement, parce qu'elle ne nous a pas dit qui c'était.

Alain Destrem : Je serais ravi qu'un jour, on puisse accueillir Monsieur Blin. On lui fera un pot d'accueil qui sera de grande qualité pour notre collègue dont vous avez pris la défense.

Monsieur le Maire : Merci. Nous voterons donc cette délibération puisque finalement personne ne s'est exprimé dessus avec les autres en bloc. Nous passons maintenant au DFPE 274.

≈ ≈ ≈

11. DFPE 274 - Lancement d'un marché article 30 relatif à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 14/18, rue Viala (15^{ème})

Monsieur le Maire : Merci. Le DFPE 318.

33. DFPE 318 - Approbation et signature d'un avenant n°3 à la convention de MMO passée avec la SEMPARISEINE pour la réhabilitation du pavillon Lenègre de l'ancien hôpital Boucicaut, rue Lacordaire (15^{ème}) et l'aménagement dans une partie de celui-ci, d'une crèche collective de 66 places ; approbation et signature d'un avenant n° 2 au marché des travaux.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention ? Merci. Le DFPE 335.

≈ ≈ ≈

34. DFPE 335 - Signature d'un marché passé en application des articles 28 et 30 du code des marchés publics relatifs à l'exploitation d'un établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 29/33, rue Emeriau à Paris 15^{ème}.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Je vous remercie.

Excusez-moi. J'aurais du préciser que c'était dans l'ordre du jour complémentaire, dans la procédure d'urgence et j'ai dit, au début de la séance, que les deux projets de délibération qui avaient trait aux crèches seraient examinés avec les projets concernant les crèches.

≈ ≈ ≈

**12. DAC 68 - Subvention à l'association « le Théo-Théâtre » (15^{ème}).
Montant : 4.000 €.**

Monsieur le Maire : Merci.

≈ ≈ ≈

13. DAC 220 - Subvention au Comité du 15^{ème} de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie Tunisie Maroc (FNACA). Montant : 1.400 €.

Monsieur le Maire : Je vous remercie.

Maintenant, je vais mettre aux voix l'ensemble de ces projets de délibération sur lesquels il n'y a pas eu d'inscription.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ils sont adoptés. Je vous remercie.

= := := := :=

Nous passons maintenant à la deuxième partie de notre ordre du jour qui concerne les vœux.

≈ ≈ ≈

14. Vœu au Maire de Paris relatif à la mise en place d'une campagne parisienne de collecte de déchets de soins présenté par Louisa Ferhat et Jean-Baptiste Menguy, au nom du conseil de quartier Brassens.

Monsieur le Maire : Madame Ferhat, vous avez la parole.

Louisa Ferhat : Bonjour Monsieur le Maire et chers collègues. Je voulais parler de ce dossier plus particulièrement parce que le Conseil de quartier Brassens a travaillé sur les déchets dus aux soins médicaux qui peuvent être liés aussi bien aux professionnels qu'aux patients qui suivent des traitements. Des titulaires de ce Conseil ont fait un énorme travail, nous les représentons évidemment ; ils auraient souhaité que l'on puisse, au niveau du 15^{ème} et plus particulièrement au niveau du quartier Brassens, que le conseil de quartier soit pilote en la matière.

Monsieur le Maire : Merci. Qui veut s'exprimer là-dessus ? Madame Piétranico.

Marie-Hélène Piétranico : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je fais également partie du Conseil de quartier et j'ai bien entendu les demandes très particulières de ces déchets piquants, surtout. Cela concerne une personne que je connais bien, qui est infirmière et qui, effectivement, s'est émue des problèmes que rencontrent ces personnes pour se défaire des seringues et des aiguilles.

J'ai appris, je ne le savais pas, qu'il y avait un projet pour cette mandature, de collecte des déchets de soins. Egalement, il est évident que la collecte des déchets de soins piquants est une réalité sur l'ensemble du pays et sur Paris évidemment.

A ce sujet, le Grenelle de l'environnement a prévu d'accentuer et d'élargir la mise en œuvre des responsabilités des fabricants de ces produits et la mise en place d'une filière spécifique de collecte, celle-ci devant se faire soit par les pharmacies qui délivrent ces produits, soit par les hôpitaux.

Les décrets d'application sont attendus prochainement pour une mise en œuvre du dispositif qui devrait avoir lieu au 1^{er} janvier 2010, d'après le Gouvernement. Dans cette optique, la Ville de Paris agira, bien sûr, dans le cas des déchets de soins comme dans celui des autres déchets produits par les particuliers, continuera une sensibilisation des particuliers au geste de tri qui reste fondamental.

En attendant cette parution de ces décrets, il est évident qu'il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs, il faut qu'on attende les décrets d'application pour que l'on voie exactement de quoi il retourne et donc, le groupe la gauche ne prendra pas part au vote.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Derrière l'acronyme que peut-être certains d'entre vous ont découvert aujourd'hui des DASRI, se cache un problème quotidien pour un grand nombre de nos concitoyens. Chacun d'entre nous a, à proximité, dans son entourage, un patient diabétique, un patient qui, temporairement, reçoit des injections pour une raison ou pour une autre et il faut bien sûr, répondre au problème de l'élimination de ces déchets. Les affections nosocomiales et la lutte contre les infections transmissibles, ça se passe à l'hôpital, mais cela se passe aussi à l'extérieur de l'hôpital. C'est finalement à l'extérieur de l'hôpital que c'est le moins bien organisé et c'est ce que montrent les travaux du groupe de travail du Conseil de quartier, mais également les études qui ont conduit à l'élaboration du projet « PREDASS » puisque l'on considère que pour tout ce qui est extrahospitalier et on va dire « diffus », pour tous les DASRI diffus, le taux de collecte a du mal à être évalué au-delà de 5 à 10%, ce qui est catastrophique.

Je crois que le travail du Conseil de quartier a été exemplaire, qu'il faut, dans ces conditions, tout faire pour accéder à leur demande, qui rejoint les préoccupations de la commission extra-municipale de la santé qui va se réunir une seconde fois prochainement et qui, déjà, au cours de sa première réunion avait évoqué ce type de problème à l'encontre des professionnels de santé et de la population.

C'est la raison pour laquelle il me semble qu'il faut répondre à la demande qui a été manifestée, il faut répondre au travail qui a été fourni et qu'il faut aller dans le sens de ce vœu que je soutiens.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Loriau qui, je le rappelle, est chirurgien, voyez, c'est utile aussi quand on est élu, de pouvoir exercer une profession qui est utile dans nos débats. Je mets donc ce vœu aux voix. Une explication de vote pour Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Merci Monsieur le Maire. Très rapidement, explication de vote pour argumenter en plus sur la position de notre groupe qui votera bien évidemment ce vœu. Je tiens également à saluer vraiment l'excellent travail qui a été fait par tous les membres du conseil de quartier Brassens qui ont fait un vrai travail de pédagogie auprès des autres membres du conseil de quartier qui connaissaient moins le sujet et auprès de la population. Il y a eu un véritable engagement personnel mais très professionnel de ces membres qui ont voulu voir aboutir un projet au nom de leur conseil de quartier et cette idée d'être quartier ou arrondissement pilote est tout à fait compatible avec l'attente de ce qui va se passer de façon plus globale.

Sans vouloir polémiquer, je regrette que la gauche ne souhaite pas voter le vœu avec nous, mais en tout cas, nous voterons le vœu qui est le fruit d'un excellent travail du conseil de quartier.

Monsieur le Maire : Nous allons le mettre aux voix.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV pour la gauche. Il est adopté.

Maintenant, il y a un vœu au Maire de Paris.

≈ ≈ ≈

15. Vœu au Maire de Paris relatif à l'inscription au budget supplémentaire 2009 de la Ville de Paris du financement de la rénovation du terrain multisports au square Calmette présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Jérôme Loriau, Louisa Ferhat, Jean-Baptiste Menguy, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy le défend.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire. Je ne vais pas revenir en long et en large sur notre volonté d'avoir des équipements sportifs dignes du 15^{ème} arrondissement et des jeunes en particulier, des jeunes des différents quartiers. Il va y avoir l'inauguration du TEP Périchaux, on en prend acte bien que l'on puisse regretter d'avoir été informés très tardivement mais en tout état de cause, nous restons très attachés à notre demande d'avoir un terrain multisports de l'autre côté, au square Calmette qui, à mon avis, doit être un équipement global, ambitieux pour offrir des moyens de faire du sport dans de bonnes conditions, avec un bon encadrement. C'est la raison pour laquelle répétition étant une valeur cardinale, nous réitérons notre demande par ce vœu que les demandes, les paroles et les engagements soient concrétisés et inscrits au budget supplémentaire à hauteur de 500 000 €.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire, chers collègues, en tant qu'élus de gauche, nous ne pouvons que nous réjouir de l'intérêt que la majorité du 15^{ème} porte au quartier des Périchaux et heureusement, parce que dans d'autres interventions, mais nous y reviendrons tout à l'heure, il arrive au Maire du 15^{ème} de parler de « friche », s'agissant du sud de l'arrondissement. Donc, on préfère cette attitude positive exprimée dans ce vœu que ce genre de qualificatif. Le square du docteur Calmette, de par sa localisation et son importance se doit, effectivement, d'accueillir un terrain multisports de qualité susceptible de répondre à l'attente légitime des jeunes du quartier. Ce sera d'ailleurs un équipement en totale complémentarité avec le terrain d'éducation physique qui vient d'être achevé et qui sera inauguré par l'adjoint au Maire de Paris chargé des sports, mercredi prochain. Ce terrain, ouvert le matin et fermé le soir est destiné aux 8/12 ans et permettra, aux plus jeunes et à des horaires définis de pouvoir pratiquer basket et handball.

La réfection du square du docteur Calmette pour en faire un terrain multisports en libre accès pour les Périchaux et plus largement pour les enfants du sud de l'arrondissement est, pour nous, opposition ici et majorité au Conseil de Paris, un objectif prioritaire de cette mandature et nous nous réjouissons donc que les élus du 15^{ème}, de la majorité du 15^{ème} s'inscrivent dans le sillage de la majorité municipale sur cette question. Nous avons exprimé, à plusieurs reprises la nécessité de ce terrain et ce n'est pas aujourd'hui que nous allons dire le contraire et nous sommes donc heureux d'être plus nombreux. Nous accueillons avec vraiment beaucoup de plaisir les ouvriers de la 11^{ème} heure en l'occurrence, pour nous appuyer par rapport à cette opération.

Simplement, nous nous étonnons un peu de la méthode et je conclus au sens où la réfection du square du docteur Calmette, j'ai vérifié, n'était pas, Monsieur le Maire, une des demandes prioritaires de la Mairie du 15^{ème}, pour les investissements localisés que vous avez présentés pour le budget 2009. Aujourd'hui, vous nous demandez que ce budget soit pris en charge pour le budget supplémentaire 2009 par la Mairie de Paris cette fois-ci. Ça n'est pas une bonne façon, nous semble-t-il, de gérer nos finances et nous vous invitons à inscrire la réalisation de cet équipement, dans vos priorités pour les investissements localisés 2010 et, soyez-en sûr, il sera réalisé.

Monsieur le Maire : Oui, enfin, je vais laisser la parole à Monsieur Loriau, mais Monsieur Dargent, qui a sûrement beaucoup d'informations de la part des services centraux, qui est très bien informé, ne sait peut-être pas que j'ai demandé l'inscription de cette dépense pour 2010. Monsieur Loriau va pouvoir confirmer.

Jérôme Loriau : Monsieur le Maire, Merci, mais je suis vraiment étonné que Monsieur Dargent ait encore besoin qu'on explique comment fonctionne la Ville de Paris. Soyez aussi susceptible de progresser, ne soyez pas que susceptible tout court. Avant de pouvoir inscrire une demande sur l'état spécial ou sur un budget d'investissement, il faut pouvoir avoir le chiffrage de cette demande et cela fait exactement un an

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent je vous en prie, personne ne vous a interrompu. C'est trop facile d'interrompre les orateurs et que personne ne vous interrompe. Monsieur Loriau a la parole.

Jérôme Loriau : Cela fait donc un an et c'était la première chose que nous avons faite, prendre l'attache des services de la DJS pour lui demander un chiffrage précis du réaménagement du square Calmette et, dès que le réaménagement du square Calmette a été chiffré et que trois projets alternatifs nous ont été proposés, nous avons inscrit dès que c'était possible, cette demande sur le budget. Pour avoir, en compagnie de Monsieur Vuillermoz, mené une réunion à ce propos à l'Hôtel de Ville il y a maintenant 5 mois de cela, nous avons essayé de voir ensemble quel était le meilleur moyen d'obtenir une réalisation rapide de cet équipement dans la mesure où il s'agit exactement, et vous l'avez répété, Monsieur Dargent, du pendant du TEP Périchaux et que le TEP Périchaux n'a de philosophie, de raison d'être, de fonctionnement optimal que si en face, Calmette existe parce que sinon le TEP Périchaux sera colonisé par les plus grands qui viendront perturber le jeu des enfants et cela, tous ceux qui habitent le quartier le savent.

Nous avons donc vu avec Monsieur Vuillermoz comment aménager cet équipement dans les plus brefs délais et c'est lui-même, d'ailleurs, qui nous a proposé de l'inscrire au budget supplémentaire 2009 et c'est donc en soutien de l'exécutif parisien que nous venons de vous demander de voter ce vœu avec nous.

Monsieur le Maire : Bien, merci Monsieur Loriau. Nous le votons.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV pour la gauche. Très intéressant.... Le vœu est adopté. Maintenant nous allons passer au vœu n° 16.

≈ ≈ ≈

16. Vœu au Maire de Paris relatif à la pose de plaques rappelant l'interdiction de jeux de ballons dans les rue Leroi Gourhan et Georges Dumézil présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Jean Marc Boulenger de Hauteclocque, Hubert Martinez, Franck Lefevre, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des Groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin le rapporte.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Faire apposer des plaques rappelant l'interdiction de jouer au ballon sur la voie publique aux abords du jardin Nicole de Hauteclocque, voilà malheureusement une mesure simple qui semble insurmontable. Six ans de lettres, d'interventions pour obtenir une mesure peu coûteuse qui répond au souhait des habitants et des élus, au souhait du conseil de quartier Dupleix/Motte Picquet et qui nous est refusée par principe, idéologie et immobilisme d'une direction de la voirie au niveau central qui est totalement sourde aux attentes du terrain.

Les jeux de ballon dans le secteur Dupleix provoquent des nuisances sonores nocturnes, la vitrine de plusieurs commerçants a été régulièrement brisée et nous sommes convaincus que la prévention et la pédagogie porteront leurs fruits. Il y a un peu plus d'une semaine, les effectifs du commissariat du 15^{ème} ont dressé quatre contraventions. Après six ans d'attente, les riverains qui se plaignent très régulièrement auprès du commissariat attendent que la réglementation soit appliquée. Elle serait largement facilitée par cette mesure préventive que constitue l'apposition de plaques. Nous avons demandé des nouvelles du terrain multisports préconisé depuis des années pour lequel les élus du 15^{ème} demandent à l'exécutif parisien de faire preuve de pragmatisme et d'ordonner à la direction centrale de la Voirie cette mesure pleine de bon sens.

Monsieur le Maire : Ce qui pourrait effectivement illustrer la volonté décentralisatrice du Maire de Paris qui souhaite que les Conseillers et les conseils de quartier soient en prise directe avec les directions centrales. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Une réponse et une explication de vote. D'abord pour regretter l'agressivité de Madame Poirault-Gauvin à l'égard des services de la Voirie. Vous nous parlez d'idéologie, permettez-moi de vous parler de pragmatisme parce que c'est une longue histoire....

Monsieur le Maire : C'est complètement déplacé...

Philippe Mouricou : C'est une longue histoire cette affaire de terrain de jeux à Duplex. Un vœu en Conseil d'arrondissement 2004, une étude lancée par la Ville, une étude de faisabilité, une séance de conseil de quartier, vous vous en souvenez, en 2004 qui avait été assez agitée d'ailleurs puisqu'une partie des habitants regrettait, j'ai lu les comptes-rendus Madame Poirault-Gauvin.

Une partie des habitants anticipaient d'éventuelles nuisances, les jeunes expliquaient qu'en fait ce n'était pas tant d'un terrain de basket dont ils avaient besoin, mais, d'un terrain de foot. Entre temps, votre prédécesseur, Monsieur le Maire avait émis un avis défavorable à l'installation de ce terrain multisports sous le métro aérien et avait donné, en revanche, son accord à l'installation d'une station vélib'. Vous le savez, vous avez eu la gentillesse de le souligner, que des études sont en cours pour décider de l'implantation d'un nouveau terrain multisports. Plusieurs sites ont été envisagés, sous le métro aérien qui fait partie des pistes possibles. Je pense que nous aurons le résultat de cette étude assez rapidement, donc c'est une information que je vous donne. Je ne vous ai pas donné la date exacte. Je vous la donnerai peut-être.

Monsieur le Maire : Merci au Conseiller d'arrondissement d'informer les effectifs du 15^{ème}.

Philippe Mouricou : Concernant cette plaque, je pense que cela fait partie des fausses bonnes idées. D'abord vous parlez de l'ordonnance préfectorale de 1862. Vous dites sur la plaque, il faudrait inscrire l'interdiction des jeux de ballon. Si on reprend l'ordonnance, il faut aller même plus loin en indiquant les jeux de palais, les jeux de tonneaux, de quilles, de volants, de toupies, les sabots, les bâtonnets et les cerfs volants, ce serait une grosse plaque.

Monsieur le Maire : Je vous signale que vous avez deux minutes. Vous êtes à une minute cinquante.

Philippe Mouricou : Je pense aussi que c'est une mauvaise idée parce que c'est un mauvais signal à donner aux jeunes. Vous connaissez l'esprit de contradiction des adolescents. Si vous marquez une interdiction, c'est aussi les encourager à aller dans l'autre sens. Je pense que le travail doit être un travail de prévention et de sensibilisation et que la meilleure manière d'y réussir, ce n'est pas en apposant une plaque, c'est en réalisant ces aires de jeux multisports ; c'est ce à quoi nous allons travailler, avec vous, je n'ose en douter. Vous l'avez compris, nous voterons contre ce vœu.

Monsieur le Maire : Bien. Simplement, ce sont deux demandes complémentaires. Monsieur, pour une explication de vote.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Juste un mot, Monsieur le Maire, effectivement, pour vous dire qu'il s'agit parfois d'être pragmatique, de laisser tomber l'idéologie, les grandes réglementations. Il y a un vrai problème.

Il suffit de recevoir, lors des permanences, comme je l'ai fait récemment, des femmes d'officier, leurs maris sont en Afghanistan ; la jeune femme qui vous dit : « j'en pleure toutes les nuits. J'ai un petit garçon de 3 ans, il ne s'endort pas avant deux heures du matin ! » Écoutez, soyons sérieux, il y a un problème, ce n'est pas avec des grandes explications, des belles idées, des bonnes intentions qu'on règlera cela. Il faut malheureusement parfois, employer les méthodes qui sont préconisées. Donc pour cette raison, bien évidemment, je voterai le vœu présenté par ma collègue.

Monsieur le Maire : Je le mets aux voix. Une explication de vote. Normalement, il y avait une explication de vote par groupe. Monsieur Mouricou d'ailleurs, a dépassé largement le temps. Alors je redonnerai la parole à Madame Poirault-Gauvin puisqu'elle l'a demandée aussi et je lui ai refusée. Alors très vite, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : On entend ce que dit Monsieur Boulenger de Hauteclocque, simplement :

- la réglementation parisienne permet aujourd'hui au Commissaire, d'intervenir et de sanctionner les tapages nocturnes. Il n'a pas besoin d'une plaque pour intervenir et franchement, c'est ne pas connaître aujourd'hui la façon dont les villes fonctionnent que de s'imaginer que, parce qu'on va mettre une plaque, les

jeux de ballon vont s'arrêter. La seule solution, c'est de trouver une autre solution à proximité, qui est étudiée, c'est cela qui va se faire, mais, franchement, mettre des plaques pour que, justement, leur message soit quotidiennement contredit par les pratiques, je crois que c'est le moins bon service qu'on puisse rendre à la législation et à la réglementation.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dargent. Les habitants ne pensent pas la même chose, c'est dommage. Madame Poirault-Gauvin :

Géraldine Poirault-Gauvin : Juste pour regretter que Monsieur Dargent ne croie plus en la vertu de la pédagogie et que la gauche, maintenant souhaite absolument de la répression. Il en faut, mais aussi de la pédagogie. Place Alfred Sauvy, il y a une plaque qui interdit les jeux de ballon et d'ailleurs, il n'y a pratiquement pas de jeux de ballon à cet endroit. Le dernier point de mon intervention pour dire à Monsieur Mouricou que, quand il s'est agi d'imposer une piste cyclable dans le quartier Duplex, même si la majorité du 15^{ème} était opposée à cette mesure, cela n'a pas gêné la mairie centrale de l'imposer. Alors, ce basket de rue, sous le métro aérien, il n'y avait que Monsieur Galy-Dejean qui était contre. Tous les autres élus étaient d'accord. Il ne fallait pas hésiter à l'imposer. Il ne fallait pas hésiter à l'imposer à l'époque ! Donc vous avez retardé cet équipement et c'est très néfaste pour les habitants de ce quartier.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix le vœu n° 16.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il y a une abstention, Madame Sandoval. Le vœu est adopté.

≈ ≈ ≈

17. Vœu au Maire de Paris relatif aux manifestations ponctuelles de la Mairie de Paris dans le 15^{ème} arrondissement présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Géraldine Poirault-Gauvin, Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, Grégoire Lucas, Gérard Gayet, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMP et Centre et Indépendants.

Monsieur le Maire : Monsieur Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, très rapidement, mes chers collègues, nous avons appris, par voie d'affichettes, chez les commerçants, la tenue d'un forum de l'emploi autour de Beaugrenelle.

Si, évidemment on ne contestera pas le bien fondé d'un forum de l'emploi, on peut s'étonner et on rejoint le débat qui a eu lieu tout à l'heure, que la Mairie d'arrondissement n'ait été ni informée, ni associée ni même invitée à une telle manifestation et, franchement, toute personne de bonne volonté comprendra la contradiction flagrante entre les grands discours sur le partenariat avec les Mairies d'arrondissement qu'on a entendu tout à l'heure et ce type d'attitude. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Je crois qu'il n'y a rien à ajouter. De notre côté, en tout cas. Alors, Madame Hidalgo, pour une explication de vote de deux minutes.

Anne Hidalgo : D'abord, concernant cette rencontre pour l'emploi, je vous rappellerai, mon cher collègue, qu'elle a été décidée, la date y compris, a été décidée lors d'une réunion du comité de veille et d'action pour le 15^{ème} arrondissement que l'on a mis en place à la mi-décembre dernier qui est présidée par Georges Sarre, moi-même et en présence des représentants du Maire du 15^{ème} arrondissement, mais aussi en présence des représentants de la Préfecture de Police. Donc, vous êtes informés. Je m'étonne. Il faut que vous vous parliez. Je m'étonne que vous nous disiez systématiquement, sur un certain nombre d'initiatives, que vous n'en avez pas eu connaissance. Nous vous informons systématiquement. Je redirai ce que j'ai dit tout à l'heure. Je constate que chaque fois que nous vous tendons la main pour effectivement monter avec vous un certain nombre de projets conjoints...

Monsieur le Maire : Ah bon ! Je n'en ai jamais entendu parler !

Anne Hidalgo :... Vous repoussez les demandes et les propositions que nous vous faisons. Je ne reprendrai pas l'exemple que j'ai donné tout à l'heure sur la réunion du PLU. Je vous confirme que je serai présente, bien sûr, à cette réunion publique sur le PLU et je voudrais ajouter un point c'est que, cette manifestation sur l'emploi à Beaugrenelle a été très utile. Elle a été l'occasion, pour beaucoup de demandeurs d'emploi, en présence du service public de l'emploi, donc du pôle emploi, en présence également de la mission locale et de la maison de l'emploi de Paris, de mettre en place un contact direct entre des demandeurs d'emplois, jeunes et moins jeunes de l'arrondissement et les entreprises du projet Beaugrenelle. Mais peut-être étiez-vous gênés pour soutenir cette manifestation du fait que Beaugrenelle, vous ne l'avez jamais soutenu, au contraire, toujours combattu.

Je vous rappelle, pour finir, qu'il arrive aussi à des Ministres de la République d'oublier qu'il y a un Maire de Paris.

Monsieur le Maire : Eh bien, n'oubliez pas non plus qu'il y a un Maire d'arrondissement, mais c'est sans doute trop vous demander. Alors, explication de vote de Madame Poirault-Gauvin et de l'Adjoint ensuite.

Géraldine Poirault-Gauvin : Je voudrais regretter l'attitude de la gauche dans cette affaire qui est incapable de travailler avec la mairie d'arrondissement. Vous parlez de main tendue, moi, sur ce dossier, c'est vraiment « les actes parlent plus haut que les mots ». Une convention d'engagement pour l'emploi des jeunes à Paris a été signée le 11 juillet 2006 entre la SCI Beaugrenelle et la Ville de Paris pour mettre les jeunes et les demandeurs d'emploi en relation avec les entreprises du nouveau Beaugrenelle. A l'époque, vous indiquiez dans différents documents que je tiens à votre disposition, qu'un comité de pilotage, regroupant tous les acteurs locaux, serait chargé de sa mise en œuvre.

D'ailleurs, dans une lettre d'information de la SEMEA XV, la n°9, page 2 d'avril 2007, vous annonciez la composition de ce comité de pilotage et vous annonciez que la mairie d'arrondissement en faisait partie. Cette information a d'ailleurs été relayée sur le site de Monsieur Dargent qui est toujours disponible d'ailleurs, dès avril 2007 mais c'est vrai que nous étions en pleine campagne électorale des législatives et que Monsieur Dargent et Madame Hidalgo étaient à l'époque, tous les deux candidats, donc, évidemment, la mairie d'arrondissement n'était pas associée à ce comité de pilotage.

Donc, de nombreuses actions ont été menées dans la plus grande confidentialité sans un acteur essentiel, la Mairie du 15^{ème} et je trouve que ce n'est vraiment pas bien de susciter l'espoir des jeunes d'un quartier sans donner une suite immédiate. D'ailleurs, l'association des jeunes et de leurs parents de la rue de Javel s'en est émue lors du dernier conseil de quartier pour dire qu'ils n'avaient eu aucune information à ce sujet. Je trouve cela très grave. Madame Hidalgo, je conclus, a annoncé, dans sa lettre n°7 d'octobre 2006, que le nouveau Beaugrenelle créerait 120 emplois pendant la phase de chantier. Je demande donc qu'un premier bilan soit fait et nous soit communiqué à la mairie d'arrondissement puisque ni le président du conseil de quartier ni les membres du conseil de quartier n'ont été associés à cette manifestation.

Monsieur le Maire : Absolument. Alors, maintenant, Monsieur Lucas, l'Adjoint.

Grégoire Lucas : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Il est en effet à mon sens, fort dommageable que la Mairie de Paris n'ait pas jugé utile, plus que de nous informer, je dirais, de nous impliquer dans l'organisation et la promotion

de cette rencontre sur l'emploi dans le nouveau centre de Grenelle qui a eu lieu le 16 mai dernier.

Effectivement, l'emploi est un sujet important, n'en déplaise au procès d'intention fait par Madame Hidalgo ; nous sommes ravis que des emplois puissent être créés dans cette zone comme dans d'autres zones du 15^{ème} arrondissement. Il aurait en effet, été bienvenu que nous soyons associés car nous avons constaté tout à l'heure, lors de notre débat sur le service de proximité, que la Mairie du 15^{ème} est effectivement la mieux placée pour communiquer sur ce type d'évènements auprès des habitants du 15^{ème} arrondissement. Par ailleurs, je tiens à dire que des synergies importantes sur l'emploi entre les actions de la Mairie de Paris et celles de la Mairie du 15^{ème} auraient pu être trouvées. Il en va effectivement de l'intérêt des chercheurs d'emploi de l'arrondissement parce que vous le savez, le 9 avril dernier, un forum de l'emploi et de la création d'entreprises a été organisé à la Mairie du 15^{ème} arrondissement. Ce forum aurait été un lieu idéal pour informer les quelque 1 000 personnes venues sur ce forum, de la tenue de votre manifestation du 16 mai dernier. A cette occasion, informer et communiquer sur cette manifestation aurait permis que plus de gens y participent.

Mais non, Madame Hidalgo, Monsieur Dargent, vous avez préféré jouer en solitaire et ne pas associer la Mairie du 15^{ème}. Effectivement, je confirme que je n'ai jamais été convié à ce fameux comité de pilotage sur la mise en œuvre de la convention du 11 juillet 2006, jamais, je ne sais pas pourquoi. Alors, Madame Hidalgo, Monsieur Dargent, vous n'avez que les mots de concertation, de co-pilotage, de décentralisation, de proximité à la bouche. Votre attitude quant aux manifestations que vous organisez dans le 15^{ème} montrent que ce ne sont que des mots et non des réalités. Le débat de tout à l'heure sur le service de proximité et celui que nous avons eu à l'instant le montre, Madame Hidalgo, Monsieur Dargent, il serait temps que vous joigniez les actes à la parole ce, dans l'intérêt des habitants du 15^{ème} arrondissement. Merci.

Monsieur le Maire : Bien sûr, et d'ailleurs rajoutons un tout petit argument qui ramène à notre débat du début sur la décentralisation, je lis dans l'exposé des motifs de ce projet de délibération du Maire de Paris : « en ce qui concerne l'espace public, l'avis du Maire d'arrondissement sera systématiquement demandé pour les manifestations d'intérêt local ». Là, il n'a pas été suivi puisque le Maire d'arrondissement n'a même pas été sollicité ni informé. Donc nous allons maintenant passer au vote.

Qui est pour ce vœu ? Je ne sais pas.... Ça ne nous dérange pas du tout que vous vous associiez à nous, Madame Hidalgo.... Oh là ! Ça c'est méprisant ! Évitez les gestes méprisants. Alors. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Personne ? Très bien. Il est adopté.

Alors, maintenant, il y a le vœu 18.

≈ ≈ ≈

18. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou, relatif aux conseils de quartier.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Oui, Monsieur le Maire. Nous sommes très attachés aux conseils de quartier comme instance de démocratie complémentaire de la démocratie représentative. Je me suis rendu au conseil de quartier où je suis suppléant, qui est le conseil de quartier Georges Brassens, il y a quelque temps, sur la foi de l'ordre du jour que vous nous aviez adressé d'ailleurs, Monsieur le Maire. Et sur la foi de cet ordre du jour, il devait être question notamment, des problèmes de desserte routiers de la Porte de Versailles. Donc, j'arrive, effectivement, l'habitant qui avait préparé une présentation, il l'a faite et puis très vite, il n'y a pas eu de discussion et on nous a dit « ah, mais il y a Monsieur le Maire du 15^{ème} qui vient et on va faire un débat sur la Tour Triangle ». Bon. Aucun, je l'ai vérifié, des membres du conseil de quartier n'avait été informé de la chose à l'instant, Madame Piétranico pourra intervenir si elle le souhaite sur ce sujet, tout ça n'est vraiment pas respectueux des conseils de quartier. Les conseils de quartier se réunissent, ils définissent un ordre du jour, il n'appartient pas au Maire du 15^{ème} arrondissement de bouleverser cet ordre du jour et de s'imposer pour un sujet qui, d'ailleurs, n'a aucune urgence, parce que la Tour Triangle, ce n'est pas pour demain. Donc, en l'occurrence, nous appelons -il y a un autre exemple dans le vœu- votre attention sur la nécessité de respecter les ordres du jour définis par les Conseils de quartier. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Monsieur Dargent est particulièrement bien placé pour évoquer ce conseil de quartier dont il n'est pas membre, mais auquel il participait.

Il est membre suppléant, mais vous êtes suppléant et le titulaire était présent. Vous avez, dans votre vœu, utilisé les grands mots pour quelques rares et supposés dysfonctionnements plutôt légers. Vous considérez pourtant que, depuis leur installation, jusqu'à très récemment, les conseils de quartier se déroulaient dans des conditions normales et vous y participiez d'ailleurs. Pour ce qui est de l'ordre du jour très précisément du conseil de quartier Brassens, le point n° 2 précisait : « aménagement des Portes Brancion et de la Plaine et de leurs abords ». Il y était bien question de débattre de l'implantation de la Tour Triangle, dans le sud du 15^{ème} mais je pense que vous n'avez pas à rigoler là-dessus parce que vous interrogerez les habitants, je pense que les habitants du sud du 15^{ème} effectivement, seront particulièrement impactés par la réalisation d'une tour et la demande était aussi formulée par de très nombreux habitants, vous le savez bien.

Je trouve même assez paradoxal, Monsieur Dargent, que vous critiquiez le fait que nous ayons choisi de jouer le jeu de la transparence sur un projet qui est un projet privé, mais dont le Maire de Paris a voulu en assumer la paternité ! Et c'est même l'opérateur du projet, Unibail, un représentant d'Unibail lui-même, qui ne peut pas être suspecté d'être contre le projet que nous avons sollicité pour le présenter comme nous l'avons fait d'ailleurs dans chacun des conseils de quartier où vous nous avez présenté cette tour parce que cette tour, à mon sens, qui fera peut-être 200 mètres de haut, sauf que la hauteur varie, donc on ne sait plus où on en est, mais cette tour de 200 mètres aura quand même une légère influence, un léger impact en dehors de l'avenue Ernest Renan, me semble-t-il.

Donc, peut-on être plus objectif que de donner la parole au concepteur du projet soutenu par la Mairie de Paris ? Vous êtes d'ailleurs intervenu vous-même, Monsieur Dargent, je m'en souviens très bien, en estimant, je vous cite, non, ça me fait plaisir de vous citer, là, pour une fois, parce que franchement, c'est assez rare. J'ai repris vos déclarations, vous m'avez rendu hommage : « c'est une bonne chose que le Maire du 15^{ème} ait une position ouverte sur ce projet ». Donc je m'étonne qu'aujourd'hui, vous contestiez mon intervention. Je rappelle quand même que la Tour Triangle venait d'être présentée publiquement, à la Une de toute la presse et des médias nationaux, locaux et internationaux bien sûr, vous avez raison de le dire, quelques jours ou quelques semaines avant, et j'ai considéré, en ma qualité de Maire du 15^{ème}, que les habitants du quartier, les conseils de quartier devaient être informés eux aussi de façon peut-être privilégiée, pas seulement en lisant leur journal favori.

Pour ce qui est du vœu, mais il y avait un autre vœu à Saint-Lambert qui a été fait dans l'urgence par l'auteur du vœu, la veille du conseil de quartier, à la suite des débats qui s'étaient produits dans un conseil de quartier sur ce projet et qui a été un débat très utile puisque il a permis, je crois, à la Mairie de Paris, de modifier sa position concernant la bibliothèque Vaugirard, et je pense que le conseil de quartier a eu, là-dessus, un rôle très utile. Mais Monsieur, dans ce vœu, il y a quelque chose qui me choque. Vous prétendez interdire, finalement, au Maire de l'arrondissement d'être présent dans les réunions publiques des conseils de quartier et d'y intervenir comme il l'entend. C'est une méthode d'intimidation, mes chers collègues, que je rapproche un peu de votre volonté de limiter le temps de parole du Maire et de l'exécutif en Conseil d'arrondissement.

Imaginez un seul instant que les élus UMP imposent au Maire de Paris, lors des séances du Conseil de Paris de limiter la prise de parole de Monsieur Delanoë. Même dans ses rêves les plus fous, Monsieur Lamour n'y pense pas ! Bon, allez. En revanche, je pourrais, simplement pour envoyer la balle à Monsieur Dargent, mais simplement de façon évidemment très amicale, m'étonner que Monsieur Dargent se soit imposé en conseil de quartier Emeriau/Zola pour présenter le projet Lourmel/Eglise en lieu et place du Directeur Général de la SemPariseine dont l'intervention a été programmée par les conseillers de quartier. Voilà, deux poids, deux mesures. Pour conclure, je vous invite, mes chers collègues, à comparer le fonctionnement de nos conseils de quartier avec ceux de beaucoup d'autres arrondissements et vous constaterez que nous ne sommes pas les moins démocrates, bien au contraire, je citerai un seul arrondissement, le 18^{ème}, celui du Maire de Paris, où les conseillers d'opposition ne sont pas représentés dans les conseils de quartier. Je vous remercie de votre attention.

Une explication de vote.

Claude Dargent : D'abord, pour, évidemment démentir ce que vous venez prétendre quant au fait que j'aurais pris la place du Directeur Général de la SemPariseine pour présenter un des projets, Monsieur Boulenger de Hauteclouque pourra le confirmer, nous n'avons fait que respecter strictement ce qui avait été décidé par les conseillers de quartier parce que, moi, je ne procède pas de cette façon-là. Deuxièmement, et Madame Piétranico qui est titulaire dans le conseil de quartier Georges Brassens où je suis suppléant confirme que, même avec une interprétation très extensible de l'ordre du jour, vous ne pouvez pas prétendre sérieusement qu'il était prévu que vous interveniez dans ce Conseil de quartier, que vous, vous vouliez y venir, il n'y a pas de difficulté, mais que....

Monsieur le Maire : Ah ! Merci de votre autorisation !

Claude Dargent :que vous prétendiez, comme vous l'avez fait, ce n'était pas seulement bouleverser l'ordre du jour pour présenter un projet, fût-il un excellent projet, ce n'est pas le sujet, la question n'est pas là. La question est celle du respect, en l'occurrence, des choix des conseillers de quartier. Déjà, on est le seul arrondissement de tout Paris où ce sont des adjoints qui président les conseils de quartier -ça, c'est une aberration du 15^{ème} arrondissement- si en plus non seulement outre le fait de désigner les présidents, vous vous imposez, vous bouleversez l'ordre du jour, c'est vraiment fouler au pied la démocratie locale et jamais nous ne vous soutiendrons là-dessus.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur Dargent s'est fait plaisir. Nous allons passer au vote. On en est à Monsieur Boulenger de Hauteclocque qui a été mis en cause, mot à mot. Mais si, excusez-moi, Monsieur Dargent, mais vous êtes coutumier du fait. Monsieur Boulenger de Hauteclocque a été sollicité par Monsieur Dargent.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur Dargent. Vous savez aussi bien que moi que vous ne m'avez absolument pas informé, que nous n'avions absolument pas parlé du fait que vous prendriez la parole le premier et que vous présenteriez ce projet, non mais, s'il vous plaît, laissez-moi parler. J'en ai été vivement surpris. Je n'ai pas voulu créer un incident et vous avez parlé en lieu et place du Directeur au lieu de prendre part, pardonnez-moi, Monsieur Dargent, vous êtes un des membres du conseil de quartier, vous deviez être dans votre rôle et prendre part légitimement au débat, mais certainement pas prendre la parole le premier et présenter le projet, sans m'en avoir prévenu. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Voilà je crois que nous sommes édifiés. Non, Monsieur Dargent, c'est vous qui avez questionné Monsieur Boulenger de Hauteclocque. Ce n'est pas parce que vous criez, Monsieur Mouricou, que ça m'impressionne. Alors, un mot pour la mise en cause.

Claude Dargent : Monsieur Boulenger de Hauteclocque, ça se passe bien au conseil de quartier Emeriau/Zola, je souhaite que cela continue. Donc, il faut que là-dessus, et de ce point de vue-là, il y ait une rupture par rapport à l'ancienne mandature et par rapport à Madame Poirault-Gauvin, c'est un vrai progrès, donc...

Monsieur le Maire : Si Monsieur Dargent met en cause tous les élus, on n'en finira pas.

Claude Dargent : Je souhaite que cela continue, mais cela suppose, qu'en l'occurrence, on soit parfaitement respectueux les uns des autres, de ce qu'on fait et de ce qu'on dit. A aucun moment vous ne vous êtes étonné devant moi, que, comme vice-Président de la SemPariseine, je sois intervenu deux minutes pour introduire, certainement pas en lieu et place du Directeur Général, qui, évidemment a présenté le projet, mais pour introduire la chose et je vous indique, Monsieur Boulenger de Hauteclocque, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, que, au prochain conseil de quartier, sur la phase 3, évidemment, je prendrai deux minutes au début, comme vice-Président de la SemPariseine, et cela va de soi....

Monsieur le Maire : Sans consulter le conseil de quartier !

Claude Dargent :et que c'est très clair, comme vice-Président de la SemPariseine, je prendrai deux minutes pour introduire le projet et évidemment, le Directeur Général parlera. Tout le monde a considéré que c'était tout à fait normal, et donc, en l'occurrence, cela fait partie du dialogue entre la SEM et les habitants et je sais que les habitants en sont satisfaits et je suis sûr Monsieur Boulenger de Hauteclocque que vous ne voudrez pas décevoir les habitants.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent fait donc ce qu'il reproche aux autres en prenant la parole de son propre chef dans les conseils de quartier sans que les conseillers de quartier en soient consultés. Non, nous arrêtons, Madame Poirault-Gauvin, non on ne peut continuer comme ça. Je mets le vœu au vote.

Qui est pour ce vœu 18 présenté par la gauche ? Qui est contre ? Abstention ? Il est rejeté.

Le vœu n° 19 est un vœu au Maire du 15^{ème} présenté par la gauche.

≈ ≈ ≈

19. Vœu au Maire du 15^{ème} arrondissement présenté par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Pietranico et Philippe Mouricou relatif au projet d'implantation du Ministère de la Défense sur le site de Balard.

Monsieur le Maire : Qui le présente ? Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Maire. C'est à propos d'une réunion dont il a déjà été question ici, vous savez, cela a été dit, que la gauche souhaite que le bassin des carènes en particulier, qui est un édifice..... pardon, je me trompe de vœu.

Monsieur le Maire : Non, là, c'est le vœu sur les hauteurs, et le bassin des carènes...

Claude Dargent : C'est bien ça, nous reprenons. Donc, lors de la réunion publique qui a eu lieu qui était animée par vous-même, Monsieur le Maire et par le Ministre de la Défense, réunion à laquelle la Mairie de Paris n'a pas été invitée alors qu'il s'agit de sa compétence en matière d'urbanisme, a été évoquée, par Monsieur le Ministre de la Défense, l'impossibilité de préserver le bassin des carènes parce qu'il n'y aurait pas la place, compte tenu de la hauteur des bâtiments prescrite par le PLU. D'abord, cette hauteur n'est pas de 37,5 mètres comme il l'a dit par erreur, mais de 31 mètres et donc, le vœu que nous proposons à notre arrondissement puisque nous savons que tout le monde y est très attaché, aux édifices historiques et notamment Madame de Clermont-Tonnerre, pour permettre de préserver de bassin des Carènes, est que l'on puisse déroger à cette règle des 31 mètres pour monter au-dessus afin de pouvoir obtenir les surfaces nécessaires et de préserver cet édifice qui représente une date dans l'histoire de l'architecture.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Ce sujet a été débattu à de nombreuses reprises. C'est curieux que, sur un projet de cette importance, la seule intervention de la gauche soit sur ce bassin de giration. Je vous remercie d'ailleurs, de citer dans votre vœu le chef de l'Etat qui, effectivement, dans le discours qu'il a prononcé le 29 avril à la Cité de l'Architecture d'ailleurs en présence du Maire et du Président du Conseil Régional a annoncé, pour la destinée à venir, deux grands projets structurants à Paris, et c'est ce qui intéresse les Parisiens et les habitants du 15^{ème}. La cité judiciaire aux Batignolles et la cité de la Défense à Balard. C'est dire si nous sommes fiers et heureux que notre arrondissement ait été choisi pour accueillir le regroupement des états majors des armées autour de leur Ministre qui viendra s'y installer également et cette décision dont tous les élus devraient se réjouir d'ailleurs tant elle apportera de retombées positives pour notre arrondissement, est aussi une reconnaissance, je n'hésite pas à le dire, des efforts entrepris ces derniers mois par la municipalité du 15^{ème} et elle conforte l'attractivité récente de notre arrondissement auprès des grandes administrations de l'Etat.

Cela dit, le Président de la République n'a jamais parlé d'immeuble de grande hauteur à cet endroit particulièrement, considérant, à juste titre qu'on pouvait aussi faire du beau sans forcément faire du haut et je vous confirme néanmoins, puisqu'il me l'a dit, qu'il souhaite y voir réalisé un geste architectural d'une ampleur inégalée, constitutif d'un urbanisme innovant marquant le passage au 21^{ème} siècle, comme une réalisation exemplaire du Grand Paris à venir et nous serons très heureux que le 15^{ème} puisse en bénéficier sans même évoquer l'atout économique d'ailleurs, le rétablissement de la continuité urbaine, Paris/banlieue et un nouveau souffle qu'aura le sud-ouest du 15^{ème} qui effectivement, était laissé à l'abandon jusque là.

Mais, quant à la volonté exprimée par ce vœu, Monsieur Dargent, de construire des tours partout finalement, si j'ai bien compris dès qu'un terrain se libère, comme si vous étiez devenus les adeptes d'une nouvelle idéologie à la mode en contrevenant d'ailleurs à votre propre PLU de 2006, n'oubliez pas, où là, vous étiez arcbuté sur les, je ne sais plus, les 37 mètres, enfin bref, contre les tours en tout cas. Nous vous laisserons seul gravir ces hauteurs, vous nous en avez donné l'habitude. Il ne s'agit pas selon moi d'être pour ou contre les tours, simplement de considérer les avantages/inconvénients d'une implantation dans tel ou tel quartier et nous verrons ce qu'il en est. Laissons les architectes travailler, ce qui n'a jamais été dit d'ailleurs, c'est que la réalisation d'une tour sauverait le bassin des carènes. Pour ce dernier et pour conclure, je trouve vraiment étrange et cela a déjà été dit, notamment très bien par Claire de Clermont-Tonnerre que vous avez citée, que vous vous y intéressiez tout à coup alors que cet édifice, effectivement très dégradé, on nous parle de 10 millions d'euros pour son éventuelle restauration, n'a jamais suscité, jusqu'à récemment, le moindre intérêt de votre part. Il n'y a qu'à relire les débats sous la précédente mandature et sous celle-ci. En 2006, vous ne l'avez même pas classé en protection « Ville de Paris ». J'ajoute pour terminer, que le permis de démolir n'a fait l'objet d'aucun recours, et que le Ministère a assuré qu'on en garderait la mémoire dans un site dédié.

Nous avons eu déjà ce débat à plusieurs reprises. Le Ministère l'aurait conservé si cela avait été possible, mais nous aurons là, mes chers collègues, un nouveau bâtiment emblématique de ce que les plus grands architectes savent faire de mieux sur cette planète et je crois que nous n'avons donc, rien à regretter. Merci.

Une explication de vote de Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour faire valoir franchement que l'on comprend mal la position que vous défendez. Ce que l'on souhaite simplement, c'est que la possibilité soit ouverte aux architectes de présenter des projets qui préservent le bassin des carènes et qu'en contrepartie, ils puissent monter -ne parlons pas de tours, il ne s'agit pas de tours, 31 mètres, ce sont dix étages- il y a toute une série dans le 15^{ème} d'immeubles qui font 15, 18 étages...

Monsieur le Maire : On parlait d'au-delà des 31 mètres.

Claude Dargent : Justement, ce qu'on propose, c'est, pour cette parcelle-ci, d'autoriser de monter un peu au-dessus, pas de faire des tours. De passer à une hauteur de 15 ou 20 étages, ce n'est pas faire des tours. Il ya toute une partie du 15^{ème} qui atteint cette hauteur-là. Cela permettrait aux architectes d'un côté, d'étudier la possibilité de sauvegarder ce bassin et de l'autre côté, de faire des bâtiments qui pourraient monter un peu plus. Je ne vois vraiment pas pourquoi on s'interdit cette possibilité qui permet de garder tous les avantages et le dernier point, un point sur lequel j'étais en désaccord avec le Ministre de la Défense sur ces questions parce qu'il m'est arrivé de présider beaucoup de jurys d'architecture, et je sais que plus les architectes ont de contraintes d'une certaine façon, plus ils réussissent à produire souvent des bâtiments innovants, récents, etc... et que le fait de leur demander d'un côté de préserver ce bassin et de leur proposer la possibilité de monter au-dessus, à mon avis, ça ouvre la voie à des projets beaucoup plus imaginatifs que ce qui risque d'être produit autrement.

Monsieur le Maire : Je ne suis pas aussi à l'écoute pour la préservation du bâtiment Texier à Necker, mais enfin... en tout cas, je lis dans votre vœu que vous nous invitez à ne pas interdire la construction d'immeubles de grande hauteur. Vous parlez bien d'immeubles de grande hauteur c'est donc bien au-delà de 31 mètres. Je ne suis pas maître d'œuvre, laissons, comme je le disais, les architectes travailler et voyons les projets qui seront les leurs.

Qui est pour ce vœu de la gauche sur cette implantation du Ministère de la Défense ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention, Madame Margueritte. Le vœu est rejeté. Merci.

Nous allons maintenant passer à la dernière partie de notre ordre du jour. Je voudrais quand même rappeler à l'ensemble de l'assemblée que cette partie de l'ordre du jour compte pas moins de 12 questions et je souhaite -enfin 11 maintenant- et je souhaite vous rappeler les articles 26 et 27 de notre règlement intérieur qui ont déjà été cités, l'article 26 selon lequel

« le temps consacré par le Conseil d'arrondissement aux questions orales adressées par ses membres au Maire d'arrondissement ne peut excéder une heure par séance. En séance, le Maire donne lecture de la question posée. Après sa réponse ou celle d'un adjoint ou d'un conseiller délégué, l'auteur de la question dispose d'un droit de réplique dont la durée ne peut excéder cinq minutes. L'examen des questions orales ne peut faire l'objet d'aucun débat », et l'article 27 : « le temps réservé à l'examen des questions est partagé par parts égales entre la majorité élue et les oppositions au sein du conseil d'arrondissement. Les questions auxquelles il n'a pu être répondu au cours de la séance qui figurent à l'ordre du jour sont reportées à la séance suivante du conseil d'arrondissement ». Donc, il est 22h05, nous siégerons jusqu'à 23h05 sauf si nous avons terminé avant et les questions qui n'ont pas pu être évoquées dans ce temps d'une heure partagée entre l'opposition et la majorité seront reportées à notre prochain ordre du jour. Nous allons donc commencer par une question n°20, au Maire du 15^{ème}. Je lis la question.

≈ ≈ ≈

20. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Pietranico et Philippe Mouricou relative à la réunion publique sur l'installation du Balardgone.

« A l'occasion de la réunion publique sur l'installation du Balardgone co-organisée par la Mairie du 15^{ème} arrondissement et le Ministère de la Défense, deux absences considérables ont pu être constatées par l'ensemble des participants.

En effet, ni la Mairie de Paris ni la Mairie d'Issy-les-Moulineaux, pourtant concernées au premier chef par l'implantation du Pentagone à la française, en tant que communes voisines n'ont été conviées. Il semble qu'Hervé Morin vous ait laissé le soin de l'explication de ces absences, pourtant encore inexpliquées à ce jour.

Les élus de la gauche souhaitent connaître les raisons pour lesquelles le Maire du 15^{ème} arrondissement n'a pas invité les représentants compétents de la Mairie de Paris et de la Mairie d'Issy-les-Moulineaux ».

Monsieur le Maire : Je vais répondre et je voudrais quand même, tout d'abord, revenir sur la dénomination que vous utilisez dans votre question, à savoir « Balardgone » je crois. Je trouve, pour tout vous dire, désobligeant que la gauche ironise, en tournant, délibérément, en ridicule, la Défense de notre pays par une appellation sans aucune assise et qui est, de surcroît, provocatrice, grotesque, voulant tourner en ridicule les choses. Avant d'être un projet immobilier, mes chers collègues, le projet en question a d'abord pour objet de renforcer et de moderniser l'appareil de défense de notre pays par l'interopérabilité des états majors et c'est faire -oui je le dis comme je le pense et je sais de quoi je parle- offense à nos soldats dont des milliers se battent à l'extérieur, que de tenir des propos si fantaisistes et déplacés sur ce que sera le cœur de la défense française.

Ainsi que l'a rappelé -mais je vois que ça vous fait rire, les militaires apprécieront- le Ministère de la Défense, lui-même d'ailleurs dans une réunion à laquelle vous étiez, le nom à utiliser, je ne vois pas pourquoi vous n'utilisez pas ce nom comme nous le disons tous, est celui du Ministère de la Défense.

Contrairement à ce que vous prétendez d'autre part, la totalité des élus du 15^{ème} étaient invités à la réunion publique organisée le 12 mai dernier par un courrier postal daté du 5 mai. La première adjointe au Maire de Paris a donc bien été conviée également à participer à cette réunion. Il me semblait, mais je me trompe peut-être, qu'elle était à même d'y représenter tout à fait légitimement et dignement le Maire de Paris en sa double qualité de première adjointe chargée de l'urbanisme qui plus est. Mais vous aviez décidé d'organiser, le même jour à la même heure une réunion politique pudiquement appelée compte rendu de mandat consacré à la culture dans le 15^{ème}, avec l'adjoint au Maire chargé de la culture, réunion à laquelle, d'ailleurs, je n'étais pas convié, ni même informé et mon adjointe à la culture qui a souhaité y assister, et c'est normal, s'y est vu d'ailleurs interdire la parole dès son arrivée par la première adjointe qui lui a dit : « c'est un compte rendu de mandat, tu ne prendras pas la parole ».

J'ajoute que j'ai appris par voie de presse aussi, et je le répète, qu'un stand pour l'emploi à Beaugrenelle était organisé ce week-end. Pour ce qui est de la réunion du 12 mai, notre volonté était quand même que les habitants du 15^{ème}, et c'est un minimum qu'on leur doit, aient la primeur de la présentation de ce qui constitue l'un des plus importants projets d'urbanisme de ces 10 prochaines années et que dans ces conditions, il n'est pas anormal que les seuls habitants du 15^{ème} ainsi que leurs élus, seuls aient été conviés à y assister.

Pour ce qui est d'ailleurs des habitants d'Issy-les-Moulineaux et de leur élus, s'agissant d'un projet de l'Etat, je laisse naturellement le soin au Ministère de la Défense d'organiser une réunion d'information à leur intention et je sais qu'il y a également eu des réunions entre le Ministre de la Défense et le Maire de Paris qui se sont rencontrés à plusieurs reprises dans son bureau et que le Ministre de la Défense m'a fait cette confiance selon laquelle il avait même invité le Maire de Paris sur le site mais que celui-ci avait décliné l'offre. Donc il y avait là de quoi faire un débat et je suis convaincu que, lorsque les élus de la gauche de cet arrondissement sont étonnés et notamment la première adjointe chargée de l'urbanisme, qu'elle représente tout à fait légitimement le Maire de Paris, sur des sujets qui sont en plus sa spécialité.

Plutôt que de demander la représentation du Maire d'Issy-les-Moulineaux avec lequel d'ailleurs j'entretiens d'excellents contacts, je pense que vous devriez vous soucier davantage de la représentation du 15^{ème}, c'est ce que demandent en tout cas, les habitants de l'arrondissement. C'est tout ce que je voulais dire. Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Je confirme et d'ailleurs le Maire de Paris a fait un communiqué de presse le jour même de cette réunion en s'étonnant effectivement de ne pas y avoir été invité par le Ministre de la Défense et par les Députés et Maire du 15^{ème} arrondissement, moi-même je n'ai pas été invitée à cette réunion, je le confirme.

Monsieur le Maire : C'est faux. C'est une lettre du 5 mai, Madame. On vous enverra des invitations en « recommandé », maintenant.

Anne Hidalgo : Non, ce n'est pas faux, je le confirme. Nous n'avons pas été invités, d'ailleurs vous n'avez même pas jugé bon d'inviter les services de la Ville de Paris qui auraient pu aussi dire quelques mots dans la mesure où il y a un travail depuis plusieurs mois...

Monsieur le Maire : Mais ce n'était pas une réunion de travail de la Ville...

Anne Hidalgo :avec le Ministère de la Défense, sur ce sujet-là. Je tiens à préciser.....

Monsieur le Maire : Réunion à laquelle je n'étais pas convié.....

Anne Hidalgo : Est-ce que je peux

Claude Dargent : Est-ce que l'on peut s'exprimer sans être interrompu ?

Monsieur le Maire : C'est vous qui dites ça, Monsieur. Vous êtes « gonflé », Monsieur Dargent, vous êtes « gonflé »... Oui, c'est moi qui donne la parole, encore, dans cette assemblée. Monsieur Dargent, en tout cas, vous, vous ne l'avez pas, c'est Madame Hidalgo qui s'exprime.

Claude Dargent : Donc, vous vous taisez.

Monsieur le Maire : ...comme vous vous taisez vous-même ! Monsieur Dargent, cela suffit. Vos interpellations odieuses en permanence....

Anne Hidalgo : Si je peux continuer, Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Si Monsieur Dargent se tait, vous pourrez parler.

Anne Hidalgo : Je vous demande de pouvoir continuer. Donc, le Maire de Paris a toujours dit qu'il soutenait ce projet appelé « Balardgone » par la presse. C'est la presse qui l'appelle ainsi. C'est encore dans les journaux. Je suis d'accord avec vous, c'est un sujet Ministère de la Défense et le Maire de Paris a exprimé..... Est-ce que Madame Poirault-Gauvin peut.....Pardon ?

Monsieur le Maire : Pas d'interpellation entre élus, s'il vous plait. Ne vous laissez pas interrompre....

Anne Hidalgo : Bien, donc, je poursuis. Le Maire de Paris est tout à fait favorable à ce projet. Il a été reçu à deux reprises, donc nous étions d'autant plus surpris qu'il ne soit pas invité à cette réunion, que le partenariat avait été plutôt positif. Je rappelle que, dans le partenariat engagé, le Maire de Paris avait émis notamment un avis défavorable à la démolition d'un certain nombre de bâtiments d'Auguste Perret dont le fameux bassin dont il a été question à plusieurs reprises. Je rappellerai également que le Maire de Paris a toujours été favorable à l'idée que l'on puisse avancer sur cet échange de parcelles qui a été demandé par le Ministère de la Défense pour pouvoir mener à bien son projet de regroupement des services du Ministère à cet endroit. On a été d'autant plus surpris du fait que nous n'étions pas invités, que le jour même, je recevais un coup de fil de Monsieur Éric Garandeau, Conseiller auprès du Président de la République, avec lequel nous avons travaillé très activement, notamment sur le Grand Paris, la consultation lancée par le Président de la République, consultation sur laquelle d'ailleurs, la Mairie de Paris a apporté un financement pour que l'exposition puisse avoir lieu et qu'il m'appelait, le matin même pour me demander

si nous étions toujours dans l'état d'esprit constructif, a-t-il dit, qui avait prévalu aux travaux et au partenariat très efficace que nous avons pu engager avec, notamment la Présidence de la République et le Ministère de la Culture. Je lui ai dit que, bien sûr, nous étions dans cet état d'esprit constructif et que nous accédions à sa proposition de participer à l'atelier international que le Président de la République a lancé.

Donc, nous serons présents, Pierre Mansat et moi-même à cet atelier international, mais je lui ai fait part de mon étonnement quant au fait que si nous, nous étions dans un état d'esprit constructif, nous ne comprenions pas très bien ce qui se passait du côté du Ministère de la Défense ce qui l'a, en effet, ému. Nous avons, avec le Maire de Paris, demandé qu'effectivement, dans la consultation qui va être ouverte dans le cadre d'un PPP comme annoncé le 29 avril dernier, le jeu soit suffisamment ouvert pour qu'il puisse y avoir des propositions architecturales compatibles avec le projet du Ministère de la Défense et compatibles avec la protection, notamment, des bassins des carènes. D'ailleurs, en ce sens, je crois que nous avons plutôt été entendus.

J'ai cru comprendre que le Président de la République allait suivre directement ce projet, il a parlé de grand geste architectural, alors c'est vrai qu'un grand geste n'est pas forcément un geste en hauteur, mais je rappelle et je pense que ça n'aura échappé à personne, que si le Ministère de la Défense veut tenir les délais dans lesquels il se situe et sur lesquels nous le soutenons tout à fait et, si d'aventure, les architectes venaient à proposer un geste architectural qui dépasse les 31 mètres, il faut à peu près un an de procédure pour engager une modification du PLU. Je pense que les uns et les autres sauront que les responsabilités qu'ils prennent en n'ouvrant pas le jeu à ce stade, sont des responsabilités qui peuvent avoir un impact négatif sur les délais de livraison dans lesquels le Ministère de la Défense entend réaliser ce projet.

Donc, je m'étonne qu'il y ait autant de discordances entre ce que j'ai entendu le 29 avril et les propos, à la fois sur la question du grand geste architectural qui était quelque peu atténué dans les propos que vous avez tenus et que Monsieur Morin a tenus et d'autre part les propos particulièrement désobligeants à l'égard de l'œuvre de l'architecte Perret en traitant ce bassin des carènes de ruines sans intérêt. Merci beaucoup.

Monsieur le Maire : Vous avez dépassé vos 5 minutes réglementaires. Voilà après s'être mis sous la protection du Préfet, vous voilà maintenant, sous la protection de la Présidence de la République.

Nous allons donc passer à la question suivante.

≈ ≈ ≈

21. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne-Charlotte Buffeteau, Grégoire Lucas et Sylvie Ceyrac relative à l'organisation de manifestations dans le cadre de la Quinzaine du Commerce équitable.

« La Quinzaine du Commerce équitable se tient désormais chaque année, soutenue par les grands labels du secteur. Cette Quinzaine, qui s'est tenue cette année du 9 au 24 mai, a pour objectif de mettre en lumière les enjeux et les réalités du concept du commerce équitable, en France et dans le Monde.

Depuis plus de quarante ans, la démarche du commerce équitable propose en effet une alternative efficace pour réduire les inégalités engendrées par le commerce conventionnel et redonner à l'homme sa place centrale dans les échanges : principe de juste rétribution, actions de co-développement, suivi et accompagnement des producteurs, respect des conditions de travail, vente de produits naturels...Les collectivités territoriales se font désormais elles aussi les ardents défenseurs de ce concept de plus en plus ancré dans le mode des vie des citoyens.

Les cosignataires de la question souhaitent donc connaître les actions qui ont été menées par la Mairie du 15^{ème} dans le cadre de la quinzaine du commerce équitable. Monsieur Sarracani ».

Gérard Sarracani : Monsieur Gayet, en tant qu'adjoint aux commerçants et moi-même, en ma qualité d'adjoint chargé aux associations, avons organisé, pour la 1^{ère} fois dans le 15^{ème}, grâce à votre soutien résolu, une conférence et une exposition sur le commerce équitable dans le cadre de la quinzaine qui lui a été consacrée au niveau national. Ces manifestations étaient organisées en étroite concertation avec tous les acteurs locaux du commerce équitable et je tiens à souligner que ces manifestations ont rencontré un grand succès et qu'elles vont déboucher sur des initiatives concrètes, dès la rentrée, pour promouvoir le commerce équitable dans notre arrondissement.

Monsieur le Maire : Merci. Eh bien, écoutez, voilà. Nous allons passer maintenant à la question 22.

≈ ≈ ≈

22. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou relative aux équipements prévus dans la cadre de l'installation du Balardgone.

Je lis la question :

« A l'occasion de la réunion publique sur l'installation du Balardgone co-organisée par la Mairie du 15^{ème} et le Ministère de la Défense, il a été annoncé que des équipements seraient installés dans le cadre de la réunion des services de la Défense sur le site de Balard. Des crèches ainsi que des équipements sportifs ont notamment été évoqués. Hervé Morin, Ministre de la Défense a ainsi fait part de votre souhait Monsieur le Maire, de l'installation d'une piscine. Les élus de la gauche souhaitent connaître le détail des équipements prévus dans le cadre de l'installation du Balardgone. »

La réponse à cette question :

Je vous confirme qu'effectivement, le Ministère de la Défense, envisage la création d'équipements publics destinés avant tout à ses agents. Le Ministre a bien évoqué la création de structures d'accueil de la petite enfance, d'un gymnase et d'une piscine. Il nous a confirmé son souhait d'ouvrir ces structures aux habitants, sous réserve, bien sûr, des considérations de sécurité pour un établissement aussi sensible. J'attends d'ailleurs de la Mairie de Paris qu'elle soutienne avec force, les démarches engagées en ce sens, le détail ne peut évidemment être précisé, l'appel d'offres vient à peine, je crois il y a quelques jours, d'être lancé aux architectes. Voilà la réponse de la Mairie du 15^{ème}. Merci.

≈ ≈ ≈

23. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Françoise Malassis, Marie Toubiana et Ghislène Fonlladosa relative à la préparation des investissements localisés inscrits au Budget Primitif 2010.

Monsieur le Maire : Je lis la question :

« Chaque année, la Mairie de Paris établit pour l'année suivante, en concertation avec les Mairies d'arrondissement, la programmation dite des "Investissements Localisés" dans les équipements de l'arrondissement, inscrits à l'inventaire municipal. Parmi les équipements parisiens, seules les opérations présentant un intérêt local avéré sont intégrées dans la liste des Investissements Localisés. Cette liste traduit les grandes orientations de la municipalité parisienne ainsi que ses priorités locales. Les directions centrales viennent de transmettre aux Maires d'arrondissement leurs priorités 2010. Les cosignataires souhaitent donc connaître les propositions faites à la Mairie du 15^{ème} ». Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question est intéressante parce qu'elle va enfin permettre de rassurer Monsieur Alayrac pour lui démontrer qu'il va pouvoir être satisfait car nous cherchons, nous aussi, à démontrer la transparence qui doit être la nôtre, y compris dans les dossiers budgétaires. Cela me paraît important parce que lorsqu'on parle des investissements localisés, ce sont les investissements propres à l'arrondissement. Sept directions sont directement concernées, je le rappelle : les Affaires Culturelles et Scolaires, la Petite Enfance, la Jeunesse et les Sports, les Espaces Verts et l'Environnement, la Voirie et les Déplacements, ainsi que l'Architecture. Alors, pour 2010, il est vrai que nous sommes dans un processus qui n'est pas achevé car il se terminera en décembre avec le vote du budget pour les investissements localisés de l'année prochaine.

Cela me paraît important de pouvoir répondre à cette question dans la mesure où il y a eu une demande à travers ces questions de pouvoir faire un point au niveau des discussions que nous avons avec la Mairie centrale et je dois dire que je suis un peu circonspect et inquiet sur la finalité des discussions que nous pourrions avoir avec la mairie centrale. C'est d'ailleurs en contradiction avec tout ce que nous avons, les uns et les autres, rediscuté, en particulier dans les deux premiers mémoires de notre Conseil d'arrondissement dans lequel il fallait qu'il y ait des concertations, ouvertures, discussions. Je dois dire qu'aujourd'hui, en particulier sur les investissements localisés, mais ce sera pareil pratiquement partout, ça nous laisse assez peu satisfaits car je sens que nous allons pouvoir être déçus.

Alors, pour 2009, les services de la Ville avaient identifié des investissements nécessaires dans le 15^{ème} arrondissement qui, je vous le rappelle, en début d'année dernière, avaient été estimés à près de 100 millions d'euros pour le 15^{ème}.

Cela prouve qu'il y avait donc la nécessité et le besoin de faire des investissements dans l'arrondissement. Si Monsieur Dargent et Madame Hidalgo peuvent tenter de faire deux choses en même temps, c'est-à-dire m'écouter en même temps qu'ils discutent entre eux, ce serait formidable.

Il y a eu des aller/retour. Alors, les 100 millions qui avaient été proposés par les services, mes chers collègues, étaient très importants parce que cela correspondait à un véritable besoin pour le 15^{ème}, comme je le disais. Après des aller/retour avec les services centraux, des arbitrages qui, évidemment étaient à l'avantage de la mairie centrale, le 15^{ème} arrondissement a finalement eu, pour 2009, que 17 millions d'euros, en étant parti d'études et de propositions faites sur les services qui étaient de l'ordre de 100. Nous n'avons eu, pour 2009, que 17 millions d'euros d'investissements localisés. Alors, évidemment, on a perdu le square Calmette dont on a parlé tout à l'heure. Bien sûr, comme l'a dit Monsieur Dargent, nous pouvons, dans les discussions que nous devrions avoir dans les semaines à venir, essayer de demander à la Ville de Paris de remonter un peu ce qui est pratiquement totalement impossible pour 2009, mais pour 2010.

Ce qui m'inquiète un peu pour 2010, c'est que les premières propositions de l'administration arrivent non pas à 100 millions pour l'année 2010, mais à 32,5 millions, trois fois rien ! Alors là, on se dit c'est dramatique puisque l'on démarrait les discussions l'année dernière sur la base de 100 millions d'investissements localisés, on a terminé, d'accord, à 17 millions, accordés royalement par la Ville et voilà que maintenant on démarre les discussions à 32,5 millions ! En plus, nous avons très exactement, une journée et demie, pour répondre aux propositions faites par les services centraux.

C'est quand même incroyable : nous avons reçu les propositions le jeudi dans l'après-midi et il fallait répondre pour le vendredi à 16h00. Je dis effectivement qu'au niveau de la qualité de la concertation, on a quand même du essayer de concerter tous les élus pendant seulement une journée et demie, sur tous les investissements nécessaires au 15^{ème} arrondissement de l'année 2010.

Je me demande où nous allons finir ! On a tenté et on a réussi en tout cas à mettre dans les tuyaux 945 000 € de plus pour les aménagements de sécurité, parce qu'il y en avait vraiment très peu, ce qui fait que nous allons probablement arriver, dans les discussions de base, ce qui n'est pas la finalité, à 33,5 millions d'euros pour l'année prochaine. Je me demande donc où nous allons finir car comme nous avons commencé à 100 l'année dernière, on finit à 34, on a perdu les 83 millions qui avaient été identifiés en 2009 et donc, tout cela me laisse assez perplexe sur la méthode.

Monsieur le Maire, j'ai le droit de continuer un petit peu ?

Monsieur le Maire : Non car il y a d'autres questions. Je vous demande de vous acheminer vers la conclusion.

Alain Destrem : D'accord. On nous dit : « il faut faire un meilleur service de proximité ». Je reviens à ces deux mémoires que j'ai écoutés avec intérêt qui ont été bien discutés. Une vraie démocratie de proximité cela a vraiment été évoqué au début de ce conseil. Alors finalement, à force de transférer les compétences, qui d'ailleurs ne sont pas transférées, on ferait bien d'écouter et de suivre les recommandations de ceux qui ont des compétences, c'est-à-dire, le Maire de l'arrondissement et les élus que nous sommes tous ici. Actuellement, nous n'avons pas de marges de manœuvre, ni financières ni sur le choix des investissements ce qui prouve que la concertation et la déconcentration ont franchement besoin de venir le plus vite possible. Je ne citerai donc pas d'exemples Monsieur le Maire ?

Monsieur le Maire : Non, on aura l'occasion d'y revenir.

Alain Destrem : C'est bien dommage, mais je voudrais vous dire que le Maire de Paris s'est engagé en conclusion, sur 8 milliards d'investissements sur la mandature. Le 15^{ème} pourrait en revendiquer 10% ? Ce ne serait pas idiot, dans le cadre de notre poids démographique. Soit pour les investissements localisés, grosso modo, bénéficier d'environ 70 à 100 millions par an ! Nous en sommes bien loin.

Monsieur le Maire : c'est vrai. Financés par l'Etat.

Alain Destrem : Sachons que nous allons être à la fois vigilants et aussi actifs, parce que nous aussi, nous souhaitons satisfaire Monsieur Dargent et Monsieur Alayrac et ainsi, pour leur faire plaisir, nous les tiendrons au courant des négociations que nous avons avec la Ville de Paris parce que nous aimons cette transparence et nous leur dirons combien le Maire de Paris et la Direction des Finances a été agréable avec le 15^{ème} arrondissement dans les investissements qu'ils nous proposeront. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Destrem. On peut applaudir Monsieur Destrem qui a démontré comment nous étions traités. La question n° 24.

≈ ≈ ≈

24. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou relative aux « friches » du sud de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : « A l'occasion de la réunion publique sur l'installation du Balardgone co-organisée par la Mairie du 15^{ème} arrondissement et le Ministère de la Défense, des propos ont été tenus sur le sud de notre arrondissement.

Vous avez comparé, Monsieur le Maire, ainsi que Jean-François Lamour, le sud de l'arrondissement à des « friches » en arguant que « la Mairie de Paris [avait] laissé pour compte ce quartier.

Les élus de la gauche souhaitent donc savoir les motifs qui justifient de tels propos de la part des deux députés du 15^{ème} arrondissement et aimeraient connaître la nature des actions entreprises par ceux-ci pour le développement de ces quartiers, depuis leur premier mandat respectif dans notre arrondissement ».

Je vais donc répondre. J'aimerais simplement connaître le nom qu'il convient d'employer pour définir un territoire si peu construit -j'allais dire, si mal construit- comme l'est la parcelle de l'Armée d'abord et le Ministre lui-même d'ailleurs, dans son intervention l'a qualifiée de « friches » et plus largement à la zone qui l'entoure à proximité où nul ne saurait déceler, je crois jusqu'à présent, en tout cas, jusqu'au projet de l'Etat, la moindre ambition urbanistique. La misère de ce secteur apparaît encore davantage depuis la rénovation complète du quartier contigu d'Issy-les-Moulineaux. Mais en réalité, les équipements structurants, chacun le sait, quand ce n'est pas l'Etat et nous avons cette chance aujourd'hui, sont du ressort de la mairie centrale, assez peu des mairies d'arrondissement, et je vois ce qui vient d'être dit déjà sur les investissements localisés.

Il vous appartenait, Mesdames et Messieurs de la gauche, à ce titre, puisque vous êtes la majorité municipale, de nourrir effectivement une certaine ambition pour ce secteur et vous aviez déjà huit ans pour y parvenir. Ceci, je le confirme, était laissé à l'abandon par la municipalité parisienne qui n'eut pour seul projet, après y avoir édifié la gare de triage pour le tramway sur 2,5 hectares, une usine de tri sélectif de déchets à quelques centaines de mètres (à 300 mètres d'Isséane) dont on ne compte plus d'ailleurs les vices de construction malheureusement, un garage à bennes à ordures, un dépôt de bus de la RATP et cette aire de stationnement également pour gens du voyage.

Je crois que la Mairie de Paris installe surtout ici ce dont les autres arrondissements ne veulent pas et pourtant, le site est prestigieux, mes chers collègues, en bordure de Seine, France Télévisions, l'hôpital Georges Pompidou, non loin du parc des Expositions et donnant sur le parc Suzanne Lenglen sans même évoquer le nouveau quartier de bureaux en construction à Issy-les-Moulineaux que le Maire d'Issy m'a fait visiter et dont nous aimerions bien avoir la réplique dans le 15^{ème}, mais enfin, je pense qu'on devra attendre longtemps. Quant à connaître la nature des actions entreprises ces dernières années, quand on voit les pouvoirs, le mot est tellement fort, je n'ose à peine l'employer, des Maires d'arrondissement, même avant la décentralisation mirifique qu'on nous a présentée aujourd'hui, on imagine facilement ce que pouvait faire un simple premier adjoint au Maire du 15^{ème} ou alors Jean-François Lamour qui n'était même pas élu de cet arrondissement.

Maintenant, oui, je considère comme étant de mon devoir, en tant que Maire, de tout faire pour que ce secteur de notre arrondissement bénéficie d'aménagements valorisants qui, j'espère, pourront voir le jour maintenant que l'Etat va y édifier une de ses plus belles réalisations. Monsieur Alayrac.

Gilles Alayrac : C'est vrai que nous avons entendu dans votre bouche et dans celle de Monsieur Lamour, à plusieurs reprises, cette expression de « friches » pour évoquer le sud du 15^{ème} arrondissement et, quelque part, en vous écoutant on peut sursauter, on peut même s'inquiéter surtout quand on ne connaît pas bien le sud du 15^{ème} arrondissement, on peut se demander : « mais qu'est-ce qu'il peut bien y avoir dans ce sud du 15^{ème} arrondissement ? ». Alors, l'imagination vagabonde, peut-être des docks, des entrepôts, peut-être Harlem, c'est la zone, quoi, finalement ! Mais la réalité, elle est très différente de cela. Ce qui est d'abord dans le sud du 15^{ème} arrondissement, c'est de l'emploi. Ce sont des entreprises publiques, des administrations, et fort heureusement, il y a de l'emploi dans Paris....

Monsieur le Maire : Ce n'est pas vous qui les avez réalisés.

Gilles Alayrac :...et c'est bien qu'il y ait de l'activité économique et de l'emploi dans Paris et d'ailleurs, vous ne me contredirez pas en disant que vous en changez pas d'ailleurs, je dirai, la destination un petit peu principale de ces quartiers puisque le gouvernement envisage d'installer là le futur Ministère de la Défense avec, je crois, 14 000 emplois. C'est un sujet qui est très intéressant et nous ne vous contredirons pas sur ce point-là.

En 2001, lorsque nous sommes arrivés aux responsabilités, ces quartiers sud du 15^{ème} arrondissement étaient bruyants, polluants et délaissés. Qu'avons-nous fait ? Nous avons d'abord installé le tramway. Nous avons embelli le boulevard des Maréchaux, nous avons requalifié ces quartiers. Je regrette de le dire, vous avez voté contre ! Oui, c'est vrai, nous avons installé des équipements publics qui sont nécessaires aux Parisiens. Nous allons en installer. Il y a le garage du tramway (vous avez voté contre), il y aura l'usine de tri sélectif des déchets ménagers où vous avez encore redit ce soir que vous n'y étiez pas favorable. Il s'agit d'un tri sélectif et non pas de traitement d'ordures. Elles ne seront pas enfouies elles ne seront pas incinérées, elles ne seront même pas traitées.

Vous allez sans doute voter contre, si je vous comprends bien, mais quelque part, vous semblez finalement demeurer à ce qu'était un peu la logique de votre action avant 2001 qui consistait à mettre hors des frontières de Paris, tout ce qu'on ne voulait pas dans Paris : les cimetières, les usines des déchets ménagers, et même les HLM pour les plus modestes. On dirait que vous n'avez pas bougé sur ces questions-là. Alors qu'avez-vous fait pendant des décennies pour ces quartiers ? Je dirais non, vous n'avez rien fait. Que pouviez-vous faire ? Vous pouviez faire avancer, Monsieur le Maire, un dossier qui nous tient tous à cœur ici. C'est le dossier de la coulée verte qui est aujourd'hui bloqué par Réseau Ferré de France et qui est une entreprise publique. Alors, oui, là on ne vous voit pas, on ne vous entend pas, mais eux, les habitants du 15^{ème}, ils attendent.....

Monsieur le Maire : Je rêve ! Je rêve ! Bon enfin, allons, passons à autre chose.
Question 25.

≈ ≈ ≈

25 .Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Jean-Baptiste Menguy, Sylvie Ceyrac, Franck Lefevre, Jérôme Loriau et Marie Toubiana relative au projet de réforme de la grille tarifaire de la Caisse des Ecoles de l'arrondissement.

« Le rôle des Caisses des écoles dans la vie quotidienne des enfants est essentiel. Au-delà de la restauration scolaire, ces établissements publics assurent aussi d'autres missions tout aussi indispensables.

Lors de son dernier Comité de gestion, la Caisse des Ecoles du 15^{ème} a adopté différentes mesures, dont une nouvelle grille tarifaire des repas servis aux enfants qui fréquentent les cantines de nos écoles.

Jean-Baptiste Menguy, Sylvie Ceyrac, Franck Lefevre, Jérôme Loriau et Marie Toubiana, souhaitent donc obtenir des informations sur la réforme de la grille tarifaire qui sera mise en place par la Mairie du 15^{ème} et, plus généralement, sur les réformes en cours à la Caisse des Ecoles de l'arrondissement».

Monsieur le Maire : Je vais donc répondre, en l'absence de Madame Bruno qui est retenue en Province. Depuis mon élection à la Mairie du 15^{ème}, j'ai eu à cœur, en ma qualité de Président de la Caisse des Écoles, d'introduire d'abord, des aliments issus de l'agriculture biologique, au moins une fois par semaine et voulant aller plus loin et même au-delà des préconisations du Grenelle de l'environnement, je compte sur le développement des filières bio, qui à l'heure actuelle, ne peuvent fournir la totalité de la demande. Les repas quotidiens dans le 15^{ème} sont entièrement cuisinés sur place, ce qui est assez rare à Paris, de façon traditionnelle à partir de denrées fraîches livrées quotidiennement dans nos 34 centres de cuisson par 270 employées de restauration compétentes et dévouées auxquelles je rends hommage et qui mettent à l'honneur la cuisine française pour donner le goût aux enfants, des plats méditerranéens, antillais, etc...

Deuxièmement, l'apprentissage du choix d'une alimentation équilibrée tout aussi important. Nous sommes précurseurs en matière de prévention de l'obésité, grâce à un partenariat avec Necker enfants malades et de promotion de l'équilibre nutritionnel et de l'activité physique. Une diététicienne veille attentivement à l'équilibre alimentaire de chaque menu et mieux encore, un chef de projet est en cours de recrutement avec le soutien financier du département de Paris dans le cadre du dispositif Paris Santé Nutrition. Au-delà même du contenu de l'assiette, nous accordons une grande importance à l'environnement dans lequel les enfants déjeunent. C'est pourquoi, même si elle relève directement de la Mairie centrale, la Caisse des Écoles du 15^{ème} que je préside, fait régulièrement exécuter des travaux de peinture dans le réfectoire. Les maternelles Corbon, Mademoiselle, Olivier de Serres, François Coppée ont ainsi été rénovées en 2008 et cette année, des travaux ont lieu à Frères Voisin, Porte Brancion et Olivier de Serres.

Enfin, dans le souci de justice sociale qui m'anime, il m'est apparu indispensable de favoriser une meilleure progressivité des tarifs en même temps que la simplification des démarches administratives auprès de la Caisse des Écoles. C'est une nouvelle grille de 8 tarifs, approuvée à l'unanimité par le comité de gestion de la Caisse des Écoles, dans sa réunion du 7 avril, qui sera appliqué lors de la prochaine rentrée scolaire.

Ces tarifs seront calculés selon le quotient familial fixé par la CAF, déjà utilisé par la Mairie de Paris pour les activités périscolaires, ce qui permettra ainsi de réussir de surcroît leur harmonisation. Les 5 premiers tarifs resteront inchangés, la création de 3 nouvelles tranches assurera une meilleure prise en compte des revenus, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui avec la grille de calcul actuelle qui intègre près de 70% des parents dans le 5^{ème} tarif, soit un même tarif pour tous les revenus qui dépassent 2500 €. Désormais, les tarifs de restauration correspondront à peu près à la moyenne parisienne : du premier tarif à 0,15 €, au dernier et 8^{ème} tarif, à 4,10 €. Le tarif proposé le plus élevé d'ailleurs que je viens de citer, reste, je vous le précise mes chers collègues, très inférieur au prix de revient moyen d'un repas qui était de 5,50 € en décembre 2008. J'escompte aussi avec la mise en place de cette nouvelle tarification qui est approuvée par la Mairie centrale, une subvention contractuelle évidemment plus importante de la Mairie de Paris ce qui nous permettrait de proposer une offre encore supérieure pour les enfants du 15^{ème}. Je vous remercie. Nous allons passer maintenant à la question n° 27.

≈ ≈ ≈

27. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Jean-Baptiste Menguy, Louisa Ferhat et Grégory Canal relative à l'implantation d'une ligne de traverse dans le 15^{ème} arrondissement.

« Les élus de la majorité du 15^{ème} réclament depuis plusieurs années la création d'une ligne de minibus électrique identique à celles qui ont été créées dans le 14^e ou à Montmartre, afin de palier le déficit quantitatif et qualitatif d'offre de transport de proximité dans certains quartiers du 15^{ème}, particulièrement le sud-est de l'arrondissement.

Cette demande est d'ailleurs relayée et largement soutenue par les Conseils de quartier et par les habitants.

Malgré plusieurs annonces officielles et promesses provenant de la Mairie de Paris laissant augurer une avancée décisive sur le dossier, aucune information n'a été diffusée et aucune réunion de concertation n'a encore eu lieu sur le sujet, à l'exception de celle organisée par la Mairie du 15^{ème} en présence de la RATP il y a déjà près d'un an.

Les cosignataires souhaitent donc connaître l'état d'avancement de ce dossier prioritaire pour bon nombre d'habitants ».

Monsieur le Maire : Monsieur Lefevre pour la réponse.

Franck Lefevre : Oui, merci Monsieur le Maire. Comme c'est signifié dans cette question, effectivement, la Mairie du 15^{ème} a organisé, en juillet 2008, en présence de la RATP, une réunion publique au cours de laquelle nous avons présenté, de manière très concrète, des tracés pour ces minibus. Nous étions là dans une démarche d'information, de dialogue avec les habitants du 15^{ème}. Je suis au regret de vous dire que, depuis cette date-là, je n'ai aucune nouvelle concernant ce projet de minibus, donc je renvoie la question.

Monsieur le Maire : Bien, Monsieur Menguy sur la question, a 5 minutes.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, je vous remercie. Je remercie Monsieur Lefevre pour cette malheureuse réponse que nous déplorons évidemment et je vois que cela fait sourire sur les bancs de la gauche. Mais quel dossier laborieux tout de même à faire aboutir, lorsqu'il s'agit d'un projet de bon sens pourtant attendu par les habitants, pourtant réclamé par les conseils de quartier et qui devrait faire l'unanimité. La vérité elle est tout autre.

C'est que la majorité du 15^{ème} avance, que nous ne faisons pas que des promesses en l'air, que de fausses promesses, que de mensonges à la population. Nous avons la volonté que ce minibus arrive dans les meilleures conditions pour les habitants, pour désenclaver certains quartiers, on l'a déjà dit à plusieurs reprises mais je crois qu'il faut encore le répéter puisque c'est la mode ce soir, je crois qu'il faut répéter ; l'important pour le 15^{ème}, l'arrondissement le plus peuplé est que nous avons avancé, nous avons fait des réunions de concertation. Nous avons sollicité les conseils de quartier. Les conseils de quartier, mes chers collègues, ils nous demandent encore où ça en est. Et pourquoi ? Tout simplement parce que la majorité parisienne ne prend pas ses responsabilités, ne fait pas le travail, il faut dire les choses, ce sont de fausses promesses à la population et je crois que c'est inadmissible quand on est un élu responsable.

J'en veux pour preuve deux choses : la première, c'est le vœu que nous avons fait voter en juin dernier qui a été adopté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement et qui devait rencontrer une issue défavorable en Conseil de Paris puisque les élus de gauche du 15^{ème} avec Madame Hidalgo en tête, votaient contre en Conseil de Paris ce qui révèle un double discours et une double action en la matière. Deuxième acte de cette manipulation politicienne, c'est la réunion du conseil de quartier Porte de Versailles de septembre 2008 où Madame Hidalgo a promis avec des effets de manche des réunions de concertation avec Madame Lepetit - oui, vous faites ça très bien, vraiment- a promis des réunions de concertation en

début 2009 avec Madame Lepetit. Est-ce qu'il y a eu ces réunions de concertation avec Madame Lepetit ? Evidemment que non puisque, encore une fois, la gauche a fait de belles promesses qu'elle ne les a pas tenues, mais nous commençons à être coutumiers du fait.

Enfin, le schéma directeur qui a été adopté pour les traverses parisiennes, prévoyait, et cela a été redit en séance, que ce schéma directeur serait présenté au premier semestre 2009. Alors, moi je veux bien tout ce qu'on veut sur ce sujet ; en tout état de cause, soit il y a déjà eu des réunions en interne et des travaux qui ont avancé, c'est-à-dire qu'il y a des réunions qui se tiennent depuis le début du semestre et la population et les élus du 15^{ème} ne sont pas du tout associés à cette concertation, soit eh bien, on va encore nous faire un beau paquet cadeau de quelque chose de très ficelé et qui n'aura fait l'objet de concertation ni par les habitants, ni par les conseils de quartier ni par les élus du 15^{ème} et en gros, c'est « faites ce que je dis, mais pas ce que je fais ».

Nous ne sommes pas dans cette démarche. Nous entendons les habitants, nous entendons les membres du conseil de quartier, nous écoutons nos collègues élus parce que c'est le moindre respect en démocratie, mais ce n'est pas grave, et en tout état de cause, nous demandons instamment à ce que cette traverse du 15^{ème} arrive dans les meilleurs délais. Je crois que c'est la moindre des choses et nous le devons aux habitants qui nous le réclament et je regrette que Monsieur Dargent ne l'ait pas soulevé dans sa polémique sur le conseil de quartier Brassens. La question du minibus a été encore soulevée lors du dernier conseil de quartier Georges Brassens, mais certainement que Monsieur Dargent devait avoir d'autres préoccupations personnelles. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Passons à la question 28 sur le tri des déchets. On se passe de vos commentaires, Monsieur Dargent, non, personne ne vous a mis en cause. Sur quel article du règlement intérieur ? Vous ne savez pas si vous avez été mis en cause puisque vous n'écoutiez pas. Alors, rapidement, Monsieur Dargent, allez-y, il ne faut pas exagérer, il ne faut pas pousser ! Si vous nous cherchez, vous allez nous trouver. Chercher la provocation uniquement pour intervenir dans cette procédure, c'est la seule fois où je vous donne la parole, très exceptionnellement parce que cette procédure, et vous le savez très bien, ne permet pas qu'on reprenne la parole. Vous savez suffisamment le faire remarquer quand il s'agit de vos questions. Donc je vous demanderai d'être très court et d'être très précis sur la réponse à ce que vous considérez, comme une mise en cause.

Claude Dargent : Je serai très précis, Monsieur le Maire. La procédure ne permet pasVous permettez, je m'adresse à vous comme à l'ensemble de mes collègues.... Je suis désolé, vous présidez cette assemblée. En tant que Président de cette assemblée, vous écoutez chacun des intervenants à qui vous donnez la parole.....

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy s'adresse à vous. Ne me donnez pas de leçon, Monsieur Dargent, vous êtes très mauvais dans ce rôle et très mal placé surtout, très très mal placé.

Claude Dargent : Puisque vous m'écoutez, je peux vous indiquer que ça vous intéresse, il paraît que c'est votre arrondissement. Monsieur Menguy a fait une attaque personnelle évidemment complètement en dehors de ce qu'il convient de faire puisqu'il a mis en cause mon absence au Conseil de quartier Georges Brassens. Je signale que 1) c'est lui qui est spécialiste des absences à des réunions auxquelles il est convié, ça c'est le premier point, et le deuxième point, j'informe.....Ça va, Madame Macé de Lepinay ? On se calme ?

Monsieur le Maire : C'est la cour de récréation ! Bon, Monsieur Dargent, vous n'allez pas attaquer tous les élus quand même !

Claude Dargent : J'ai indiqué à Monsieur Menguy que, comme cela a été précisé tout à l'heure, mais visiblement, là-aussi il n'était pas là, je ne suis pas membre titulaire du conseil de quartier Georges Brassens, mais membre suppléant. Merci.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant Non, on arrête... Monsieur Destrem, comme Président du groupe.

Alain Destrem : Monsieur Dargent toujours, tente le conflit, l'affrontement direct avec les gens. C'est une de ses très grandes spécialités. Je voudrais lui dire que c'est sûr que se sentir offensé, ça peut arriver à tout le monde, mais enfin, si j'étais Monsieur Menguy, je pourrais l'être deux fois plus que vous, parce que ça fait un quart d'heure et 3 questions qui sont posées pour lesquelles vous ne faites, l'un et l'autre, vous et Madame Hidalgo, que parler dans votre coin, que deviser sur des tas de sujets, et vous n'avez aucune politesse à l'égard de l'orateur et avant de critiquer les autres, vous feriez mieux de regarder ce que vous faites.

Monsieur le Maire : Bien. Ça peut durer longtemps. Monsieur Menguy a été mis en cause et il va vous répondre aussi. Monsieur Menguy, rapidement, s'il vous plait.

Jean-Baptiste Menguy : De toute façon, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise à part donner des leçons, Monsieur Dargent et ses collègues ne savent pas faire grand-chose d'autre. Monsieur Dargent, si vous aviez écouté ce que je disais plutôt que de « papoter » avec vos voisins, je n'ai jamais remis en question le fait que vous étiez présent à ce conseil de quartier, j'ai remis en cause le fait que vous n'aviez pas prêté attention. J'ai eu un faux espoir, Monsieur Dargent, quand je vous ai vu demander la parole. Vraiment. J'ai cru, qu'en tant que Président de la 3^{ème} commission transports, à l'Hôtel de Ville, vous alliez enfin nous annoncer l'arrivée du minibus dans le 15^{ème}. Eh bien, non ! Encore une fois, vous êtes tombé dans votre travers de donneur de leçons permanent et, franchement, on ne peut que regretter ce manque d'implication pour le 15^{ème} arrondissement, encore en plus, venant d'un membre suppléant du conseil de quartier Brassens.

Monsieur le Maire : Est-ce que Monsieur Dargent va donc nous confirmer l'arrivée du minibus dans le 15^{ème} ?

Claude Dargent : Alors, je vais indiquer, Monsieur le Maire du 15^{ème} arrondissement, au cas où il ne serait pas au courant, que je ne suis pas l'adjoint chargé des transports à la Mairie de Paris, que je suis Président de la commission des transports, dont est membre d'ailleurs Monsieur Menguy qui, là aussi, brille par son absence puisqu'il n'y est jamais présent,

Monsieur le Maire : Attendez, on ne va pas se renvoyer sans arrêt....

Claude Dargent : Attendez, il le cherche, en l'occurrence. Donc, qu'il vienne à la commission des transports, nous pourrions ensemble, discuter plus profondément de ce sujet qui est un sujet de commission. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bon, alors, maintenant, nous passons au n° 28 et nous verrons les procès-verbaux de la commission.

≈ ≈ ≈

28. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou relative au tri des déchets dans l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Je lis la question :

« A l'occasion de la réunion publique sur l'installation du Balardgone co-organisée par la Mairie du 15^{ème} arrondissement et le Ministère de la Défense, des propos inacceptables ont été tenus sur les gens du voyage.

Vous avez déploré, Monsieur le Maire, l'installation d'un centre de tri des déchets dans le sud de l'arrondissement. Compte tenu des dispositions gouvernementales du Grenelle de l'environnement et des efforts nationaux et internationaux en faveur d'un tri optimal des déchets, nous peinons à saisir le bien-fondé d'une opposition de votre part au développement du tri des déchets. Les élus de la gauche souhaitent connaître le fondement de ces propos en décalage avec les priorités écologiques et environnementales de notre époque ».

Monsieur le Maire : Je vais donc répondre si on veut bien me laisser parler. Merci. Je pourrais à mon tour, m'offusquer de l'association qui me paraît inacceptable entre les gens du voyage à votre question, sur le tri des déchets, mais je crois qu'il faut plutôt, et je pense que tout le monde sera d'accord, ayant relevé la médiocrité de la qualité rédactionnelle de cette question, dont la première partie est identique à celle de la précédente, voilà ce qui arrive lorsque l'on abuse du « copier coller » que chacun connaît ici, pour faire du chiffre. Mais les élus, auteurs de la question, auraient pu se relire par respect pour leurs collègues et je les incite à être plus vigilants, disons, la prochaine fois.

S'il vous plait, Messieurs-dames. Sur le fond, là encore, vous avez raison de reconnaître le bien fondé des initiatives prises par le Chef de l'Etat et par le Gouvernement. L'un des objectifs du Grenelle de l'environnement vise à une gestion des déchets novatrice. C'est dire si je suis favorable, comme j'imagine tous nos collègues ici, au tri sélectif qui a commencé à être mis en œuvre à Paris, même avant 2001. Je le cite au passage. La question que je pose et que j'ai posée au Conseil de Paris à plusieurs reprises et au Conseil d'arrondissement et je n'ai jamais eu aucune réponse valable d'ailleurs, en tant qu'élu du 15^{ème} était de connaître vraiment la raison de la localisation de ce premier centre de tri parisien dans le 15^{ème}, sur 1,5 hectare à 300 mètres, mes chers collègues de l'usine d'incinération d'Issy-les-Moulineaux avec sa capacité de traitement de 500 000 tonnes mais l'usine Isséane est aussi une usine de tri des déchets de 50 000 tonnes capacités qui, m'ont dit les responsables, sera largement excédentaire pendant des années. Nous aurions donc pu bénéficier d'Isséane qui a coûté quand même au bas mot 1/2 Milliards d'euros et malheureusement qui connaît beaucoup de difficultés actuellement, avant sa mise en fonctionnement, pour sélectionner les 15 000 tonnes de déchets des 14^{ème} et 15^{ème} et l'usine de

tri qui a coûté dans les 23/24 millions aurait pu être réalisée, peut-être dans le nord, l'est ou le sud de Paris ? Je ne me défaisse pas forcément, je dis simplement que nous avons là déjà les capacités de traitement. Pourquoi donc n'y a-t-il pas aucune autre usine de tri construite dans les autres secteurs parisiens et uniquement sur ce site ou simplement par économie, on aurait pu profiter encore pendant de longues années, du centre de tri d'Isséane.

Alors, à l'époque, Monsieur Contassot, effectivement quand je l'interrogeais, c'était l'adjoint compétent du Maire de Paris, m'avait répondu que le 15^{ème} ne devait pas être égoïste, c'est un petit peu ce que vous avez dit, Monsieur Alayrac, dans une réponse précédente, et supporter, ça c'est lui qui le dit, et je le cite « et supporter, dorénavant, aussi son lot de nuisances ». Il ne considérait donc pas cette usine comme particulièrement valorisante, c'est le moins qu'on puisse dire. Ceci étant, dans le souci d'intérêt général qui nous anime, nous avons voté ce projet, vous n'êtes donc pas fondé à dire que nous sommes opposés au développement du tri des déchets mais que nous défendons simplement les deniers du contribuable. Je vous remercie.

Qui prend la parole ? Personne ? Merci. Monsieur Alayrac, si vous voulez.

Gilles Alayrac : Très rapidement. Il me semble qu'il y a ici, deux discours qui sont tenus. Devant vos électeurs, dans vos réunions publiques, effectivement, vous alignez toutes les nuisances qui concernent le sud du 15^{ème} arrondissement et tout ce qui pourrait être construit ailleurs, et ici vous faites preuve de responsabilité, n'est-ce pas en nous disant il n'y a pas de raison à ce que l'on s'oppose à cette installation. Je n'ai pas la compétence technique pour dire si l'usine Isséane a le potentiel pour traiter tous les déchets, il me semble que le Sycatom a fait des études précises sur cela et que cette usine, elle est nécessaire ; je me rappelle que sous la mandature précédente, nous avons visité une usine, assez exemplaire d'ailleurs, près de Paris, je crois que vous étiez là d'ailleurs et nous avons été plutôt convaincus par ce que nous avons vu en matière de propreté, d'environnement, les déchets étaient retraités. Je crois que nous avons, à travers cette installation, continué à préserver notre environnement.

Monsieur le Maire : Nous allons maintenant passer à la question au Maire du 15^{ème} sur le prolongement de la ligne 8 du métro.

≈ ≈ ≈

29. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou relative au prolongement de la ligne 8 du métro.

« A l'occasion de la réunion publique sur l'installation du Balardgone co-organisée par la Mairie du 15^{ème} arrondissement et le Ministère de la Défense, des propos intéressants ont été tenus par Hervé Morin, Ministre de la Défense, quant au prolongement de la ligne 8.

Hervé Morin s'est ainsi prononcé en faveur de la prolongation de cette ligne, au moins jusqu'à la nouvelle station de tramway située à la Porte de Sèvres. Comme vous, Monsieur le Maire, et Jean-François Lamour, il a exprimé son ardente volonté que le sud de l'arrondissement bénéficie d'un développement conséquent des transports.

Les élus de la gauche souhaitent savoir si le Maire du 15^{ème} arrondissement va intervenir auprès de l'Etat sur la base de ces propos, afin d'obtenir la garantie d'un engagement financier pérenne et suivi en la matière ».

Monsieur le Maire : Dans son intervention -je serai court dans ma réponse- le Ministre a parlé de prolongement de la correspondance entre la station de métro Balard de la ligne 8 et la station Porte de Sèvres du T2 indiquant que la deuxième portion du couloir de correspondance n'était pas encore financée. Sachez en tout cas que je suis en relation épistolaire ou/et orale avec le Président de la RATP, avec le Maire de Paris, avec le Ministre des Transports sur ce sujet que j'ai déjà évoqué à plusieurs reprises en Conseil de Paris. Seul jusqu'à présent, le Président du STIF ne m'a pas répondu mais je pense qu'il le fera incessamment. Pour répondre à votre question, ce que je sais, c'est que toutes les solutions sont à l'étude et que le Ministère de la Défense, très intéressé par la réalisation de ce cheminement avec l'installation du nouveau Ministère, réfléchit de son côté à son financement et qu'il a commencé à avoir des contacts avec les différents partenaires. Voilà ce que je suis en mesure de pouvoir vous dire aujourd'hui. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Juste pour préciser que nous serions ravis que l'installation du Ministère à cet emplacement permette enfin de débloquer ce dossier. Ce couloir, cette correspondance est une nécessité et il faut le rappeler, que, déjà sous l'ancienne mandature, la question bloquait essentiellement sur la part de

financement de l'Etat et sur le fait aussi que ledit couloir est tangent de ladite parcelle et que donc, elle cause, en contrepartie, justement la question de son évolution. A partir du moment où son destin est maintenant fixé, il faut que l'Etat débloque le financement de façon qu'enfin cette correspondance puisse être réalisée. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Nous allons passer maintenant à la question n° 30.

≈ ≈ ≈

30. Question au Maire du 15^{ème} arrondissement présentée par Anne Hidalgo, Claude Dargent, Fatima Lalem, Gilles Alayrac, Isabelle Roy, Vincent Flouquet, Catherine Bessis, Mathieu Blin, Véronique Sandoval, José Baghdad, Marie-Hélène Piétranico et Philippe Mouricou relative au droit de réponse demandé dans le cadre d'Info Quinze.

« Dans le cadre d'un vœu présenté lors du précédent conseil d'arrondissement, notre groupe vous a interrogé quant au contenu de certains articles du journal municipal du 15^{ème} arrondissement, *Info Quinze*.

En effet, nous avons eu la mauvaise surprise de constater une dégradation de la teneur de ses articles, notamment dans le cadre du dernier numéro où les intérêts politiques ont pris le dessus sur les informations au service des habitants de notre arrondissement. Parmi les articles incriminés, ceux relatifs à la nouvelle direction du Théâtre Silvia Monfort et à l'activité de la Bibliothèque Vaugirard présentent ainsi un caractère éminemment partisan.

Nous vous avons demandé, Monsieur le Maire, un droit de réponse pour chacun de ces articles, un droit de réponse qui paraîtrait dans le prochain numéro, ce que vous nous avez refusé.

C'est pourquoi nous tenons à porter à votre connaissance l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse qui prévoit un droit de réponse. Il y est précisé qu'en ce qui concerne les journaux ou écrits périodiques non quotidiens, le directeur de la publication, sera tenu d'insérer dans le numéro qui suivra le surlendemain de la réception, les réponses de toute personne nommée ou désignée dans le journal ou écrit périodique quotidien sous peine de 3 750 euros d'amende sans préjudice des autres peines et dommages intérêts auxquels l'article pourrait donner lieu.

Cet article de la loi en question indique également que cette insertion devra être faite à la même place et en mêmes caractères que l'article qui l'aura provoquée, et sans aucune intercalation. De même, la loi garantit une longueur du droit de réponse identique à celle de l'article qui l'aura provoqué.

Eu égard à ces précisions juridiques, il est important que les habitants de notre arrondissement sachent que Christophe Girard, en sa qualité d'Adjoint au Maire de Paris chargé de la Culture, a demandé un droit de réponse aux articles relatifs à la nouvelle direction du Théâtre Silvia Monfort et à l'activité de la Bibliothèque Vaugirard, dans la mesure où la Mairie de Paris y était mise en cause.

Les cosignataires souhaitent donc savoir si le Maire du 15^{ème} arrondissement appliquera la loi et accordera bien ce droit de réponse à Christophe Girard ».

Monsieur le Maire : La réponse que je fais est la suivante. Elle sera très courte finalement puisqu'elle a été très longue la dernière fois. Nous sommes sur un sujet un peu récurrent, je vous en ferai la dispense. J'évoquerai juste l'élément nouveau de cette question puisque la gauche place le débat sur un terrain juridique et non plus politique, elle souffrira que les procédures auxquelles elle se réfère soient strictement respectées. L'article 13 de la loi de 1881 a trait aux relations entre toute personne nommée ou désignée dans un journal souhaitant bénéficier d'un droit de réponse et le Directeur de la publication concernée, selon des formalités particulières très précises et fixées par les textes. Aucune des parties en cause ne siégeant dans notre assemblée et Monsieur Girard que vous citez jouissant apparemment pleinement de sa capacité juridique sans être passée sous la tutelle d'aucun des élus de la gauche cosignataire de la question, il lui reviendra, éventuellement personnellement, bien qu'il ne soit pas cité dans l'article pas plus qu'aucun des élus cosignataires de mettre en œuvre la procédure de droit de réponse régie par l'article 13 de la loi de 1881.

Quant à votre impression générale sur Info Quinze, je vous renvoie à ma réponse du Conseil du 4 mai dernier, je l'ai dit au début de ma réponse qui était argumentée, me semble-t-il au point que Monsieur Dargent avait exprimé une certaine impatience si nous nous en souvenons bien. Elle était, c'était vrai, selon moi, assez précise et exhaustive pour faire litière de vos critiques et que je n'y reviens pas. Merci. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire pour la lecture de cette question très intéressante et pour cette réponse, malheureusement dont nous ne pouvons nous satisfaire.

Pour revenir à la lettre que vous a adressée Monsieur Girard et dont j'ai copie, Monsieur Girard regrette que, malgré les différents échanges que vous avez pu avoir et les réponses qu'il a pu apporter à plusieurs reprises en Conseil de Paris au sujet du théâtre Silvia Monfort et de la bibliothèque Vaugirard, Monsieur Girard s'étonne du ton et du contenu des deux articles parus dans le dernier numéro d'Info Quinze. Il s'agit des articles intitulés, vous le savez, « le théâtre Silvia Monfort en danger et la bibliothèque Vaugirard en sursis ». Vous évoquez les éléments juridiques. Permettez-moi d'apporter une réponse peut-être plus politique pour souligner et regretter, comme toujours la partialité des articles du journal municipal qui devrait être un outil d'information et qui se transforme, petit à petit et de plus en plus, en une tribune politicienne.

Si la Mairie du 15^{ème} était porteuse d'une forme d'éthique politique, je pense que nous n'aurions pas à évoquer ce sujet ici. Le détournement du journal municipal s'accompagne malheureusement d'un détournement du fonctionnement de certains conseils de quartier, d'une agressivité permanente à notre égard, nous, les élus de l'opposition, d'une opacité totale, sur, par exemple, l'attribution des places en crèches, j'espère que la liste de ces éléments ne va pas avoir tendance à s'accroître dans les prochains mois.

Monsieur le Maire : Cela faisait longtemps...

Philippe Mouricou : Comptez sur nous pour y être, comme toujours, très vigilants.

Monsieur le Maire : eh bien, mes chers collègues, nous sommes au bout de l'heure de réponse. Je vous remercie de votre participation et je lève la séance.

Le Maire du 15^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris